



**Programme de la
Coopérative politique VEGA
pour les élections communales
du 14 octobre 2012 à Liège**

Table des matières

1. Démocratie.....	4
1.1. Assurer la transparence des données publiques.....	4
1.2. Instituer des conseils de quartier élus.....	4
1.3. Organiser des consultations populaires sur les questions importantes.....	4
1.4. Soutenir la vie associative.....	5
1.5. Instituer un médiateur communal.....	5
1.6. Garantir la fiabilité du système de vote.....	5
1.7. Réorganiser les compétences échevinales.....	6
1.8. Adopter une nouvelle approche pour les marchés publics de fournitures et services.....	6
1.9. Reverser certains jetons de présence à la caisse communale.....	7
1.10. Promouvoir les médias locaux.....	8
1.11. Demander l'organisation de débats contradictoires sur RTC.....	8
1.12. Assumer et réorienter « Liège 2017 ».....	8
1.13. Développer les solidarités Nord-Sud, sensibiliser et éduquer ici pour mieux agir là-bas.....	9
1.14. Défendre l'égalité entre les femmes et les hommes.....	10
2. Enseignement.....	12
2.1. Rendre l'enseignement plus égalitaire.....	12
L'aide aux élèves en difficulté.....	12
La transmission des savoirs.....	12
Les classes de dépaysement, les coûts scolaires.....	12
2.2. Valoriser le personnel scolaire.....	12
Le personnel de garderie.....	12
Le personnel d'entretien.....	12
Les enseignants.....	12
Les compétences de l'échevinat de l'Instruction Publique.....	13
La rénovation des bâtiments scolaires.....	13
2.3. Refuser la marchandisation de l'école.....	13
Les écoles à projet.....	13
Un enseignement neutre et pluraliste.....	14
La publicité, les actions commerciales.....	14
Les relations avec les parents.....	14
2.4. Faire de l'alphabétisation une priorité.....	14
2.5. Faire revenir l'université en ville.....	15
2.6. Le port des signes convictionnels à l'école et dans l'administration.....	15
3. Culture.....	17
3.1. Défendre les métiers de la création, sous leurs multiples facettes économiques, sociales et artistiques.....	17
3.2. Soutenir les petits lieux culturels en proposant une meilleure répartition des subsides.....	18
3.3. Défendre la vie festive et nocturne tout en engageant des mesures concrètes de réduction des gênes sonores.....	19
3.4. Repenser la politique muséale.....	19
3.5. Valoriser le rôle des bibliothèques publiques.....	20
3.6. Une politique communale de l'architecture.....	21
3.7. Encourager les initiatives d'Art public.....	22
3.8. Protéger et mettre en valeur le patrimoine moderne.....	22
3.9. Limiter l'emprise de la publicité commerciale dans la vie de la Cité.....	23
4. Urbanisme & mobilité.....	25
4.1. Mettre l'abonnement urbain TEC/SNCB à 1 euro/mois.....	25
4.2. Rendre les quais de la Dérivation à d'autres fonctions que le trafic routier.....	25
4.3. Exploiter le réseau ferroviaire liégeois pour le transport urbain.....	25
4.4. Amener le tram en rive droite de la Meuse.....	26
4.5. Construire un téléphérique entre St-Léonard et la Citadelle et un ascenseur urbain entre Jonfosse et Saint-Laurent.....	26
4.6. Favoriser les usagers faibles.....	27
4.7. Rendre Liège accueillante aux cyclistes.....	27
Le constat.....	27
Notre analyse.....	27
Nos propositions.....	28

4.8. Adopter une politique de stationnement.....	28
4.9. Résorber les chancres urbains.....	29
4.10. Initier une étude et un débat public sur le paysage urbain.....	30
4.11. Aller vers un éclairage public sobre et de qualité.....	31
4.12. Ecrire un nouveau Règlement communal d'urbanisme (RCU).....	31
5. Environnement & santé.....	33
5.1. Ouvrir un parc et / ou un terrain de sports dans chaque quartier.....	33
5.2. Améliorer la qualité de l'air et prévenir les pollutions.....	33
5.3. Végétaliser les toitures.....	34
5.4. Revoir la politique de propreté publique et de ramassage des immondices.....	35
5.5. Limiter la pollution électromagnétique.....	36
5.6. Utiliser l'eau de pluie.....	36
5.7. Se passer des pesticides.....	37
5.8. Favoriser une nourriture saine et locale.....	38
5.9. Protéger les coteaux de la citadelle.....	39
5.10. Promouvoir le don d'organes.....	39
5.11. Veiller au bien-être animal.....	40
5.12. Créer un corps de cantonniers.....	40
5.13. Développer le caractère public, ludique et sportif de la Meuse.....	40
5.14. Réduire notre dépendance au pétrole et lutter contre les changements climatiques.....	41
5.15. Sauvegarder la biodiversité, indispensable à la vie.....	43
6. Social.....	44
6.1. Donner au CPAS les moyens de ses missions.....	44
6.2. Faire des mairies de quartier de véritables « maisons des services publics ».....	45
6.3. Créer 400 nouvelles places de crèche.....	46
6.4. Instaurer une tarification progressive de l'eau.....	46
6.5. Accueillir les migrants.....	47
6.6. Améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.....	47
6.7. Favoriser l'implication et la prise en compte des aînés.....	48
6.8. Mettre en place un réseau de vigilance et de lutte contre les discriminations.....	48
6.9. Valoriser et soutenir la diversité culturelle.....	49
6.10. Augmenter le nombre de douches publiques.....	50
6.11. Encadrer la prostitution.....	50
6.12. Améliorer la gestion du personnel communal.....	51
7. Logement.....	53
7.1. Atteindre 20 % de logements publics.....	53
7.2. Habiter les logements vides.....	53
8. Sécurité.....	55
8.1. Développer une autre politique de sécurité.....	55
8.2. Une police qui s'attaque aux violences invisibles.....	56
8.3. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales.....	57
8.4. Permettre les « Cannabis social clubs ».....	58
9. Economie.....	59
9.1. Diversifier l'économie.....	59
9.2. Défendre la présence de l'activité économique en ville.....	59
9.3. Favoriser le commerce local.....	59
9.4. Devenir ville pilote pour la fibre optique.....	60
9.5. Aménager un camping.....	60
10. Finances.....	61
10.1. Instaurer une fiscalité locale plus redistributive.....	61
10.2. Créer une caisse communale d'investissement.....	62

1. Démocratie

1.1. Assurer la transparence des données publiques

Aujourd'hui, obtenir le budget communal et ses annexes relève du parcours du combattant, il faut se déplacer à l'administration pour consulter les documents relatifs à un permis d'urbanisme. Les conseils communaux ne sont pas retransmis à la télévision ni sur le net (alors qu'ils sont filmés) et leurs documents préparatoires (à l'exception des ordres du jour) ne sont pas accessibles au public. Par ailleurs, de nombreuses données réalisées grâce à des fonds publics (études, statistiques, documents cartographiques,...) restent inaccessibles en dehors de l'administration, etc, etc.

Ce ne sont là que quelques exemples de ce manque de transparence qui rend très difficile la tâche des citoyens qui veulent comprendre et se faire une opinion sur la politique menée par ceux qu'ils ont élus.

Sauf lorsque la protection de la vie privée est en jeu (par exemple, les dossiers des membres du personnel communal justifient une confidentialité certaine), nous voulons rendre les données publiques accessibles de façon systématique et sans formalité préalable à tous les citoyens.

Cet accès facile passera notamment par une numérisation massive de ces données et leur mise à disposition sur le portail web de la Ville. Si certains cas sensibles (lorsqu'il s'agit de garantir l'équité d'un marché public, par exemple) justifieront une approche plus prudente, ceux-ci doivent rester l'exception à une règle de base qui doit être la transparence.

1.2. Instituer des conseils de quartier élus

Dans une Ville qui compte plus de 200.000 habitants, le Conseil communal est une instance trop lointaine pour permettre la tenue d'un débat démocratique proche du terrain, tant sur le plan de la représentativité (1 conseiller pour 4.000 habitants environ), que de la proximité. De plus, il ne se réunit qu'une dizaine de fois par an et son ordre du jour est trop chargé pour permettre de réels débats sur tous les dossiers qui le mériteraient.

En nous inspirant du fonctionnement des « districts » anversoises et en nous basant sur le décret du 1^{er} juin 2006, jamais mis en œuvre à ce jour, qui crée un « conseil de secteur »¹, nous voulons dès lors créer des conseils de quartier dont les membres seront élus par les habitants du quartier, pour des mandats plus courts que ceux des membres du Conseil communal (deux ou trois ans).

Nous souhaitons que ces Conseils de quartiers soient [paritaires](#). La proximité de ces instances devra être mise à profit pour favoriser la participation/l'entrée de toutes les parties de la population à la vie politique.

Concrètement, VEGA envisage la création de 15 à 25 conseils de quartiers, qui représenteront des ensembles d'environ 10.000 habitants en moyenne. Ces conseils disposeront d'un budget propre proportionnel au nombre d'habitants du quartier et seront compétents pour la gestion de problèmes locaux. Leurs délibérations seront publiques et ils seront ouverts au droit d'interpellation citoyenne.

1.3. Organiser des consultations populaires sur les questions importantes

VEGA prône une extension de la participation des citoyens à l'action politique et aux processus de décision. L'échelle locale, souvent plus compréhensible et qui influence assez directement notre quotidien, se prête particulièrement bien à cette volonté.

Il ne s'agit pas seulement de mieux informer (voir notamment notre proposition relative à la télévision locale RTC) mais également de donner aux habitants de la Ville l'occasion de se prononcer directement sur certaines questions.

C'est pourquoi VEGA propose que soit organisée au moins une fois par an une consultation populaire, avec plusieurs sujets au menu.

Des matières comme les grands choix de mobilité (tram, téléphérique, voiries,...), d'urbanisme (esplanade des Guillemins, réaffectation de chancres...) ou encore culturels, qui mobilisent des fonds publics importants et ont un impact fort sur la ville, se prêtent particulièrement à un tel exercice.

¹ Cf. les art. L14123-2 et s. du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD).

Cependant, il ne nous semble pas judicieux à priori de vouloir limiter les matières qui pourraient être traitées via de telles consultations.

La philosophie de VEGA est : « Avec nous, on votera souvent » ! Nous voulons en effet évoluer vers une démocratie plus directe.

1.4. Soutenir la vie associative

Plus de 800 asbl sont actives sur le territoire communal. Elles oeuvrent dans de multiples secteurs. Ces associations — et d'autres, informelles, avec elles — constituent un lieu privilégié de la vie sociale, sportive, culturelle, politique,... des Liégeois. Elles jouent de multiples rôles, de service aux personnes, d'organisation d'activités sportives, d'animation de la vie publique et citoyenne.

Nous proposons :

- D'assurer — en s'appuyant sur les structures existantes (en particulier les maisons de jeunes) — la présence d'au moins une structure d'accueil du monde associatif dans chaque quartier en développant le concept des maisons communes. Ces « maisons communes » offriront des locaux pour accueillir des activités de type SEL, GAC, école de devoirs, ateliers d'artisanat, tables de conversation,... Ces infrastructures permettront également la mise à disposition de locaux pour certaines asbl et seront gérées par des structures mutualisées et évolutives qui permettront de répondre rapidement aux besoins et de réévaluer ceux-ci de façon régulière ;
- de mettre en place un conseil consultatif communal du secteur associatif ;
- de mettre en ligne sur le site de la Ville un répertoire des associations ;
- d'ouvrir un guichet communal des associations, guichet auprès duquel les responsables associatifs pourraient trouver des informations sur les outils qui sont mis à leur disposition par les différents niveaux de pouvoir mais aussi une permanence juridique permettant aux petites associations de s'acquitter de leurs obligations légales (publications, comptes, etc) dans de bonnes conditions.

1.5. Instituer un médiateur communal

La gestion d'une grande ville nécessite chaque jour l'exécution de très nombreuses tâches par les fonctionnaires et les ouvriers communaux.

Il n'est pas étonnant que ces personnes qui travaillent au service de la communauté, commettent parfois des erreurs dans l'application de certains règlements, que certains dossiers soient traités avec retard, que des textes soient interprétés de manière tatillonne. Il est même possible que certaines de ces personnes refusent de manière arbitraire de délivrer l'information à laquelle les citoyens ont droit ou qu'elles appliquent de manière inéquitable certaines taxes. L'administration d'une grande ville se grandit en reconnaissant qu'elle n'est pas une machine infaillible et qu'elle peut même manquer parfois de respect envers les citoyens.

VEGA propose de créer au sein de l'administration communale un poste de médiateur (ombudsman) qui sera chargé d'arbitrer les cas litigieux soulevés par des citoyens. Nommé sur proposition de la minorité politique du conseil communal, il recevra un mandat qui aura la durée d'une législature. Pour autant que sa reconduction soit votée à une très large majorité des membres du conseil communal (75 % des votes), il pourra être renouvelé une fois dans sa fonction.

Cette fonction fera l'objet d'une description précise pour bien délimiter le champ d'action de ce fonctionnaire particulier et pour préciser les limites de son pouvoir d'investigation et d'intervention. Travaillant de concert avec le service du secrétariat communal, il devra par exemple veiller à ce que certains acteurs très « présents » dans notre ville ne bénéficient pas d'une bienveillance exagérée.

1.6. Garantir la fiabilité du système de vote

Le système de vote électronique utilisé aujourd'hui, présente des failles sérieuses, pointées de longue date par des associations, des informaticiens et des élus. Entre autres choses, nous notons qu'il ne permet pas une vérification des résultats par un humain et que le code source du logiciel utilisé n'est pas publié.

Cette situation est de nature à amoindrir la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques. Elle pourrait

aussi faciliter, le cas échéant, une manipulation de certains scrutins.

Dès lors, le système de vote devrait selon nous évoluer, a minima, vers un dispositif laissant une trace sur papier de chaque vote, vérifiable par l'électeur, et permettant un recomptage manuel si besoin.

Mais c'est le vote papier qui demeure encore à ce jour le système le moins coûteux et le plus démocratique — car préhensible par le plus grand nombre.

1.7. Réorganiser les compétences échevinales

Nous proposons de revoir la distribution actuelle des compétences au sein du collège communal afin de permettre un fonctionnement plus collégial et dans certains cas plus logique (cesser la dispersion de compétences entre différents échevinats pour certaines matières), mais également afin de donner une plus grande importance à certaines thématiques sociales, environnementales et démocratiques avec par exemple la création d'un échevinat - spécifique - de l'Environnement. Hors CPAS, il y aurait le bourgmestre et 8 échevins.

- **Bourgmestre : Ouverture au monde, relations publiques.** Tourisme et grands évènements, cultes, relations Nord/Sud, relations avec les pouvoirs de tutelle, communication et relations avec la presse, protocole, police, services juridiques généraux. Gestion des données publiques (open-data), centre de traitement de l'information, gestion des fonds patrimoniaux et archives, tenue d'un tableau de bord.
- **Echevinat 1 : Finances et affaires économiques.** Budget, comptabilité, trésorerie et dette, contrôle général recettes et dépenses, subventions publiques, taxes, pensions du personnel communal, développement économique, commerces, foires, marchés et commerce ambulant, ALE, service général des achats et marchés publics de fournitures.
- **Echevinat 2 : Urbanisme, aménagement du territoire, mobilité.** Autorisations de bâtir, inspection des bâtisses, sécurité et salubrité publique, primes diverses, toponymie, cartographie, cadastre, CCATM, commission des espaces publics, bureau expertise immobilière.
- **Echevinat 3 : Travaux et gestion des biens communaux.** Biens meubles et immeubles, voiries et concessionnaires, éclairage public, signalisation, politique immobilière, logements publics, régie foncière, parc automobile, application RGPT, service des marchés publics de travaux, observatoire wallon du logement.
- **Echevinat 4 : Environnement.** Patrimoine naturel et environnement, gestion des déchets, propreté publique, qualité de l'air, plantations, cadre de vie et espaces publics, politique des énergies, politique de l'eau, cellule stratégie à long terme.
- **Echevinat 5 : Emploi, santé et services sociaux.** Toutes les politiques liées à l'emploi, ONE, vaccinations, éducation sanitaire, égalité des chances, familles, seniors, personnes handicapées, santé mentale, accueil des réfugiés.
- **Echevinat 6 : Ressources humaines, population et état civil.** Services communaux et personnel communal, élections, sépultures, police administrative.
- **Echevinat 7 : Enseignement, jeunesse et sports.** Lutte contre l'analphabétisme, écoles, lecture publique, crèches (et mini-crèches), bibliothèques, pédagogie générale et orientation scolaire, inspection médicale scolaire, centre PMS, relations avec l'université, les centres de formation, le réseau de promotion sociale, université du 3^e âge, accueil extra-scolaire, centre J, maisons de jeunes, ateliers créatifs, stages de vacances, animation jeunesse.
- **Echevinat 8 : Culture, vie locale et associative.** Culture, musées et centres culturels. Soutien aux associations, comités de quartier, folklore, art urbain et cadre de vie, sécurité dans les quartiers, politique des grandes villes, associations patriotiques, relations Nord /Sud et politiques de l'immigration, interculturalité.

1.8. Adopter une nouvelle approche pour les marchés publics de fournitures et services

Pour une grande ville comme Liège, la gestion des marchés publics de fournitures et services a pris des allures de cauchemars depuis les dérives graves mises en évidence notamment à Charleroi.

Les procédures sont devenues lourdes et longues. Elles ne peuvent être gérées que par des fonctionnaires bien formés

et régulièrement avertis de l'évolution des lois, des pratiques et de la jurisprudence en la matière.

Ces lois dépendant du niveau fédéral et du niveau régional, la marge de manœuvre communale est faible. L'alourdissement excessif des procédures liées aux marchés publics conduit pourtant insidieusement les autorités à recourir de plus en plus souvent au privé, notamment par l'intermédiaire des « partenariats » public-privé (PPP) ou d'autres formes de privatisations plus au moins avouées.

VEGA s'oppose à cette logique et plaide en conséquence pour plus de souplesse dans les procédures des marchés publics. Le principe doit être la confiance envers les fonctionnaires qui gèrent ces matières, bien sûr assortie de lourdes sanctions en cas d'abus.

En outre la philosophie d'élaboration de chaque marché public est bien du ressort de l'autorité qui doit faire un achat, petit ou grand. C'est pourquoi nous proposons d'introduire systématiquement parmi les critères de choix définis lors de l'élaboration de tout marché public de fournitures les notions suivantes :

- durabilité des produits et appareils divers (via notamment des garanties étendues) ;
- réparabilité des produits et appareils divers (via notamment le recours à des composants standards) ;
- inter-opérabilité et compatibilité des produits et appareils divers avec ceux déjà en possession des services ;
- consommation énergétique ;
- quand cela s'avère possible, proximité du lieu de fabrication.

Pour les marchés liés au domaine de l'informatique, nous proposons :

- d'opérer une transition vers les systèmes et logiciels libres (par exemple GNU/Linux au lieu de Windows et Libre Office au lieu de Microsoft Office) ;
- d'imposer l'utilisation de [formats informatiques libres ou ouverts](#) ;
- d'imposer l'utilisation de modules et outils libres dans toute application faite sur mesure (par exemple, utiliser un gestionnaire de base de données libre au lieu d'un gestionnaire commercial). Ces applications doivent être portables par définition (càd s'exécuter aussi bien sous un système libre que sous un système propriétaire).

Les objectifs principaux poursuivis par notre proposition sont de lutter contre l'obsolescence programmée² et contre les « marchés captifs » (notamment pour les pièces de rechange).

Dans la logique de transparence des données publiques, nous proposons également que la Ville donne accès à tout citoyen qui le souhaite, à la liste des marchés publics en cours de passation et à la liste des fournisseurs retenus.

1.9. Reverser certains jetons de présence à la caisse communale

Les chiffres concernant le nombre de mandats exercés par les mandataires belges viennent de paraître au Moniteur de ce 14 août. On doit malheureusement constater qu'aucune évolution significative ne se dessine, puisqu'en moyenne en Belgique, un échevin exerçait en 2011 plus de 6 mandats dont environ 3 rémunérés et un bourgmestre environ 9 mandats dont 4 rémunérés.

À Liège, selon nos calculs, la situation est sérieusement préoccupante puisque les membres du Collège communal exerçaient en moyenne en 2011 pas moins de 19,2 mandats dont 5,5 rémunérés³.

S'il est logique qu'un élu en charge d'une matière puisse siéger dans une structure publique liée à celle-ci (par exemple l'échevin de l'enseignement au sein de l'asbl Rescolie qui gère les repas scolaires), à Liège, le niveau de cumul des mandats et leur nature pose à nos yeux question. De nombreux échevins siègent notamment dans des assemblées sans rapport avec leurs compétences scabinales. Il n'est ni sain ni efficace pour les tâches qu'ils ont à exercer que des mandataires cumulent à ce point les mandats. Il n'est pas non plus acceptable qu'ils tirent l'essentiel de leurs revenus de ces activités annexes.

Nous pensons qu'au-delà de quelques mandats un élu peut difficilement s'acquitter correctement de sa tâche. On observe d'ailleurs que de nombreux administrateurs, cumulant un trop grand nombre de mandats, n'ont pas la possibilité de maîtriser les matières qu'ils ont en charge. En conséquence, les Conseils d'administration de nombreuses structures reportent l'essentiel des décisions vers la direction et les comités de gestion, ce qui pose bien question sur leur contrôle de ces structures par les élus et peut mener aux dérives que l'on a connues par exemple dans certaines sociétés de logement social.

² http://fr.wikipedia.org/wiki/Obsolescence_programm%C3%A9e

³ Pour plus de détails, voir sur cumuleo.be.

VEGA formule dès lors une proposition simple : lorsqu'un mandataire est déjà rémunéré à temps plein par la Ville (c'est le cas de tous les membres du Collège communal liégeois), les jetons de présence des mandats qu'il exerce au nom de la Ville devraient selon nous être reversés à la caisse communale. Ce sont (au bas mot) des centaines de milliers d'euros qui viendraient chaque année abonder les finances communales.

Une évaluation juridique de la faisabilité de cette mesure est nécessaire. Le cas échéant nous plaiderons pour une modification des règles en vigueur au niveau régional.

1.10. Promouvoir les médias locaux

Un paysage médiatique local professionnel et diversifié est à nos yeux une condition indispensable à l'existence d'un débat public digne de ce nom — et donc à la démocratie elle-même. Même si l'aide à la presse est une compétence fédérale et s'il est très délicat pour une organisation politique de faire des propositions sur ce terrain, nous considérons que la situation actuelle à Liège est rien moins qu'alarmante. Le nombre de salariés dans les rédactions liégeoises est en chute libre. La précarisation des journalistes atteint des sommets. La couverture médiatique de l'actualité communale est à notre sens insuffisante pour permettre une information adéquate du public.

Dès lors, nous plaidons pour que la Ville de Liège :

- Vote une motion demandant à la RTBF d'accorder plus d'importance — et donc de moyens — à la couverture de l'actualité régionale (aujourd'hui réduite à peau de chagrin) ;
- Apporte un soutien aux médias non lucratifs (asbl) situés sur le territoire communal, sous forme de locaux, de matériel, etc (cf. le point soutien à la vie associative) ;
- Soutienne la presse locale en prenant des abonnements aux quotidiens de la place pour chaque école, pour chaque bibliothèque et pour chaque mairie de quartier, où ils seront accessibles au public ;
- Veille à ce qu'une éducation aux médias soit systématiquement dispensée dans son réseau scolaire (des initiatives en ce sens existent déjà dans certaines écoles) ;
- Développe le journal communal, pour y rendre compte de façon régulière des débats du Conseil communal et des (futurs) [Conseils de quartier](#) et, de façon générale, pour y donner écho à la vie publique ;
- Demande l'organisation d'[un débat contradictoire hebdomadaire sur RTC](#) ;

1.11. Demander l'organisation de débats contradictoires sur RTC

Nous considérons qu'une télévision locale comme RTC, financée par les pouvoirs publics, en plus de sa mission d'information, doit aussi être un lieu de confrontation des idées. Nous trouvons que ce n'est pas suffisamment le cas à ce jour.

VEGA propose d'intégrer au cahier des charges de RTC l'organisation de débats *contradictaires* hebdomadaires d'une durée d'au moins 40 minutes. Le choix des thèmes et l'organisation seraient bien entendu confiés à la rédaction mais avec l'obligation de donner de la place aux paroles critiques et minoritaires.

Nous voudrions que RTC devienne une agora où l'on débat des grands choix en matière de stratégie économique, d'aménagement du territoire mais aussi des grandes questions sociales, environnementales, etc.

1.12. Assumer et réorienter « Liège 2017 »

La Ville de Liège est candidate à l'Exposition internationale 2017. Le verdict du Bureau international des expositions (BIE) sera connu peu de temps après le scrutin communal. Ce projet illustre à nos yeux le peu de place que la majorité sortante a accordé au citoyen dans l'orientation des grands dossiers urbains. Là où le mouvement « Liège 2015 » — auquel « Liège 2017 » constitue manifestement une réponse — était parti de la base, il n'est ici demandé au citoyen que de participer à un plébiscite, en applaudissant des deux mains.

En outre, le risque financier que représente cette organisation nous paraît considérable et sous-évalué à l'heure actuelle. Pour parler clairement, nous craignons de voir la Ville de Liège se ré-endetter de façon importante si l'organisation devait (avoir lieu et) connaître des ratés. À ce titre, l'enthousiasme excessif des groupes de l'opposition au Conseil communal n'aura pas permis d'obtenir de nécessaires clarifications sur le financement du projet.

Nous regrettons encore l'impact budgétaire de ce pari pour la Ville. Pas moins de 9 millions d'euros d'argent public (issus de différents niveaux de pouvoirs) auront été dépensés dans la promotion de la candidature (le prix d'une piscine). Nous sommes très mal à l'aise face à cette logique événementielle qui conduit à déterminer des investissements importants en fonction d'un événement ponctuel et non des besoins réels des habitants sur le long terme.

Cela étant, l'avis des membres de la coopérative VEGA au sujet de cette candidature reste nuancé. Nous sommes conscients de l'opportunité économique et touristique qu'elle représente. L'Expo pourrait notamment contribuer à améliorer l'image de la Ville et de sa région au niveau international.

VEGA s'engage dès lors :

- À soutenir la réalisation du projet si la candidature liégeoise devait être retenue, même si cette option nous paraît relativement peu probable.
- À tirer les enseignements de la façon très peu convaincante dont a été, selon nous, mené ce projet. Nous jugeons indispensable qu'à l'avenir une consultation populaire soit organisée avant d'engager les finances communales de façon aussi importante. Nous souhaitons également que la conception de grands événements de ce type soit beaucoup plus ouverte aux contributions des citoyens.
- À proposer un projet d'aménagement urbain, dense et qualitatif pour le site de la gare de Bressoux (25 hectares), quelle que soit l'issue de la candidature. Si celle-ci est retenue, l'aménagement du site ne peut se limiter à en faire une zone technique urbanisée sommairement. Dans tous les cas, ces terrains remarquablement situés (en bord de Meuse, à l'entrée de la ville, à proximité d'une gare IC) doivent devenir un nouveau quartier de la Ville, associant activité artisanale, bureaux et logements.
- À défendre la présence d'au moins 20 % de logement social — et à favoriser le développement de logement public — parmi les développements attendus sur le site (tant dans l'« éco-quartier » de Coronmeuse que sur la plaine de Bressoux).
- À exiger, conformément à notre exigence de [transparence des données publiques](#), la publication du budget détaillé de l'organisation et sa discussion en séance publique du Conseil communal, dès l'ouverture de la prochaine législature, ainsi qu'un suivi régulier des comptes par le Conseil communal tout au long du processus.
- À impliquer les acteurs de la vie liégeoise, notamment dans le milieu culturel, dans les décisions qu'il reste à prendre. Nous refusons la « privatisation » plus ou moins larvée des grands événements qui créent de l'animation à Liège et continuons à militer pour que le bénévolat soit à la base du plus grand nombre d'actions possibles.
- À défendre la sauvegarde de l'ancien Palais des fêtes de la Ville (Palais des sports) et de l'école Reine Astrid, témoins significatifs du [patrimoine du XX^e siècle](#).
- À prendre au mot le slogan de l'Expo — « Connecting the World, Linking People » — et à promouvoir le déploiement d'un [réseau de fibre optique](#) sur tout le territoire communal.
- À défendre la réalisation d'infrastructures pérennes et utiles à la population dans le cadre de l'Expo, si celle-ci a lieu, comme par exemple [un téléphérique vers la Citadelle](#).

Nous souhaitons aussi que des solutions soient apportées aux légitimes préoccupations des membres du personnel et aux usagers de l'école Léona Platel et du centre de revalidation du CHR qui lui est accolé — situés sur le site et qui devront déménager si l'Expo se concrétise. Cette double structure constitue aujourd'hui un véritable atout pour les enfants handicapés et leur famille et aucune solution n'a pu être proposée à ce jour pour maintenir cette structure combinée.

1.13. Développer les solidarités Nord-Sud, sensibiliser et éduquer ici pour mieux agir là-bas

Une grande partie des problèmes du Sud s'explique par des rapports inégalitaires avec le Nord. L'éducation au développement attire l'attention sur les relations Nord/Sud. Elle améliore la compréhension du sujet et incite à acquérir un esprit critique.

Elle veut encourager à agir en faveur d'un monde plus juste et solidaire : droits de l'homme, responsabilité sociale,

commerce équitable, travail décent, égalité hommes-femmes, sentiment d'appartenance à un monde interdépendant en mutation, perception des disparités entre les conditions de vie, lien entre migration et développement,...

Liège reconnaît le rôle important de la sensibilisation et de l'éducation au développement auprès des citoyens pour répondre à ces préoccupations, s'ouvrir au monde et réaliser ces engagements. C'est en effet par le changement des mentalités, au Nord, que Liège peut contribuer efficacement à améliorer durablement les conditions de vie des populations du Sud.

Une politique structurelle de Solidarité Nord-Sud s'impose ! Elle doit être menée en dialogue avec les associations et les citoyens actifs dans ce domaine.

Dès 2013, Liège dispose d'outils pour une politique communale volontariste de coopération Nord-Sud participative, cohérente et efficace :

- Présentation d'une **note de politique générale** pour la mandature dans laquelle la solidarité internationale est prise en compte au sein des différentes compétences communales. Faire de la solidarité internationale une matière obligatoire en deux axes : Liège acteur à part entière de la coopération au développement et sensibilisation large au sein de la commune.
- Création d'un **échevinat des relations Nord-Sud** qui impulse, coordonne et rend compte⁴.
- Mise en place d'un **conseil consultatif de la solidarité Nord/Sud** qui stimule et donne des avis sur la politique communale, la suit et l'évalue. Son fonctionnement fait l'objet d'un financement inscrit au budget de la ville.
- Création d'une **cellule « solidarité Nord/Sud » au sein de l'administration** communale qui met en œuvre les programmes et projets de coopération de la commune en collaboration avec l'échevin des relations Nord/Sud, le conseil consultatif et les administrations des autres échevinats.
- Création d'un poste de **conseiller en coopération au développement**.
- Présentation chaque année d'un **plan d'action opérationnel** et vote d'un **crédit spécifique** : inscription au budget de minimum 0,1 % et tendre vers les **0,7 % du budget ordinaire** à l'horizon 2017. Le quart de ce budget est destiné à la sensibilisation des liégeoises et des liégeois.

1.14. Défendre l'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est encore loin d'être une réalité, malgré que la Commune se soit dotée d'outils intéressants, comme la signature de la Charte pour l'égalité et la mise en place d'une commission consultative « Femmes et Ville » ou encore la désignation d'une compétence « égalité » au sein du Collège communal.

VEGA soutient la mise en œuvre de cette charte, en ce qu'elle prône l'intégration systématique de la dimension du genre dans l'ensemble des politiques communales, ainsi que la lutte contre les discriminations et les stéréotypes. La Ville s'y est engagée, en outre, à rédiger un plan d'action et reconnaît que sa mise en œuvre passe par une représentation paritaire dans toutes ses instances. Ce plan d'action tarde cependant à voir le jour (ou alors il est tenu secret).

VEGA demande également à ce que les travaux de la Commission « Femmes et Ville » soient mieux valorisés, notamment en rendant ses avis et activités publics. La consultation de la Commission devrait être rendue obligatoire sur les dossiers importants et, si cet avis n'est pas pris en compte, une justification devrait alors en être fournie à la Commission.

Pour VEGA, le *gendermainstreaming* ne doit cependant pas se limiter au confinement au sein d'une commission mais nécessite un questionnement lors des travaux de chaque Commission du Conseil communal, du Conseil lui-même ainsi que du Conseil du CPAS. Il faut aussi éviter la reproduction de stéréotypes dans le choix des dossiers que l'on soumet à la réflexion genre : les travaux, l'urbanisme et le budget sont tout autant concernés que les politiques sociales ou la gestion des crèches (qui devraient ne plus être affaires de femmes).

Une attention particulière doit être apportée lors de la confection du budget communal : il s'agit de construire le budget (la traduction en chiffre des politiques menées) en structurant les recettes et dépenses de manière à promouvoir l'égalité de genre.

Les budgets alloués aux différentes politiques sont examinés de manière à déterminer s'ils sont susceptibles d'avoir un impact positif ou négatif sur les situation des femmes et des hommes, en s'interrogeant sur :

4 Voir notre proposition de réorganiser les compétences échevinales.

- la prise en compte des réalités socio-économiques des femmes et des hommes dans l’attribution des moyens financiers ;
- l’impact potentiel des sommes investies dans les politiques publiques sur la situation socio-économique des femmes et des hommes (réduction ou renforcement des inégalités entre sexes).

VEGA formule dans son programme des propositions qui illustrent bien la démarche :

- [Réorienter des moyens publics vers les crèches](#) va profiter plus aux femmes (puisque la garde des enfants pose actuellement plus de problèmes aux femmes, notamment pour trouver de l’emploi).
- [L’abonnement TEC à 1 euro par mois](#) profitera majoritairement aux femmes : celles-ci sont en moyenne plus pauvres, utilisent plus les transports en commun. De plus, 70 % des femmes sans emploi n’ont pas de permis de conduire, donc cette mesure favorise aussi leur accès à l’emploi. Avoir un réseau de transport de proximité, maillé et avec de bonnes fréquences est aussi mieux adapté à leurs trajets « multi-destinations » alors que les lignes uniques correspondent mieux aux déplacements de la plupart des hommes (déplacements pendulaires).

Enfin, la commune en tant qu’employeur peut mener [une politique du personnel](#) pro-active, notamment via l’élaboration de bilans sociaux sexués dans l’ensemble de ses structures, la mise en place de formations systématiques et suffisantes pour lutter contre les stéréotypes, que ce soit dans l’enseignement, les crèches, la police, les services sociaux ou les guichets publics,...

En lien avec cette fiche VEGA a souhaité donner une attention particulière aux [violences faites aux femmes](#).

2. Enseignement

2.1. Rendre l'enseignement plus égalitaire

L'aide aux élèves en difficulté

La coopérative VEGA veut soutenir les mesures relatives à la remédiation, pour autant que celle-ci soit gratuite et ouverte à tous. Pour pouvoir encore augmenter la capacité en heures de remédiation, alors que la charge des enseignants est déjà grande, nous proposons que des étudiants de fin de secondaire de la Haute Ecole puissent, dans un cadre contractuel bien fixé et suite à une formation adaptée, apporter leur aide à des élèves en difficulté. En retour, ils recevraient une réduction du minerval d'inscription ou de réinscription dans la Haute Ecole de la Ville.

La transmission des savoirs

Cependant, nous tenons à souligner que la remédiation seule n'est qu'une politique du sparadrap car elle s'attache à réduire l'échec scolaire sans en traiter la cause. En amont des séances de remédiation, il faut que les enseignants adoptent en classe une pédagogie adaptée à leurs élèves, et ceci, dès l'école maternelle. C'est pourquoi la formation initiale et la formation continuée jouent un rôle incontournable. De nombreuses études démontrent que le taux de réussite scolaire est fortement corrélé avec le milieu socio-culturel des familles. À la Haute Ecole de la Ville (catégorie pédagogique), il faut donc imposer à tous les futurs enseignants un module sur le rapport à la transmission du savoir des classes populaires. Ce module doit aussi être disponible en formation interne pour tout enseignant en fonction, à tout le moins dans une école à discrimination positive.

Les classes de dépaysement, les coûts scolaires

VEGA souhaite que tout voyage d'étude soit entièrement accessible à TOUS les élèves, quel que soit leur milieu socioculturel.

D'une école à l'autre, d'importantes disparités au niveau du coût sont légion. VEGA souhaite une harmonisation, par cycle d'étude, des frais demandés aux parents.

2.2. Valoriser le personnel scolaire

Le personnel de garderie

Au niveau du fondamental, le personnel de garderie doit pouvoir recevoir une formation sur le concept d'interculturalité et sur la communication « parents – élèves- auxiliaires ». La mise à disposition d'éducateurs qualifiés pour le plus grand nombre d'écoles, en commençant par celles à discrimination positive, doit aussi pouvoir être envisagée. Les élèves ont besoin d'un personnel éducatif qualifié, et valorisé en conséquence.

Le personnel d'entretien

Actuellement, les femmes d'ouvrage ne sont pas remplacées lorsqu'elles sont malades. Leur nombre a diminué de manière très significative ces dernières années. Souvent, elles travaillent sur plusieurs sites alors qu'en réorganisant les affectations, elles pourraient travailler sur un seul. Lorsqu'elles doivent faire des extras (événements particuliers à, cela diminue le temps disponible pour l'entretien habituel. Il faut donc réengager et réorganiser pour valoriser cette partie du personnel, absolument indispensable au bon fonctionnement des établissements.

Les enseignants

Le Pouvoir Organisateur de la ville de Liège emploie environ 2500 enseignants. Leur travail est essentiel pour l'avenir des jeunes Liégeois. Revaloriser leur métier est donc une priorité pour VEGA. La formation continue doit être encouragée et des moyens doivent être dégagés pour que tous les enseignants soient remplacés lorsqu'ils sont en formation.

Les enseignants qui sont en début de carrière ne sont pas suffisamment soutenus. Les statistiques indiquent que la plupart des abandons ont lieu dans les cinq premières années. Afin que les personnes qui débutent ou qui désirent tester une nouvelle manière d'enseigner puissent trouver un soutien, nous proposons que des sociologues (ayant une expérience dans l'enseignement) et des pédagogues soient engagés afin d'assister les personnes qui le désirent. Des enseignants expérimentés pourraient voir leur charge allégée pour se consacrer à un accompagnement auprès des novices. Afin de permettre aux nouveaux enseignants de trouver des réponses à leurs difficultés, ces conseillers pédagogiques indiqueraient quel(s) type(s) de compétences ils peuvent développer.

Dès son entrée en fonction, l'enseignant doit recevoir une information étayée sur ses droits et sur les budgets existants. Il doit pouvoir prendre connaissance des conditions à remplir et des procédures à suivre pour obtenir de l'argent, que ce soit pour du matériel ou des formations.

Les compétences de l'échevinat de l'Instruction Publique

Nous notons d'importants dysfonctionnements liés à un manque de synergie des différents acteurs qui gravitent autour de l'enseignement de la Ville. Une renégociation des compétences liées aux différents échevinats ou une meilleure collaboration entre eux améliorerait la qualité de notre enseignement.

Par exemple, la difficulté de débloquer les budgets alloués à l'enseignement mène à un gaspillage important des ressources. Nous proposons que les bons de commande soient informatisés et que leur approbation ou refus soit décidé au sein de l'échevinat de l'Instruction Publique.

De même, plusieurs écoles manquent de locaux alors que la Ville, qui possède un patrimoine foncier et immobilier important, pourrait en attribuer. Ce dernier point est d'autant plus crucial qu'au vu de l'état de délabrement de certaines classes, les écoles hésitent à faire réaliser un audit d'hygiène et de sécurité. Elles craignent de se voir obligées de fermer des locaux et de se trouver alors dans l'incapacité d'assurer la tenue des cours. Dans ce dernier cas, c'est non seulement la qualité du cadre de vie mais aussi la sécurité des élèves qui est en jeu.

Nous souhaitons donc que toutes les compétences nécessaires au fonctionnement des écoles soient centralisées au niveau de l'échevinat de l'Instruction Publique.

La rénovation des bâtiments scolaires

Dans de nombreuses écoles de la Ville, la qualité des bâtiments présente de graves lacunes : chaudières, mobiliers divers, installations sanitaires, etc... Nous voulons que l'indispensable politique de rénovation des bâtiments prenne en compte des critères écologiques, que ce soit pour économiser l'énergie ou pour le choix de matériaux respectueux de la santé des élèves et du personnel éducatif.

2.3. Refuser la marchandisation de l'école

Les écoles à projet

Nous constatons que la mise en concurrence, d'une part des réseaux et d'autre part, des écoles au sein de notre propre réseau communal mène à des politiques de marché incompatibles avec la finalité égalitaire et émancipatrice de l'enseignement.

Nous souhaitons que cesse le développement d'écoles à projet, qui génère un enseignement à deux vitesses n'ayant pour but que d'attirer plus d'élèves. Par contre, les **projets** issus des élèves et des enseignants, les échanges entre filières et écoles doivent être encouragés. À l'opposé des écoles à projet, qui uniformisent le public d'une école, ces initiatives visent en effet à une **mixité culturelle et sociale**, bénéfique à tous.

La pédagogie active

Les projets éducatif et pédagogique de la Ville devraient se traduire par l'application d'une pédagogie active dans tous les établissements. Ils insistent entre autres sur la transmission des savoirs, savoir-être et savoir-faire par l'exploitation de situations-problèmes et de projets. Nous y sommes favorables mais soulignons qu'il est alors incohérent d'afficher publiquement que seuls 5 établissements sur 40 dans le fondamental et un dans le secondaire fonctionnent en pédagogie active.

L'immersion

Nous sommes bien entendu favorables à un apprentissage des langues de qualité. Il est cependant regrettable que l'enseignement en immersion ne soit réservé qu'à une minorité d'élèves, pour la plupart, socialement favorisés. En ce sens, nous proposons de réfléchir à un principe **d'immersion partielle** (un jour par semaine) et à l'organisation de classes de dépaysement en immersion pour tous les établissements en remplacement du système à deux vitesses actuel qui n'est généralisable ni financièrement, ni humainement (pénurie de professeurs « native speakers »).

Un enseignement neutre et pluraliste

En ce qui concerne le [port de signes convictionnels](#) en milieu scolaire, nous estimons qu'un règlement est nécessaire au niveau du pouvoir organisateur (donc au niveau de la Commune) pour ne pas laisser les directions d'école seules à gérer cette question. Nous souhaitons notamment éviter la création d'écoles ghettos, dont le principe est à l'antithèse du projet éducatif que nous voulons pour la Ville.

La publicité, les actions commerciales

Nous tenons aussi à ce que l'**interdiction de la publicité** au sein des écoles soit scrupuleusement respectée. Une alternative doit par exemple être recherchée aux distributeurs de boissons de marque.

Les directeurs d'école sont actuellement libres d'accepter ou non les propositions commerciales que les entreprises privées leur font. Nous considérons que cela devrait toujours passer par le pouvoir organisateur et pour notre part, nous restons opposés à toute forme de publicité à l'école.

Les relations avec les parents

Il faut passer d'une logique de parents consommateurs à une logique de **parents acteurs**, leur ouvrir encore plus les portes des écoles et leur permettre de prendre part à la vie et aux décisions le plus souvent possible.

2.4. Faire de l'alphabétisation une priorité

Il y a véritablement une demande d'alphabétisation non rencontrée et c'est dans notre société, pour une formation de gauche comme VEGA, une situation totalement inacceptable !

Le savoir faire est là mais comme pour le reste, il s'agit d'une volonté politique de décider d'allouer le budget nécessaire pour aider les structures en place et augmenter l'offre.

En effet, des structures existent. Au niveau du pouvoir communal, il y a des bibliothèques de quartier (il y en a 13) comme par exemple Droixhe ou les Vennes qui font un travail remarquable dans ce sens, avec des groupes réduits, un support informatique et un accompagnement individuel. Malheureusement, des locaux souvent trop exigus et un manque évident de personnel sont un frein au développement de ces lieux. Au niveau de la Communauté Française, d'autres structures beaucoup plus importantes comme Lire et Ecrire font un travail de type plus « scolaire » mais aident beaucoup plus de monde. Cette association a aussi un grand rôle fédérateur. Toutefois, les petites structures accueillent plus facilement certains publics. Ainsi, des femmes magrébines osent aller à la bibliothèque apprendre et participer à leur rythme à des tables de lecture pendant que leurs enfants sont pris en charge par du personnel spécialisé. Pour certaines, cela sert de tremplin et les incite à s'inscrire à des cours plus poussés. Il y a un lien évident avec l'interculturel. C'est pourquoi l'échelon local (communal) à un rôle essentiel.

Nous souhaitons faire du combat pour un taux d'alphabétisation maximal une des grandes priorités sur le plan communal. Pour atteindre cet objectif, il faut d'une manière générale trouver des locaux et du personnel enseignant adaptés à deux grands groupes spécifiques :

1) ceux qui ne savent pas lire ni écrire

2) ceux qui ne savent pas lire ni écrire en français mais bien dans une autre langue (c'est très souvent le cas des personnes venant des pays de l'Est)

Un troisième groupe concerne certains enfants qui rencontrent des difficultés scolaires, groupe qui pourrait être géré dans le cadre de l'enseignement communal (là aussi il faut y mettre les moyens)

Il faut noter que l'apprentissage via l'ordinateur ne convient pas à tout le monde mais a le grand avantage de faire entrer l'apprenant dans le monde informatique (sous prétexte parfois d'un but très concret, par exemple l'étude du code de la route afin d'obtenir le permis de conduire oblige à apprendre le français). Nous proposons de renforcer son

utilisation.

L'analphabétisation d'une partie des Liégeois est un mal qui doit concerner tous les Liégeois ! Ce n'est pas une fatalité !

2.5. Faire revenir l'université en ville

Le transfert, au cours des cinq dernières décennies, de presque toutes les facultés de l'Université de Liège sur le site du Sart-Tilman est à nos yeux un échec.

- Le Sart-Tilman n'est jamais devenu le campus où aurait pu s'épanouir la vie universitaire. On n'y trouve quasiment aucune vie sociale en soirée, et la vie intellectuelle extra-académique ne trouve pas de bonnes conditions pour se développer, ce qui constitue un handicap sérieux pour l'ULg, par comparaison avec d'autres universités.
- Le cœur urbain a été pour sa part largement vidé du dynamisme lié à la présence des étudiants, dont une proportion trop importante circule en voiture et ne s'arrête que très occasionnellement au centre de la ville.
- Un aménagement du territoire d'un autre temps a conduit à mettre en place des infrastructures routières démesurées et à éclater les fonctions de façon déraisonnable sur le site, en sorte qu'il est quasiment impossible de concevoir une ligne de transport en commun efficace desservant les principales facultés, le parc scientifique, le CHU, le Country hall ou le site commercial de Bonnelles,... Il en résulte une situation inextricable du point de vue de la mobilité.
- De surcroît, la très mauvaise répartition dans le temps de la demande (les pics les plus importants du réseau à la pointe du matin pendant l'année universitaire, et une demande faible voire insignifiante le reste du temps) rend difficile, à l'heure actuelle, le développement d'une offre TEC de qualité.

Il est donc grand temps de repenser complètement l'avenir du site.

L'intégration dans l'université des HEC, puis des écoles d'architecture, puis le rachat par l'ULg de l'ancien cinéma « Opéra » pour y créer des auditoriums ont marqué, ces dernières années, le début d'un retour à la ville... qui doit selon nous s'amplifier.

La politique à mener à notre avis, est la suivante :

1. Primo, en bonne intelligence avec les autorités universitaires, la Ville doit favoriser, compte tenu de l'obsolescence de certains bâtiments, le retour en ville des plusieurs facultés actuellement situées au Sart-Tilman. La construction d'un site unique pour la faculté d'architecture est l'enjeu le plus immédiat. La création d'espaces destinés à la vie étudiante (et notamment une grande salle festive, mais pas uniquement) est également indispensable. Par la suite, ce sont les facultés de sciences humaines seront principalement concernées, en raison de leurs besoins moindres en surfaces et équipements techniques. Certains sites comme l'ancienne abbaye de St Laurent, le site de Fontainebleau, l'institut de zoologie ou Bavière constituent des opportunités à étudier en détail. Cette politique doit être menée dans le respect de l'extraordinaire [patrimoine moderne](#) présent sur le site du Sart-Tilman.
2. Sur le plateau du Sart-Tilman (dans la zone centrale du site, entre le Country hall et le rond-point du Sart-Tilman ; sans extension sur les espaces naturels), il est souhaitable de créer un vrai quartier de vie, piéton, dense, mixte, urbain, non spécialement orienté vers l'université. Il faudra y développer un réseau de vélos partagés propre au site universitaire. Les développements urbanistiques récents (Pré-Aily et même « éco-quartier ») ne vont pas du tout dans ce sens, en favorisant une typologie éclatée et une mobilité principalement automobile.
3. Un transport structurant de grande capacité (tram) doit, à terme — quand les conditions de sa réalisation seront réunies —, relier le Sart-Tilman au centre-ville.

2.6. Le port des signes convictionnels à l'école et dans l'administration

VEGA défend le principe de laïcité : comme on le sait depuis l'époque des guerres de religion, pour que toutes les convictions religieuses et philosophiques puissent cohabiter harmonieusement dans l'espace public, il est indispensable de séparer les églises et l'Etat. Ce principe a deux conséquences. La première, c'est que l'Etat doit être neutre sur le plan convictionnel. La seconde, c'est que les cultes organisés sont priés de ne pas faire de politique. Ce

principe ne saurait cependant avoir d'incidence sur les comportements individuels : dans une société laïque, chacun reste libre de manifester son appartenance religieuse ou philosophique, y compris dans l'espace public, pour autant qu'il évite tout prosélytisme.

En matière de port de signes convictionnels, la position de VEGA est donc une position « libérale » : nous n'entendons pas réglementer la manière dont les gens s'expriment ou s'habillent.

Et si sont rapportés certains cas de pressions exercées sur des personnes pour les contraindre au port de certains signes convictionnel, nous considérons que de telles atteintes aux libertés individuelles peuvent être réprimées — et sévèrement réprimées — pour elles-mêmes, sans remettre en cause le principe général.

Une attention particulière se porte néanmoins sur deux cas :

- Les agents de l'Etat dans l'exercice de leurs fonctions.
- Les enfants dans l'enceinte de l'école publique. Nous souhaitons à cet égard l'adoption d'un cadre légal, afin de ne pas laisser les directions d'école devoir arbitrer seules dans ce domaine.

Ces deux cas doivent entrer dans le débat public et démocratique. VEGA propose de concrètement légiférer sur cette matière.

VEGA est engagé dans un débat interne qui devra dégager à terme des propositions. Il appartient à chaque membre de VEGA, en accord avec sa conscience, de s'exprimer selon ses propres convictions sur ce sujet.

3. Culture

3.1. Défendre les métiers de la création, sous leurs multiples facettes économiques, sociales et artistiques

La Ville de Liège a la chance d'être habitée par de très nombreux créateurs dans toutes les disciplines. Ce vivier de talents est un gage de grande vitalité pour notre Cité : comme n'importe quels autres secteurs plus « classiques », les métiers de la création attirent les investissements, le tourisme, l'innovation technologique, mais également d'autres nouveaux talents. Mais ce facteur économique, s'il est notable, n'est pas pour autant le seul apport de la création : ces métiers suscitent également par excellence la réflexion et l'inventivité. Facteurs de progrès humains, ils secouent les mentalités, suscitent la rencontre de publics variés et sont de véritables moteurs de l'émancipation sociale, contribuant notamment à la formation et à la remise au travail de certaines personnes plus fragiles, précarisées ou en décrochage...

Pourtant, dans le même temps, beaucoup de ces professionnels rencontrent de véritables difficultés à vivre de leur art, le milieu professionnel n'aménageant pas toujours des espaces adéquats à ces pratiques culturelles et artistiques qui nécessitent un investissement et un temps de création très spécifiques, bien éloignés du circuit productiviste et commercial. Aujourd'hui, les professionnels de la création font partie des premières victimes de l'austérité aveugle des politiques budgétaires. Un grand pan de ces professionnels se sont vus ces derniers mois privés de droits sociaux qu'ils avaient acquis, ou de l'accès à ces droits, l'ONEM ayant fortement restreint l'accès au chômage sur base de la règle du cachet (base de l'accès au Statut d'Artiste) et la demande de prolongation de la protection de l'intermittence⁵. Il est grand temps de clamer que cette austérité est dangereuse pour l'ensemble de la société : parce qu'elle précarise des gens qui participent grandement au rayonnement de la Ville, à son essor économique et social ; qu'elle les accule au travail au noir ou au secteur indépendant dans lequel ils ont très peu de chance de développer leurs activités dans de bonnes conditions de création ; voire au recours aux CPAS déjà trop largement sollicités.

VEGA veut travailler en profondeur à un changement des mentalités dans ce domaine : nous pensons d'abord qu'il convient de soutenir toutes les disciplines et expressions artistiques, sans jamais poser un frein à leur liberté. Sans jamais les moraliser ou les normaliser. Sans les inféoder aux tendances, aux logiques de respectabilité, de notoriété et de rentabilité. En encourageant toujours les possibles voies nouvelles, impertinentes et subversives dont notre démocratie a grandement besoin. Nous pensons dans ce sens que le devoir d'une autorité communale est de mieux intégrer cette vitalité créatrice dans le champ de la vie communale, économique, sociale, éducative, etc

Nous proposons que soient pris en compte les besoins spécifiques de ces métiers en termes de temps, d'équipements et d'infrastructures. À Liège, il existe une importante demande d'ateliers d'artistes et de salles de répétitions à loyers bas, mais aussi de laboratoires d'idées et de performances telles que les résidences d'artistes. Nous souhaitons coordonner les initiatives, et aider les artistes à sortir de l'isolement. Dans cette perspective, VEGA propose de réaliser un cadastre de tous les moyens existants et d'assurer leur accessibilité à moindre coût dans une optique de mutualisation et de meilleure collaboration entre les opérateurs culturels et artistiques. De la sorte, VEGA entend :

- mieux identifier les insuffisances du secteur ;
- prendre en compte les besoins spécifiques des métiers culturels en termes de rythme de travail, d'équipement et d'infrastructure ;
- promouvoir une protection sociale adéquate, notamment en sécurisant pour tous l'intermittence professionnelle caractéristique du secteur ;
- mettre en place, en collaboration avec les structures déjà actives sur le terrain (la Smart asbl, Clust'Art, Creativ'Drive, etc) et le pouvoir communal, des services mutualisés nécessaires à la création et à la diffusion artistiques (services administratifs, financiers, immobiliers, co-working, etc) ;
- encourager la création de plus de pôles d'entreprises (sur le modèle du Pôle Images de Liège) et d'ateliers artistiques, de centres d'expression pour tous les publics de la vie liégeoise, notamment dans l'optique de diversifier l'offre culturelle et artistique.

VEGA, nous considérons que la Culture est une affaire sérieuse. Nous voulons dégager des moyens par un mécanisme de mutualisation et les investir, sur base d'une réflexion avec les acteurs de terrain, pour que se développent à Liège de véritables lieux de création et de production culturelles. Nous voulons également que ces lieux soient assortis des compétences nécessaires pour permettre aux Liégeois de mener à bien des projets ambitieux « sur le fond », de se

⁵ Voir notamment les chiffres fournis par l'asbl Smart.

professionnaliser, et de se faire connaître jusqu'en dehors de nos frontières. Car nous ne voulons pas que cette Culture soit uniquement considérée comme un divertissement, ou une marionnette économique à brandir pour le seul plaisir des touristes. Pour tout cela, VEGA se met à l'écoute des besoins de tous les acteurs de la vie culturelle et artistique liégeoise, et entend leur assurer une plus grande visibilité et une voix privilégiées dans le dialogue social et politique.

3.2. Soutenir les petits lieux culturels en proposant une meilleure répartition des subsides

À Liège, de nombreux acteurs culturels « de terrain » souffrent d'un sous-financement chronique. C'est le cas d'ateliers, d'espaces d'exposition et de concerts, d'événements temporaires, de petits lieux de culture, de solidarité et de convivialité d'initiatives privées, lesquels sont en très large partie animés par des équipes motivées de bénévoles.

Les dépenses de la Ville sont massives pour la défense du Théâtre de la Place, de l'OPRL (Orchestre Philharmonique Royal de Liège) et de l'ORW (Opéra Royal de Wallonie) qui captent deux tiers du budget des dépenses culturelles de la Ville (et 80% des subsides totaux). Outre la restauration en grandes pompes de l'Emulation pour le nouveau Théâtre de la Place, notons également les grands appétits financiers de la fondation du Grand Curtius, et des projets futurs du CIAC à la Boverie et du centre Mnema à la Sauvenière. Cette optique de promotion des grands lieux et événements de « prestige », si elle est vitale pour le rayonnement de Liège, ne peut cependant pas être unique. Et elle ne doit pas, dans tous les cas, réduire la dimension culturelle au seul attrait économique-touristique.

Chez VEGA, nous sommes convaincus que des lieux chaleureux de culture et de solidarité tels que la Casa Nicaragua, l'An Vert, les espaces d'expérimentation, de création et d'exposition tels que Flux, les Brasseurs, les festivals créant la rencontre, l'ébullition culturelle tels que Voix de Femmes, les rencontres internationales du TURLg, les Fêtes de la musique, les itinéraires d'artistes, la vitalité d'un Musée tel quel le MAD, la malice d'une Maison du Rock, des associations socioculturelles aussi vitales et nécessaires que la Bobine, et encore bon nombre d'initiatives qui seraient longues à citer et qui méritent pourtant tout notre soutien, font converger par leurs multiples facettes des ambitions sans doute moins grandiloquentes mais humainement extrêmement porteuses. C'est pourquoi nous posons le constat que la Ville de Liège semble pourtant soigner prioritairement ses fiertés et ses briques historiques « de prestige », qu'elle néglige par là ces plus petits événements et initiatives qui ont pourtant le grand mérite de refléter la transversalité des publics et des sphères associatives liégeoises.

Particulièrement dans le contexte de crise qui nous frappe, nous désirons mettre en avant la Culture comme levier d'émancipation sociale, et par là, valoriser les initiatives culturelles mettant en avant une Culture vivante, populaire, ancrée dans la vie communale (c'est à dire nourrie des tous les acteurs de terrain), émancipatrice, critique, plurielle et transdisciplinaire, qui interroge notre quotidien, parfois nos préjugés, notre vision du Monde. Nous voulons ainsi mettre plus en avant des projets plus modestes, fragiles dans leur mode de fonctionnement, mais néanmoins plus « ambitieux » socialement et artistiquement parlant. Lutter pour impulser leur croissance, leur mise en réseau, leur visibilité et surtout leur accès ! C'est pourquoi nous proposons :

- une meilleure répartition (au profit de plus petites structures) des aides budgétaires ou de toute autre forme d'appui (mise en valeur, prêts...), comprenant notamment un soutien urgent et prioritaire aux petits musées et centres culturels qui animent le tissu culturel de la ville, et dont la survie est parfois remise en question (problèmes de moyens, police restrictive sur le bruit, etc). De donner priorité à l'essaimage des initiatives culturelles proposant un véritable travail de fond plutôt qu'à la logique événementielle (et électoraliste).
- une augmentation des subsides aux initiatives d'Education Permanente comme un encouragement vital à leur implication dans le tissu social et la vie quotidienne des quartiers.
- un meilleur accès des lieux culturels et artistiques à tous les publics, et la possibilité pour tous d'expérimenter et de se familiariser aux moyens d'expression artistique (via les académies, mais aussi l'intégration d'ateliers gratuits dans les musées et centres culturels). Un soutien à l'inventivité des initiatives culturelles. Une possibilité donnée aux artistes et animateurs culturels de partager leur passion et leur travail dans des lieux de vie ouverts à tous.
- de faire de l'enseignement artistique (Aca, Conservatoire..) et des [bibliothèques de quartier](#) une réelle priorité.
- d'améliorer les synergies entre les petits partenaires privés, mais aussi entre eux et les centres culturels subventionnés.
- de repenser toujours mieux l'intégration de ces lieux de Culture dans la Ville.

3.3. Défendre la vie festive et nocturne tout en engageant des mesures concrètes de réduction des gênes sonores

La politique communale actuelle semble sévir quant aux nuisances sonores sans nuancer les différents acteurs de la vie culturelle liégeoise. De [petits lieux culturels](#) sont menacés de fermeture sous l'impulsion de plaintes de voisinage pourtant parfois très localisées.

Chez VEGA, il nous semble important de bien nommer les choses et de réfléchir à des moyens de concertation alternatifs. Lorsqu'on parle de nuisances nocturnes due à la « vie festive » liégeoise, on oublie une chose, c'est que derrière certains événements festifs (concerts, rassemblements) il y a des gens, des artistes ou des acteurs de la vie socioculturelle qui expriment la vitalité de leur activité ou de leur quartier, souvent mus par des mobiles réellement philanthropiques.

Pour autant, nous sommes également sensibles chez VEGA à cette problématique du bruit, véritable enjeu de santé publique et potentiellement source de réelles pollutions urbaines. C'est pourquoi nous désirons engager des mesures adéquates pour défendre l'indispensable vitalité festive et culturelle de la Ville, tout en responsabilisant ceux qui l'animent face aux possibles gênes qu'elle génère.

À cette fin, nous désirons soutenir des mesures concrètes telles que le financement de l'insonorisation des lieux de fête et de spectacle, l'installation de fumoirs et d'extracteurs (le problème reposant largement sur des excès sonores liés à la présence des fumeurs sur les trottoirs), une meilleure réflexion sur les restrictions en termes de décibels notamment lors des grands événements liégeois à qui semble accordée beaucoup plus d'indulgence (City Parade, Tour de France...).

Nous croyons enfin à une diversification des moyens de contrôle, la police ne pouvant assurer seule un travail de terrain sur ce problème épineux. Nous voulons encourager une concertation possible via des médiateurs de quartier qui pourraient engager entre les habitants d'un même lieu un dialogue plus ouvert sur les besoins de chacun (besoin compréhensible de quiétude des habitants, vitalité et survie de la vie culturelle de certains lieux et événements).

Quant aux nuisances sonores et lumineuses, plutôt que d'en incriminer seule la vie festive et culturelle liégeoise, nous voulons faire la différence chez VEGA entre ces « bruits » de la vie liégeoise et ceux réellement polluants et incessants engendrés par la publicité commerciale, l'éclairage abusif, les véhicules aux pots d'échappement trafiqués...

3.4. Repenser la politique muséale

En dépit des richesses appréciables (et même exceptionnelles dans quelques domaines) des collections liégeoises, nous posons le constat d'une politique muséale communale déficiente.

- Le [Grand Curtius](#), malgré le budget considérable qu'il a mobilisé, demeure un projet illisible, dont l'amalgame des collections très hétéroclites ne crée pas sens pour le visiteur. Il a échoué de ce fait à devenir le navire amiral culturel et touristique qu'il devait devenir.
- La transformation du [Musée d'art moderne et d'art contemporain \(MAMAC\)](#) en un très incertain « Centre international d'Art et de Culture » (destiné à « l'accueil d'expositions temporaires de prestige et de niveau international ») constitue à nos yeux une régression significative. Cette opération — au budget important (23 millions d'euros) — se résume en effet, outre la rénovation du bâtiment (qui était certes nécessaire), à la privatisation de fait d'un musée communal (c'est le sens de l'appel d'offres voté en juin par le Conseil communal) et à la suppression de ses fonctions de conservation, de valorisation des artistes locaux et d'éducation. Cette logique de destruction du bien public est aussi incompréhensible dans le chef d'un pouvoir qui se dit socialiste qu'inacceptable à nos yeux.
- La création du « [BAL](#) » ([Beaux-Arts Liège](#)), imaginé pour suppléer à la disparition du MAMAC, s'est faite dans une précipitation et une impréparation préoccupante et avec des moyens largement insuffisants pour rencontrer les missions qui devraient être celles du principal musée d'art de la Ville.
- L'[archéoforum](#) (structure régionale), situé sous la place Saint-Lambert et largement méconnu des Liégeois, est en situation difficile et ne trouvera sans doute un avenir qu'en s'intégrant dans un offre muséale d'ensemble ;
- Les réussites muséales se trouvent plutôt du côté d'initiatives plus petites, comme le [MAD](#), dont le travail est à notre sens exemplaire :
 - ▶ il met en valeur un art vivant, bien d'aujourd'hui, et qui interroge, fait tomber des préjugés !

- ▶ crée beaucoup d'événements ouverts sur l'extérieur (concerts, fêtes, atelier photos...) qui font se rencontrer les publics et les initiatives
- ▶ organise des ateliers et des visites pour d'autres publics : crée de la rencontre et de la réflexion !!! (personnes porteuses de déficience mentale & enfants, autres artistes, etc) (Le credo des AAC pex est « l'Art pour tout le monde » : collabore aussi avec d'autres associations (pex la Bobine) pour sensibiliser des publics de tous horizons)
- ▶ Est à la fois un musée, un initiateur d'ateliers, une bibliothèque, un fournisseur de publications, un lieu culturel, et un rendez-vous convivial ! (café, restaurant...)

Nos propositions :

- Repenser complètement l'offre muséale, en développant des synergies avec les universités belges et eurégionales, avec les musées privés et les communes de l'agglomération, autour de quatre pôles principaux :

a) Un musée d'art digne de ce nom, intégrant des dons et des prêts de collectionneurs privés (notamment la collection Vandenhove), à implanter dans un site à déterminer ;

b) Un musée d'histoire de la ville - présentant les multiples facettes d'un millénaire d'histoire urbaine : vie intellectuelle, sciences et techniques, arts, archéologie, urbanisme,... -, ce qui devrait à notre sens être la raison d'être du Grand Curtius ;

c) Un centre d'exposition et de recherche spécifiquement consacré à l'art mosan, pensé à l'échelle eurégionale, en lien avec le site du Palais des Princes et associant les musées royaux d'Art et d'Histoire qui disposent d'importantes collections non exposées dans ce domaine.

d) Un musée de l'industrie développé et agrandi des collections de l'ancien musée du verre et de l'ancien musée d'armes.

- Reprendre le contrôle public du MAMAC/CIAC, en prenant acte de la situation et en tirant parti de celle-ci pour développer un projet très transdisciplinaire (y compris avec le cinéma et les arts de la scène), sur le modèle du Centre Pompidou.
- Favoriser des musées plus spécifiques, plus petits, porteurs d'une interactivité plus grande entre les différents acteurs de la Ville. À cet égard, nous favoriserons un soutien à l'implantation du musée Simenon à Liège, moyennant une localisation concertée avec la Ville (idéalement dans le quartier d'Outremeuse).
- La poursuite et la systématisation des mesures initiées sous la législature précédente afin de garantir la conservation des pièces muséales dans de bonnes conditions ;
- Une vraie politique d'attractivité pour les touristes : pass d'accès unique, traductions systématiques des contenus en (au moins) quatre langues,...
- Nous nous engageons à rappeler au fédéral ses promesses — datant des années '90 — de décentralisation à Liège de la cinémathèque royale ;

Enfin, par dessus ce redessinement de notre politique muséale, nous croyons résolument que c'est en repensant l'accès et la visibilité de nos collections que nous ferons vivre le cœur muséal et culturel liégeois ! Beaucoup plus de journées d'accès gratuit devraient être mises en place, ainsi qu'un dialogue toujours plus nourri entre les musées d'un côté et les acteurs de la vie éducative de l'autre (Enseignement, Education permanente, ateliers éducatifs dans les musées, etc). Nous faisons également nôtre la proposition de Bernard Hennebert de rendre tout ticket de musée nominatif et valable pour une année : ainsi les visiteurs reviendront plusieurs fois dans le même musée. Une vision contemplative pourra prendre la place d'une vision consommation. Le musée y gagnera même financièrement : ces visiteurs boiront et se sustenteront régulièrement à la cafétéria, ils achèteront des cartes postales au shop et ils glisseront des pièces et des billets dans le tronc, à la sortie du musée.

3.5. Valoriser le rôle des bibliothèques publiques

En plus de leur fonction traditionnelle et fondamentale du prêt de livres, les bibliothèques modernes proposent d'autres activités également axées sur les compétences langagières : lecture de contes, programmes d'alphabetisation, rencontres d'auteurs, groupes de lectures, formations à l'informatique, à la recherche d'emploi,

accès Internet, échanges de livres...

Ces initiatives permettent aux grands comme aux petits, à ceux d'ici ou d'ailleurs, de découvrir ou de poursuivre, au cœur des quartiers, l'apprentissage et le maniement des mots et des idées.

La bibliothèque devient ainsi un lieu dynamique de rencontre, d'échange et de partage du savoir et procure un accès à la culture et à l'information.

VEGA souhaite renforcer et généraliser ces pratiques au sein des [13 bibliothèques de quartier](#) réparties sur l'ensemble du territoire communal en développant une aide logistique, une meilleure promotion des activités proposées et un travail en réseau réalisé avec les autres associations présentes dans les quartiers.

Nous souhaitons également généraliser un système de portage de livres à domicile afin de garantir un accès à la lecture — et un espace de sociabilité — aux personnes à mobilité réduite.

Elargir aussi les heures d'ouverture afin de permettre au public salarié d'avoir accès à ces moments de culture, les heures d'ouverture « après boulot » se résumant actuellement dans certains quartiers au samedi de 9h à midi, à raison de deux matinées par mois.

3.6. Une politique communale de l'architecture

Il existe en Belgique francophone une réelle confusion entre urbanisme et architecture qui voit systématiquement la discipline architecturale s'effacer derrière l'urbanisme. Liège n'échappe pas à ce constat : il n'y a pas de politique architecturale communale.

Pourtant, historiquement et c'est particulièrement le cas en Europe, ces deux disciplines ont toujours été convoquées dans la construction de la ville. Si l'on peut considérer que l'urbanisme accompagne le développement urbain (à travers la planification) et fabrique le cadre légal de référence (règles d'urbanisme), l'architecture constitue l'ultime étape : la concrétisation tangible dans l'espace de projets privés ou publics, conçus par des architectes, parfois accompagnés de paysagistes, de bureaux d'études en ingénierie, de designers, de plasticiens... Ensemble, ils fabriquent notre environnement de tous les jours et contribuent à son rayonnement culturel.

Si un projet d'urbanisme peut être porteur de devenir pour la ville, toutes ses intentions seront réduites à néant si l'architecture qui en découle n'est pas à la hauteur des ambitions initiales. Tel est l'enjeu d'une politique architecturale à l'échelle de la ville de Liège : accompagner la construction de notre cadre de vie, au-delà de l'urbanisme.

VEGA est la première formation politique à Liège à proposer la mise en œuvre d'une politique architecturale communale, à inscrire dans un document fondateur et dont la portée transversale doit pouvoir toucher tous les services administratifs concernés. Cette proposition tire parti des recommandations du Livre blanc de l'architecture contemporaine de 2004, s'inspire des pratiques du Maître architecte de la Région de Bruxelles-Capitale, du Vlaams Bouwmeester et du Guide pratique des marchés d'architecture de la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que des expériences étrangères (relayées notamment par le Forum européen des politiques architecturales).

Le rôle de la médiation vers le grand public y sera pointé comme un enjeu démocratique fondamental. Concrètement, un espace d'exposition et de débat, établi de manière permanente, doit pouvoir être envisagé de manière à informer tout un chacun de la mise en œuvre de cette politique, de l'état d'avancement des projets en cours de réalisation ou projetés et de leur évolution. Nous pensons que le site du Tivoli, lieu d'émergence de la ville contemporaine avec la démolition de la cathédrale Saint-Lambert, pourrait accueillir un espace de ce type.

Le premier acte de la politique architecturale communale est de reconnaître le rôle fondamental de l'architecture pour améliorer le cadre de vie des habitants de Liège. Concrètement, il s'agira de rédiger un document synthétique définissant la politique architecturale de Liège, qui sera ensuite consultable par tous. Ses grandes lignes préconiseront le recours systématique à la mise en compétition de projets d'architecture sous la forme de « concours » (ou processus apparentés⁶ pour tous projets d'investissements publics — que ce soit dans le logement public, les transports, des infrastructures sportives, culturelles, scolaires, administratives ou encore dans les aménagements d'espaces publics — afin de faire émerger les propositions les plus en adéquation avec une amélioration significative de la qualité (du cadre) de vie des Liégeois. Il s'agit selon nous d'une mission fondamentale des pouvoirs publics.

La politique architecturale communale ne doit pas se limiter aux seuls investissements publics. Elle doit accompagner les projets de promotion immobilière à l'architecture trop souvent caricaturale, voire médiocre. Il faut un signal clair auprès des investisseurs privés : en tant qu'acteurs majeurs de la construction de la ville, vous ne pouvez limiter votre

6 Comme le recommande le site www.marchesdarchitecture.be

action à votre seul retour sur investissement. Au contraire, avec la mise en œuvre d'une politique architecturale, les promoteurs doivent être capables de mettre en œuvre des projets exemplaires, innovants, audacieux, choisis sur base de compétitions de projets. Depuis les années '60, Liège souffre de l'absence de politique en ce domaine, et l'évolution actuelle de sites aussi emblématiques que le Cadran, Bavière, les Guillemins, la Chartreuse ou Droixhe, livrés sans ménagement au bon vouloir architectural des promoteurs immobiliers, en représente le signal le plus inquiétant.

Enfin, la durabilité doit être au cœur de ce programme. Non seulement les priorités d'investissements doivent être dictées pour des investissements publics qui profiteront d'abord aux plus fragilisés — logements et espaces publics, infrastructures scolaires, sportives et culturelles, etc. — mais aussi pour des réalisations qui offriront, par le choix de projets exemplaires, la véritable garantie de la « durabilité » : celle de durer dans le temps et d'être demain encore au service des générations futures.

3.7. Encourager les initiatives d'Art public

Il existe à Liège des initiatives d'Art public, telle que SPACE #Collecting People, qui intègrent parfaitement dans leurs processus le travail et la réflexion artistiques et leur rencontre avec la sphère publique (les piétons-spectateurs, des collaborations bien-pensées avec des structures liégeoises et internationales).

Nous pensons qu'il est important d'installer beaucoup plus d'espaces d'expressions culturelle, populaire et artistique toujours plus visibles dans la Ville, et dans chacun dans ses quartiers. Des espaces où seraient valorisés — de façon permanente ou temporaire — des artistes, des initiateurs d'événements et de rencontres mais aussi des asbl qui font un grand travail d'éducation critique et génèrent parfois de véritables créations. Où serait également encouragée la mise en réseau des initiatives liégeoises avec d'autres énergies artistiques internationales et transfrontalières. L'art public peut selon nous par excellence engager cette ouverture de la Ville sur le dehors.

Cette valorisation des différentes formes d'art dans l'espace public doit également s'insérer dans les programmes architecturaux et de rénovation urbaine. Nous désirons également encourager les happenings et les espaces d'exposition pensés dans des lieux en reconversion qui engagent, pourquoi pas, une réflexion *in situ* sur nos fameux [« chancres urbains »](#), dans des logements inoccupés, des lieux de la vie publique, etc.

Tout cela demande de penser la Culture et les Arts en termes d'une meilleure accessibilité aux publics — notamment celui des établissements scolaires —, et d'intégrer toujours plus les initiatives culturelles et artistiques dans les politiques du développement communal aussi bien économique, territorial, que socioculturel, en tant que ferments par excellence du progrès humain, de l'innovation et du dynamisme de nos cadres de vie.

À ce titre, nous désirons défendre ardemment ces initiatives culturelles, populaires et artistiques dans leur réappropriation des espaces d'expression publique, face à la concurrence écrasante de la [publicité commerciale](#).

3.8. Protéger et mettre en valeur le patrimoine moderne

Le visage urbain que présente Liège aujourd'hui, hérissé de buildings, n'est pas celui de Gand ou de Bruges. Tant mieux ! Liège n'est pas une carte postale ancienne, une cité touristique qui serait figée dans le temps : c'est une ville riche de la diversité de son patrimoine, qu'il soit ancien ou moderne.

Pourtant, force est de constater que tant du côté de la protection du patrimoine (région) que du côté de la promotion du tourisme (Ville et Province), seul le patrimoine ancien semble tenir la cote. Comme si l'intérêt patrimonial de Liège se réduisait au Centre historique. Le patrimoine moderne, celui du XXe siècle, est largement ignoré, alors qu'il recèle l'une des potentialités les plus inexploitées pour la valorisation touristique de Liège demain.

Dès lors, VEGA propose de revoir la liste du patrimoine classé pour y intégrer les bâtiments significatifs du patrimoine moderne qui n'y figurent pas. Bien sûr, la restauration du patrimoine est une matière budgétivore et il faut faire des choix. Dès lors, VEGA propose que la protection de nouveaux biens s'étendent principalement à des bâtiments de petite échelle, comme des habitations, qui témoignent de l'évolution architecturale à Liège au XXe siècle, de l'Art nouveau à l'après-guerre.

Pour les grands ensembles, tels que la Cité de Droixhe, l'îlot Saint-Georges, l'ensemble Cité administrative / ex-Inno en Feronstrée, la Bibliothèque et Centre culturel des Chiroux ou encore l'ancienne [Dentisterie](#) sur le site de Bavière, VEGA propose d'avoir systématiquement recours à des processus de type « concours d'architecture », de manière à insuffler, sans tabou, avec des solutions originales et décomplexées, un nouveau regard sur ces bâtiments que tout habitant ou visiteur de Liège croise du regard avec dédain.

Bien sûr, une telle politique de valorisation du patrimoine moderne n'a d'intérêt que si elle intègre celle du patrimoine ancien, comme les deux faces d'une même pièce, et surtout, elle n'aura de portée à long terme que si elle s'accompagne d'une véritable reconquête des espaces publics qui ont été livrés à la voiture dans l'après-guerre et qui constitue le côté tapageur de l'héritage moderne de Liège. Les grands boulevards, les quais de la dérivation de la Meuse sont ici particulièrement visés.

Enfin, la protection et la valorisation du patrimoine moderne à Liège n'a de sens que si elle combinée à [une politique architecturale communale](#), telle que VEGA le propose par ailleurs, de manière à fabriquer avec l'architecture d'aujourd'hui le patrimoine des générations futures.

3.9. Limiter l'emprise de la publicité commerciale dans la vie de la Cité

Nous sommes de plus en plus soumis à un bombardement de publicités marchandes, de propagandes, d'événements-chocs qui nous poussent vers le sensationnel et l'émotion et nous privent de tout travail de réflexion.

Les chaînes francophones belges ont diffusé 2844 heures de publicité en 2010 (+18,2 % par rapport à 2009). Nous subissons chacun quelques 3 000 publicités par jour. Toutes les disciplines et ressources créatives sont convoquées pour accroître la force de leur persuasion. Les budgets publicitaires sont en croissance constante : en 2011 en Belgique, ils s'élevaient à 3,565 milliards d'euros (plus que le budget de la Justice).

Qui finance ces sommes faramineuses ? Nous payons le coût de la publicité dans le montant de nos achats : environ 200 euros par personne et par an, sans compter les dégâts sanitaires, sociaux et environnementaux que cause la surconsommation liée à cette publicité et qui sont pris en charge par la collectivité.

Les agents publicitaires, structurés en véritables trusts, vont jusqu'à s'immiscer dans la gestion culturelle et urbanistique de notre quotidien. Face à cette invasion de plus en plus agressive de la publicité commerciale et des grands trusts qui la régissent, VEGA veut lutter pour une diminution significative de cette mainmise par une gestion plus drastique de l'espace public en termes de sécurité, de protection de la jeunesse et de liberté d'expression.

Un exemple notable de cette intrusion abusive dans la gestion de l'offre culturelle est la mainmise de ClearChannel et de son rejeton Live Nation qui, abusant de leur position dominante, s'attaquent depuis 10 ans déjà à la culture rock très vive en Wallonie. Leur rachat en masse des grands tourneurs de concerts leur a déjà permis d'exercer diverses pressions tant au niveau des artistes qu'au niveau des organisateurs, en étouffant au passage toute tentative de concurrence. Cette mainmise mène clairement à une standardisation des programmations de concerts et de chaînes radios.

Les Ardentes liégeoises ont succombé à cette collusion avec ClearChannel et sa filiale, leur concédant un droit de regard sur la programmation des artistes, les cachets faramineux qui en découlent et l'explosion du prix d'entrée. Malgré ce partenariat avec le monde de la publicité commerciale qui envahit le domaine, les Ardentes continuent à engourdir une somme importante des dépenses culturelles de la Ville (à concurrence de 3 % du budget du festival, qui s'élève tout de même à 4 millions d'euros !).

Par cette même emprise sur les médias, on voit bien comment de tels agents publicitaires peuvent s'en prendre également à l'information journalistique. Ce qui se trame déjà au niveau de quelques organes de presse, puisque, régissant également la publicité de certains magazines, ces agents peuvent faire pression pour mettre en phase le contenu rédactionnel avec le message des annonceurs. Ainsi la pub commerciale, plus que jamais, exerce-t-elle un pouvoir considérable en matière de conditionnement des esprits, en particulier auprès des jeunes, sa cible privilégiée. Avec une seule et unique optique : le matraquage publicitaire, puisqu'il s'agit ni plus ni moins de vendre aux annonceurs un public, tout comme la radio commerciale leur vend de l'audience⁷.

VEGA propose :

- de soutenir les petits tourneurs et salles qui sont l'âme même de la production indépendante, de la diversité et du renouveau culturel et de cesser tout subside public aux événements labellisés ou soutenus par ClearChannel
- d'encourager de manière générale le circuit wallon indépendant à se développer loin de ces tentations mortifères pour le secteur.
- d'assurer dans les grandes programmations et festivals la présence de nos artistes locaux, pour que la « publicité », celle des initiatives et des talents, retrouve ses lettres de noblesse.

Nous voulons aussi signaler qu'un autre géant de la publicité est omniprésent à Liège, la multinationale JC Decaux. De

⁷ Voir notre point sur le soutien aux médias locaux.

manière très concrète, la volonté ferme de VEGA est de restreindre progressivement la présence de la publicité commerciale dans l'espace public en ne renouvelant pas les autorisations et/ou locations d'emplacements publicitaires (gérés par de telles sociétés), et de faire pression sur les partenaires tels que le TEC pour qu'ils en fassent autant.

Nous proposons de défendre la réappropriation des espaces d'expression par les acteurs culturels et artistiques de la Ville, par les informations d'utilité publique et par la publicité prioritaire des petits commerçants locaux. Et pourquoi pas un droit de réponse des citoyens -sous forme de contre-publicité- aux abus publicitaires (publicités mensongères, étouffement de la culture et des services publics) ? Cette réappropriation pourra se traduire par un partage équitable des espaces d'expression⁸.

Dans l'hypothèse de l'instauration d'un véritable système de vélos partagés à Liège (projet que nous jugeons souhaitable), nous nous engageons à défendre une gestion publique de ce parc, sans concéder à JC Decaux la gestion du marché comme c'est hélas le cas à Bruxelles, et depuis peu à Namur. Nous constatons en effet que ces villes sont aujourd'hui pieds et poings liés à des obligations contractuelles vis-à-vis de JC Decaux. Nous craignons que cette dépendance structurelle déguisée sous de pseudo-velléités philanthropiques de ce grand groupe industriel crée dans le futur une concurrence entre les intérêts de la collectivité et des politiques de mobilité et ceux, plus pécuniaires, de la multinationale.

8 Voir aussi notre point sur l'Art Public.

4. Urbanisme & mobilité

4.1. Mettre l'abonnement urbain TEC/SNCB à 1 euro/mois

Les faits sont accablants. Alors que 40 % des ménages liégeois n'ont pas de voiture et dépendent principalement des transports en commun pour se déplacer, ceux-ci sont à ce jour insuffisants à répondre à une demande qui croît de plus de 5 % par an depuis une demi-douzaine d'années. Dans le même temps, près de 80 % des déplacements sont réalisés en voiture, et la ville étouffe sous une pression automobile qui ne fait qu'augmenter d'année en année.

Nous avons montré qu'il est pourtant possible de financer un abonnement combiné TEC et SNCB (sur la zone urbaine) pour 1 EUR/mois pour tous les habitants de la Ville de Liège, en créant une taxe sur le stationnement automobile dans les parkings commerciaux (les parkings liés au logement, aux infrastructures culturelles, sportives, d'enseignement ou de santé n'étant pas concernés).

En libérant des espaces publics pour d'autres usages que le déplacement et le stationnement des voitures, cette mesure permettra de rendre la ville plus agréable pour toutes et tous, de développer le transport en commun (et notamment de mieux desservir les quartiers mal desservis ou de mettre en place un service de bus de nuits) en lui consacrant plus de moyens, de faire contribuer les usagers de la ville au financement de celle-ci et donc de rétablir quelque peu une « justice territoriale ».

4.2. Rendre les quais de la Dérivation à d'autres fonctions que le trafic routier

Soumis nuit et jour à un trafic routier qui ne fait que croître, les nombreux riverains de la Dérivation vivent un calvaire depuis des décennies. Entre le silence gêné et les fausses solutions (comme par l'exemple l'autoroute CHB, qui selon toutes les études réalisées ne captera pas le trafic de fond de vallée), les autorités communales et régionales ne se sont pas montrées à la hauteur du défi jusqu'à présent. Sans mesures d'accompagnement adaptées, l'arrivée du tram va même accentuer le problème, en reportant sur la rive droite une partie plus importante encore des circulations automobiles.

Outre des mesures urgentes (contrôle réel de la vitesse, fermeture de trémies afin de casser le flux entrant dans la ville en l'obligeant à marquer l'arrêt, créations de pistes cyclables,...), nous voulons envisager une refonte complète de l'axe routier reliant Jupille à Chênée, en repensant complètement les espaces publics, en développant des alternatives de mobilité (REL sur la ligne 40, tram en rive droite, trolley sur l'axe de la N3). Et faire de cet enjeu — et de la rive droite avec lui — la priorité de la politique urbanistique liégeoise des deux prochaines législatures. Nous voulons faire des berges de la Dérivation (mais aussi du Boulevard de l'Automobile le bien nommé, du Quai des Ardennes ou de l'Avenue Georges Truffaut) des lieux de vie, favorables à la qualité de vie de leurs très nombreux riverains, proches de nos cours d'eau, abritant des promenades plantées, des espaces de détente, des terrains de sport,...

Ce projet ambitieux suppose bien entendu un financement complexe et nous devons obtenir des relais à tous les niveaux de pouvoir pour le réaliser. Notre objectif à ce stade est d'imposer l'évidence d'une mobilisation publique pour ces espaces et d'une réorientation de la politique urbanistique en vue de créer une ville multipolaire dans laquelle la rive droite est pleinement intégrée, plutôt que de reléguer cette dernière au statut de zone dortoir et d'aire de services comme c'est trop souvent le cas à ce jour.

4.3. Exploiter le réseau ferroviaire liégeois pour le transport urbain

Dans son contrat de gestion (art. 10), la SNCB a l'obligation de rendre publique, pour décembre 2011 (!), une étude sur la faisabilité de la mise en place de réseaux suburbains autour de plusieurs grandes villes, dont LIEGE.

Notre Ville offre déjà, en fait, l'infrastructure ferrée nécessaire et la SNCB dispose en outre d'un matériel roulant adapté pour ce projet. Pourtant rien n'est fait et l'on constate au contraire une politique de désengagement systématique continue sans que ne réagissent les forces politiques qui ont la tutelle sur son activité, ceci au moment même où se discute le plan d'investissement d'Infrabel 2013-2025.

Concrètement, à la fin de cette année, la SNCB compte supprimer 193 trains dont 14 concernent directement la ville de Liège, notamment des trains de début de soirée sur les lignes Liège-Hasselt, Liège-Waremme, Liège Palais-Verviers,

ou encore Liège-Statte. La suppression de ces trains rendra l'offre de train en région liégeoise plus faible encore et découragera donc davantage les citoyens de prendre le train plutôt que la voiture pour leurs déplacements sur des distances moyennes (10 à 30 km) depuis et vers Liège.

La politique de la SNCB est claire : investir prioritairement sur les trains à grande vitesse et sur les grandes lignes plus rentables au dépens de la mise en oeuvre d'une véritable mission de service public. Sur Liège, la SNCB a fermé plusieurs gares importantes (par exemple Bressoux) et réduit désormais progressivement son offre suburbaine.

Nous prôtons la mise sur pied d'un véritable REL (Réseau Express Liégeois). Ainsi que le montre l'étude de l'asbl urbAgora, il est financièrement et techniquement possible de réaliser en quelques années un REL dans toute la province de Liège. Ce REL comprendra quatre lignes, avec une exploitation cadencée à la demi-heure et desservira Huy, Waremme, Tongres, Visé et Maastricht, Verviers, Spa et Eupen. Ce REL peut être mis en place quasiment sans nécessiter de travaux d'infrastructure dans une première phase, sinon la réouverture de points d'arrêts.

Pour ce faire, il est primordial qu'ait lieu rapidement une mobilisation politique d'ampleur à tous les niveaux de pouvoir, du fédéral au communal autour de cette question (et notamment dans les communes concernées comme Liège) car nous nous trouvons aujourd'hui à la croisée des chemins. Modestement, mais avec détermination, VEGA compte mettre cette question à l'agenda politique.

4.4. Amener le tram en rive droite de la Meuse

Le projet actuel de tram néglige totalement la rive droite qui compte pourtant des quartiers populaires et très peuplés forts utilisateurs de TC. La ligne du bus 4 est notamment la plus saturée de la ville et aucune solution n'est aujourd'hui offerte avec le tracé de tram prévu qui est axé essentiellement sur l'Expo 2017 (qui ne concernera pas pour l'essentiel la mobilité "normale des liégeois mais un événement (encore hypothétique) de 3 mois à peine. VEGA propose un tracé qui prévoit a minima un passage par Outremeuse, et Bressoux.

4.5. Construire un téléphérique entre St-Léonard et la Citadelle et un ascenseur urbain entre Jonfosse et Saint-Laurent

La morphologie du territoire de la rive gauche de la Ville se caractérise par la présence d'un coteau escarpé qui constitue une véritable frontière naturelle entre le centre et les quartiers situés sur les hauteurs. La mobilité en est fortement contrainte, au point que la communication entre le « haut » et la « bas » de la ville passe par quelques goulots d'étranglement qui sont de plus en plus difficiles à gérer. Parmi ceux-ci, le nœud de la place Saint-Lambert et des voiries qui l'entourent (rue du Palais, rue Haute-Sauvènière) présente une situation de plus en plus difficile, qui va encore s'aggraver avec l'arrivée du tram dans l'hypercentre.

Il est donc nécessaire de développer des modes de déplacements alternatifs, respectueux de la qualité de vie des habitants et des espaces naturels et paysagers, en particulier les coteaux de la Citadelle.

Nous plaçons donc, [à la suite de l'asbl urbAgora](#), pour la construction d'un téléphérique reliant la place Vivegnis — où serait ouverte une halte ferroviaire et installé un arrêt de tram — à la Citadelle. Ce téléphérique serait conçu comme un maillon du réseau de transport en commun (bus, tram et REL) et utilisable avec les titres de transports TEC. Il contribuerait à la création d'un véritable pôle multimodal place Vivegnis. Il constituerait une partie de la solution aux gros problèmes de mobilité rencontrés autour de l'hôpital de la Citadelle. Il constituerait aussi un atout appréciable en termes touristiques.

Nous souhaitons que le financement de ce téléphérique (dont le budget est estimé à une dizaine de millions d'euros) soit prévu dans l'enveloppe du tram de Liège — dont il constituerait une extension en le reliant au principal hôpital de la Ville. Si l'[Expo 2017](#) se réalise, le téléphérique devrait à notre sens être construit pour cette date et intégré au plan de mobilité de l'exposition.

Dans le même ordre d'idées, nous souhaitons, à moyen terme, la construction d'un ascenseur urbain à la gare de Jonfosse, pour connecter celle-ci sur le quartier Saint-Laurent, au minimum lorsque l'ancienne abbaye — actuellement presque vide — aura été réaffectée à une fonction drainant du public, par exemple [une faculté de l'université](#).

Ces deux infrastructures — qui répondent au même objectif de maillage « doux » de la ville — devront être adaptées pour accueillir, en toute autonomie, les personnes à mobilité réduite et les [cyclistes](#).

4.6. Favoriser les usagers faibles

Notre ville est traversée par des rues de toutes les largeurs, par des routes régionales à plusieurs bandes de circulation, par des autoroutes qui nous relient à toute l'Europe. Dans notre ville comme dans beaucoup d'autres, l'usage intensif (et parfois presque exclusif) de l'automobile a provoqué de nombreux et radicaux changements dans la façon de « vivre » la rue en tant qu'espace public partagé.

Face à cette évolution porteuse de nombreuses nuisances, de nombreuses mesures d'ampleurs très différentes ont été prises au coup par coup par les autorités communales. C'est ainsi que depuis plusieurs années, des rues sont mises en circulation locale pendant l'été, des pistes cyclables sont aménagées par petits bouts, des trottoirs sont élargis.

Ne souhaitant pas poursuivre dans cette approche désordonnée, nous proposons de définir d'abord une hiérarchie générale des voiries. Avec le concours des services de police et de la mobilité (mais aussi, notamment, des services de secours et d'incendie), il s'agira de repérer clairement sur un plan les routes nationales, les régionales, les communales à grand gabarit, les communales secondaires qui assurent le transit entre quartiers, les communales locales et intra-quartiers mais aussi les voiries réservées du type RAVeL ainsi que les chemins qui subsistent.

Cette hiérarchie étant validée, un programme pluri-annuel sera élaboré pour favoriser les usagers faibles que sont les piétons. Ce programme tiendra compte évidemment du plan mis en place pour [faciliter la pratique du vélo dans notre ville](#).

L'extension du réseau piétonnier, au centre comme dans les quartiers, sera étudiée prioritairement et mise en œuvre progressivement de manière à proposer aux Liégeois des circuits de promenade mais aussi des axes de déplacement vers les lieux de vie et de travail. Ce réseau piétonnier qui sera aussi conçu de manière à relier les espaces de convivialité existants, encouragera la création de nouveaux espaces de ce type à travers toute la ville.

Pour protéger la sécurité mais aussi la santé et le bien-être des habitants des quartiers résidentiels et les inviter à tenter de retrouver « l'usage de la rue », la vitesse pourra être limitée à 30 km/h dans les voiries locales. Ce type de décision traduira la volonté forte des autorités de réaliser un vrai réseau « voies lentes » à travers toute la Ville.

Ce travail sera l'occasion de revoir et de repenser toute la signalisation routière qui est un facteur de pollution visuelle de notre Ville.

4.7. Rendre Liège accueillante aux cyclistes

Le constat

- La cyclabilité des voiries liégeoises s'est peu améliorée au cours des dernières années. Les nombreux « points noirs », pourtant bien identifiés, tardent à être aménagés. A LIEGE, moins de 2% des déplacements quotidiens sont réalisés en vélo.
- Signe encourageant, la Ville de Liège a récemment obtenu un financement wallon — « Ville pilote Wallonie cyclable » — pour la réalisation de six grands itinéraires cyclables. Elle a aussi mis en place un Conseil consultatif.
- En dépit des beaux discours, de nombreux aménagements urbains récents ont été réalisés ou vont l'être sans tenir compte du vélo : Pont de Huy, Boulevard de la Sauvenièrre, rue des Guillemins, rue Saint-Laurent,...

Notre analyse

- La réalisation du projet « Ville pilote Wallonie cyclable » sera déterminante. Nous voulons que ces itinéraires principaux soient réalisés selon les meilleurs standards, de façon à permettre le déplacement autonome des enfants de dix ans et plus en toute sécurité. Il faudra aussi poursuivre leur développement vers tous les quartiers de la périphérie.
- La complémentarité du vélo avec le transport en commun est un des principaux défis, notamment par la création d'espaces de stationnement de bonne qualité à proximité de tous les arrêts du tram et du futur REL, mais aussi la possibilité d'embarquer avec des vélos dans les transports en commun en dehors des heures de pointe.

Nos propositions

- Généraliser la **zone 30 à l'intérieur des quartiers**, car cela réduit très significativement les risques pour les usagers faibles (piétons et cyclistes).
- Sur toutes les voiries où la vitesse n'est pas limitée à 30 à l'heure, et en particulier dans tous les nœuds routiers, **les aménagements cyclables doivent devenir la norme** et non plus l'exception.
- Imposer, dans le Règlement communal d'urbanisme (RCU), la réalisation d'**une place de stationnement vélo protégée par habitant en rez-de-chaussée de tous les nouveaux immeubles**. Multiplier les espaces de stationnement partout où c'est possible.
- Une vraie politique d'incitation au vélo pour les **publics scolaires** et le **personnel communal** (stationnement et douches sur tous les sites, campagnes de sensibilisation,...).

4.8. Adopter une politique de stationnement

La Ville de Liège ne dispose pas à ce jour d'une politique du stationnement automobile digne de ce nom.

Nous proposons les mesures suivantes.

1. Réaliser un cadastre du stationnement. Avant d'envisager la construction de nouveaux parkings, il est nécessaire d'examiner dans quelle mesure il est éventuellement possible d'optimiser l'usage du stock actuel, en ce compris dans les (grands) parkings privés. Un cadastre du stationnement est donc indispensable, qui permettra de savoir très précisément où et à quels moments de la semaine d'éventuelles saturations des infrastructures existantes sont observées.

2. Mettre en place une signalétique intégrée. Défendue depuis longtemps par de nombreux acteurs du débat liégeois, la mise en place d'un système d'information en temps réel doit passer de la parole aux actes. Ce système, qui pourrait être décliné sur différents supports (panneaux digitaux aux entrées de la ville, applications pour smartphones, site web,...), permettrait d'orienter les automobilistes directement vers les parkings non saturés et donc d'éviter une partie de la congestion urbaine due aux automobilistes qui cherchent une place de stationnement.

3. Ne pas multiplier les cartes de riverains. Actuellement, chaque foyer liégeois situé dans une des zones concernées, peut disposer gratuitement de trois cartes de riverains. Nous proposons de limiter ce nombre à deux. La troisième carte resterait possible, mais serait payante, sauf cas particuliers. Dans le même temps, nous pensons nécessaire d'augmenter le nombre de places de stationnement réservées aux riverains (de même que celles réservées aux PMR) là où les besoins sont manifestes (une interface efficace de communication entre les riverains et la ville devrait sur ce point être envisagée).

4. Faciliter l'auto-partage. La pratique de l'auto-partage (« car sharing ») doit être soutenue. Elle réduit en effet significativement la dépendance à la voiture individuelle de ses utilisateurs (un déplacement devant être planifié, on recourt beaucoup moins à la voiture lorsqu'elle n'est pas nécessaire) mais aussi l'impact pour la collectivité (en réduisant le nombre de véhicules en circulation) ainsi que le coût pour l'utilisateur. Cette pratique peut prendre différentes formes — système de mutualisation (Cambio), location ponctuelle, solidarités familiales ou de voisinage,... — et nécessite une attention particulière en matière de stationnement. Une possibilité serait de ne plus lier les cartes de riverains à une plaque minéralogique particulière. Ce qui permettrait par exemple à un utilisateur de Cambio ou d'un autre dispositif d'auto-partage de stationner, dans son quartier, sur les emplacements réservés aux riverains.

5. Remettre à plat le système de la « vignette ». La Ville de Liège propose, à qui le souhaite, une formule de stationnement en voirie particulièrement avantageuse : la « vignette », pour 500 EUR par an, donne droit au stationnement libre sur les emplacements situés en voirie. Même si son prix a été récemment augmenté, il reste à nos yeux beaucoup trop avantageux et constitue un obstacle sérieux à une modification des pratiques de mobilité.

6. Inciter les commerçants à traiter tous leurs clients sur un pied d'égalité. À ce jour, un certain nombre de commerces du centre-ville offrent, à partir d'un certain montant dépensé, une heure de parking « gratuit » à leurs clients. Par la force des choses, seuls les automobilistes bénéficient de ce rabais. Les autres clients, notamment ceux qui se déplacent en transports en commun, n'en bénéficient jamais. Nous proposons aux commerçants de donner le choix à leurs clients entre, par exemple, une heure de parking ou un ticket de bus. Dans le même ordre d'idées, il serait souhaitable que les commerçants qui contribuent à la mobilité de leurs clients fassent également un geste pour les cyclistes, en facilitant, là où c'est possible, le stationnement des vélos. Nous demandons aux autorités communales d'entreprendre une campagne de sensibilisation en ce sens.

7. Modifier la logique du règlement d'urbanisme. À l'heure actuelle, toute construction d'un bâtiment sur le territoire communal liégeois implique la construction d'un certain nombre de places de parking, en fonction de la surface bâtie. Conséquences de cette réglementation, on relève des situations absurdes, notamment celles de ménages ayant fait le choix de ne pas avoir de voiture qui, construisant une maison, se voient obligés de prévoir un garage... dont ils n'auront pas l'usage. Nous demandons en conséquence la suppression, dans le règlement communal d'urbanisme, des normes minimales en matière de stationnement (i.e. le droit de construire un immeuble totalement dépourvu de parking) et sa substitution par une règle calquée sur le modèle bruxellois (une norme de parking maximale variant en fonction de la desserte en transports en commun de la zone). Dans le même temps, nous demandons l'inscription dans ce règlement de l'obligation, dans tout immeuble neuf ou rénovation lourde, de prévoir des emplacements de rangement sécurisés pour les vélos, en nombre suffisant.

8. Faire disparaître progressivement les parkings en élévation. Le centre-ville de Liège compte un certain nombre de parkings en élévation (St-Denis, Magnette, Anneau d'Or, St-Paul, Neujean,...). Ces très encombrants équipements gaspillent à nos yeux du volume bâtissable qui pourrait être dévolu à d'autres fonctions et en particulier au logement, vis-à-vis duquel ils constituent une concurrence non acceptable. Nous demandons en conséquence le non-renouvellement, au fur à mesure de leurs expirations respectives, des permis d'exploitation accordés à ces parkings. S'il est nécessaire de construire du parking en ouvrage dans le centre-ville, qu'on le fasse en sous-sol. Ce point doit être lié à la question du « big bang », évoquée dans l'introduction, ainsi qu'à la question de la piétonisation (dont il est, à certains endroits, une condition).

9. Relativiser la pertinence des « parkings de dissuasion ». Les « parkings de dissuasion » (alias « parcs relais » ou « P+R ») sont régulièrement présentés comme la panacée pour résoudre les problèmes de mobilité urbaine. Notre avis est plus nuancé. Ces dispositifs présentent en effet deux inconvénients majeurs.

a) Pour être attractifs, du moins dans un contexte où l'offre au centre-ville reste importante, ces parkings sont souvent liés à une tarification particulièrement attractive (gratuité de stationnement et billet de transport en commun à prix cassé). Ceci pose un problème d'équité : pour quelle raison un habitant de Sclessin, de Rocourt ou d'Herstal devrait-il, par exemple, payer le prix plein pour se rendre en bus au centre-ville alors même que l'automobiliste venant garer sa voiture dans un parking situé à Sclessin, Rocourt ou Herstal bénéficierait quant à lui d'un tarif (très) avantageux ?

b) Ces parkings constituent une rude concurrence à l'égard des transports publics péri-urbains qui constituent pourtant le meilleur moyen de se rendre en ville en venant de l'extérieur. La construction de ces « P+R », par ailleurs plutôt coûteuse, doit donc être envisagée avec prudence, et en veillant à ce que la politique tarifaire ne soit pas discriminatoire pour les autres usagers des transports communs.

Ce texte est largement tiré de la position de l'asbl urbAgora.

4.9. Résorber les chancres urbains

Dans de nombreux quartiers de notre ville, des espaces délaissés par les activités humaines sont devenus de vilains chancres qui défigurent le cadre de vie de nombreux citoyens. Nous ne parlons pas ici que des anciens ateliers ou hangars industriels. Nous ne parlons pas ici que des immeubles et terrains privés. Nous ne parlons pas que des abords de certaines voiries.

Si ces espaces sont parfois pollués, ces espaces sont toujours une source de pollution visuelle !

Parce que ces terrains représentent un enjeu important sous plusieurs angles (niveau de propreté, qualité des paysages urbains, gestion foncière du territoire, redéploiement économique...), nous sommes d'avis que les autorités communales doivent cesser de sous-traiter ce sujet important à la seule SPI.

Nous demandons d'abord que ces lieux soient recensés, fichés et répertoriés par un service communal. Ce travail important pourra être réalisé dans le cadre du projet relatif aux paysages urbains (voir proposition [Initier une étude et un débat public sur le paysage urbain](#)).

Nous demandons ensuite que les autorités communales fassent pression auprès des propriétaires privés pour qu'ils remettent ces lieux en état dans un délai court. Faute de réaction positive, des mesures coercitives pourront être décidées.

Nous demandons aussi que les autorités communales montrent l'exemple en assainissant les lieux dont elles sont propriétaires. Cette action s'inscrira dans une politique foncière réfléchie (voir proposition Etablir une stratégie foncière communale) qui envisagera à moyen ou long terme au moins une nouvelle affectation pour chacun de ces espaces.

4.10. Initier une étude et un débat public sur le paysage urbain

Le visage actuel et les entrailles de notre ville millénaire sont le résultat d'une longue évolution. Une évolution démographique, technologique, culturelle, économique...

Notre ville est comme un être vivant : elle est plus belle, plus étonnante, plus naturelle, plus claire sous certains angles que sous d'autres. Au fil du temps, elle intègre de nouvelles constructions et de nouveaux aménagements. Au cours des dernières années, elle a ainsi accueilli plusieurs belles réalisations mais celles-ci s'inscrivent parfois bien maladroitement dans leur contexte.

Nous sommes d'avis que, pour bien préparer les mutations futures de notre cadre de vie, les petites et les grandes, il est temps d'analyser avec finesse les différents paysages qui composent le kaléidoscope de notre cité.

Les couleurs et les hauteurs, les perspectives et les textures, la présence de l'eau et celle des coteaux, l'allure des rives et la taille des arbres, l'espace des places et la largeur des boulevards, les entrées des venelles et les sentiers escarpés... sont autant d'éléments à qualifier, mesurer, répertorier.

Ce travail essentiel constitue à nos yeux une étape préalable indispensable à l'élaboration d'un nouveau Règlement Communal d'Urbanisme. Il convient en effet de mieux cerner les lignes de force des paysages de notre ville, de délimiter ceux qui, ayant atteint un niveau d'équilibre qui dégage de l'harmonie, méritent d'être protégés et d'identifier ceux qui doivent être améliorés.

Nous proposons en conséquence que les autorités communales mettent en place un groupe de travail qui rassemblera des fonctionnaires aux compétences variées et complémentaires. Cette cellule communale travaillera de concert avec un ou plusieurs bureaux d'études disposant de compétences particulières. Ces techniciens s'appuieront sur les nombreux documents disponibles. Il pourra s'agir d'archives photographiques ou des bilans dressés dans le Plan Communal de Développement de la Nature...

Cette mission à durée limitée (une année ?) permettra d'utiliser de manière intensive les outils cartographiques que les services communaux possèdent et de vérifier leur capacité à répondre aux besoins rencontrés lors de l'étude. Des banques de données seront constituées au fur et à mesure de l'avancement de la mission.

Ce travail de techniciens se clôturera par l'ouverture d'un large débat avec les citoyens, débat qui aura pour but de dégager une vision commune des paysages liégeois. Pour nourrir ce débat, une grande exposition sera mise sur pied pour présenter aux Liégeois les principaux enseignements tirés de l'étude et pour les inviter à faire connaître leurs avis.

Une fois adaptée en fonction des commentaires reçus, cette étude constituera une des bases de travail mises à disposition du ou des bureaux qui seront chargés de rédiger les prescriptions du nouveau Règlement Communal d'Urbanisme dont notre ville a grand besoin.

Cette étude sera aussi bien utile pour orienter le développement social, urbanistique, paysager, culturel, récréatif, touristique de notre belle ville. Le projet de création d'une ou plusieurs lignes de tram et celui de construction de nouveaux bureaux pour le ministère des Finances auraient, par exemple, sans doute pu être mieux guidés si une telle étude avait été en possession des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre, des autorités communales et des citoyens...

Sans préjuger du résultat de cette étude, VEGA souhaite accorder une attention particulière aux questions suivantes :

- la préservation des pavés en pierre (et du savoir-faire que leur pose implique !)
- le recours possible à des couleurs vives pour les façades, dans certains contextes et à certaines conditions ;
- la promotion de la [végétalisation des toits](#) qui s'y prêtent ;
- la définition d'un cadre clair à propos de la construction d'immeubles de grande hauteur, conditionnant leur construction à des critères tels qu'une localisation à proximité d'un nœud de transports commun, la mise en place d'un concours d'architecture, une exigence de mixité fonctionnelle, ou un éloignement minimal du centre historique ;
- la requalification ou transformation des immeubles qui ont été construits dans les années '60 le long du fleuve et des boulevards, dans le souci du respect du [patrimoine moderne](#) ;
- le traitement des dents creuses qui subsistent dans le bâti...

VEGA propose que ces sujets et tous les autres soient abordés dans le respect de la philosophie générale qui a été

définie en 2000 dans la Convention Européenne du Paysage.

4.11. Aller vers un éclairage public sobre et de qualité

L'éclairage public installé sur le territoire de la ville de Liège est actuellement très développé (17.000 points lumineux !), extrêmement énergivore, mal réparti et parfois même inesthétique. Il est également coûteux puisque la ville dépense plus de 2 millions d'euros par an (voir budget 2012 : 2.133.000 €). Et la libéralisation du secteur énergétique avec ses conséquences sur les prix de l'énergie a encore aggravé la situation.

Pour VEGA, il est possible et nécessaire de réduire la consommation électrique de l'éclairage public et d'améliorer sa qualité.

À propos de la qualité, nous nous félicitons du fait qu'il existe un « plan lumière » qui fixe pour tout le territoire les recommandations en matière d'éclairage public et de mise en lumière de bâtiments, ponts... Mais, dans les faits, ce plan est mis en œuvre très lentement et il est trop souvent réduit en un simple outil de mise en valeur du décor urbain dans le centre (ponts, édifices de prestige,...) et non d'adaptation (pourtant nécessaire) de l'éclairage dans certains quartiers en périphérie.

Dans ces conditions, nous proposons que la réalisation de toute « mise en valeur lumineuse d'édifices » soit systématiquement conditionnée à la réalisation d'économies d'électricité au moins équivalentes sur le réseau de base. Nous ne pouvons soutenir des formes de « gaspillage » d'énergies !

À propos de la quantité, nous proposons que soit établi un bilan précis des infrastructures en place et des coûts liés à leur entretien et à leur fonctionnement. Au cours de l'actuelle législature, 1500 points lumineux ont été rénovés et équipés de lampes LED. À ce rythme, il faudrait plus de 60 ans renouveler le parc de la ville. C'est beaucoup trop lent.

Nous proposons un grand programme d'économies d'énergie, lequel passe par l'accélération de l'introduction des technologies LED (même s'il ne s'agit pas d'une solution complètement satisfaisante, leur recyclage notamment posant encore question). Mais il y a également bien d'autres mesures nécessaires, du plus technologique, avec des régulateurs de tensions, au plus simple, avec un éclairage juste à un endroit juste. Il faut savoir aussi que les technologies de sources actuelles (lampes à décharge classiques) ont fortement évolué et que pour un même résultat, on peut changer les anciennes lampes par des nouvelles en diminuant souvent de moitié la consommation. Nous pensons qu'un tel plan pourrait être financé (du moins pour partie) par le recours au tiers-investisseur.

Même si ceci est une problématique un peu annexe, notons enfin que la [présence massive d'affichages publicitaires lumineux](#) (les « sucettes ») conduit également à un gaspillage d'énergie et à une pollution lumineuse conséquente. Nous proposons que soit abordée cette question lors de la renégociation du contrat affiche la multinationale Decaux. Outre leur retrait progressif, nous sommes favorables à ce que soient « éteintes » ces publicités.

4.12. Ecrire un nouveau Règlement communal d'urbanisme (RCU)

Nous souhaitons l'écriture d'un nouveau Règlement communal d'urbanisme (RCU) pour remplacer l'actuel, datant des années '30, et qui est devenu complètement inadapté aux réalités actuelles.

Nous souhaitons notamment :

- Favoriser une densification qualitative du bâti, en particulier autour des nœuds de transport en commun ;
- Supprimer l'obligation de construire du [stationnement](#) dans les immeubles de logement de taille moyenne ;
- Obliger à la mise à disposition d'une place de [stationnement vélo](#) par habitant en rez-de-chaussée des nouveaux immeubles de logement et lors de rénovations lourdes ;
- Favoriser la [végétalisation des toitures](#) ;
- Permettre la construction de logements dotés de toilettes sèches ;
- Améliorer les différents types d'[accessibilité des immeubles et de l'espace public aux personnes en situation de handicap](#) ;
- Préserver le [patrimoine bâti du XXe siècle](#) ;
- Promouvoir une [architecture](#) innovante et de qualité ;
- Restaurer l'accès aux étages des commerces pour augmenter l'offre de logement dans le centre-ville ;

- Eviter [certaines déperditions énergétiques très évitables](#) ;

Pour devenir un outil au service d'une meilleure qualité de vie en ville, le nouveau RCU devra être écrit dans un souci de lisibilité par tous les publics.

5. Environnement & santé

5.1. Ouvrir un parc et / ou un terrain de sports dans chaque quartier

Si la Ville de Liège compte d'importants espaces verts sur son territoire (notamment le poumon vert du Sart-Tilman), ceux-ci sont mal répartis géographiquement et ils disposent trop peu souvent d'un équipement polyvalent (en particulier d'infrastructures sportives).

Nombreux sont les quartiers à ne compter aucun espace vert : Longdoz, Guillemins, Bressoux, Amercoeur, Saint-Léonard, Rocourt... Et même dans les quartiers périphériques, où le bâti est moins dense, les espaces verts sont souvent trop peu accessibles pour être réellement utiles.

D'ici 2018, nous voulons aménager au moins un parc et/ou un terrain de sports dans chaque quartier qui en manque. L'objectif principal est de réduire la distance qui sépare chaque habitant d'un tel lieu. Ceci impliquera, le cas échéant, de recourir au droit de préemption pour disposer des terrains nécessaires.

Le choix du lieu d'implantation de ces parcs et du type d'aménagements devra tenir compte à la fois du maillage écologique et du réseau de voies lentes à développer à travers toute la commune. Autant que possible, ces parcs et / ou terrains de sports seront situés à proximité immédiate des maisons des services publics qui font l'objet d'une autre proposition.

Nous voulons mobiliser un budget de 20 millions d'euros (dont une partie substantielle devrait pouvoir être financée par la Région) à cette politique, sans compter la réfection et l'entretien de toutes les structures existantes, actions parfois urgentes. Nous souhaitons que l'affectation précise de ces budgets fasse l'objet d'une concertation avec les habitants des quartiers, projet par projet.

5.2. Améliorer la qualité de l'air et prévenir les pollutions

L'activité humaine (industrie, voitures & camions, chauffage,...) engendre de nombreuses pollutions de l'air (ozone, particules fines, hydrocarbures, CO₂,...). Or, la qualité de l'air peut exercer une influence non négligeable sur la santé des habitants en général et de certaines classes d'âge en particulier. Une étude récente, le projet Aphekom coordonné par l'Institut de veille sanitaire (InVS), a montré que l'espérance de vie dans les grandes villes européennes pourrait augmenter jusqu'à 22 mois pour les personnes âgées de 30 ans et plus si la valeur de référence préconisée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les particules fines était respectée.

Liège est un mauvais élève dans ce domaine. Il ressort en effet des campagnes de mesure réalisées que la situation n'est pas bonne chez nous et, en particulier, pour certains quartiers comme Sclessin et Wandre. En vertu du seuil européen (déjà moins strict que celui de l'OMS), une localité ne devrait pas dépasser plus de 35 jours par an des valeurs de 50 microgrammes par mètre cube. Certains quartiers de Liège dépassent systématiquement cette norme ces dernières années (61 jours en 2009, 51 en 2010). D'autres quartiers dans les communes voisines comme Herstal dépassent également allègrement ces normes.

Parmi d'autres données inquiétantes, il y a celles pour le benzo(a)pyrène (BaP), un Hydrocarbure Aromatique Polycyclique (HAP), transporté par les particules fines et qui est très hautement cancérigène. Les normes européennes fixent un maximum de 1 nanogramme par m³. À Sclessin, on en mesure une moyenne de 7,51 nanogrammes par m³ en été et de 4,86 en hiver. Lors de certains pics, la valeur de 108 nanogrammes par m³ a été atteinte !

Or, la qualité de cet air que nous respirons tous n'est aujourd'hui pratiquement pas prise en compte dans le bilan « qualité de vie » de notre ville. L'action politique est actuellement très loin d'être à la mesure du défi.

Il faut constater également qu'après les scandales liés à l'amiante, les études s'accumulent concernant d'autres types de pollutions de l'air intérieur telles les émanations de peintures, colles, plastiques, photocopieuses et imprimantes, etc

Nous sommes conscient que le risque zéro n'existe pas mais nous estimons que les autorités communales ont un devoir de prévention envers le personnel communal et les habitants de la ville, devoir qui n'est aujourd'hui pas assumé à sa juste mesure. Elles ont aussi un devoir d'information à remplir et nous voulons qu'elles l'assurent.

Concernant les **pollutions intérieures**, nous proposons de créer une cellule communale chargée de répertorier et relayer les informations scientifiques et associatives, d'informer les citoyens et d'émettre des recommandations à

l'attention de l'administration communale en vue d'adapter les cahiers des charges d'appels d'offres pour les travaux, les fournitures de matériel, de consommables,... Les polluants intérieurs (amiante, peintures contenant des produits douteux, matériaux de plafonnage, etc.) présents dans les écoles et bâtiments de la Ville doivent en outre être répertoriés et éliminés progressivement.

Nous suggérons aussi qu'une attention particulière soit portée à la problématique du **chlore dans les piscines**. Il existe aujourd'hui des systèmes alternatifs pour la filtration de l'eau. Nous proposons d'y recourir dans le cadre de la future piscine de Jonfosse, puis de le généraliser progressivement à toutes les piscines communales.

La **pollution de l'air extérieur** est une problématique très vaste qui nécessite une politique très transversale, touchant à de nombreux secteurs. Nous citerons notamment :

- la réduction générale de la pression automobile dans la ville ;
- le contrôle régulier des normes de pollution applicables aux véhicules ;
- la végétalisation de la ville, et notamment de ses [toitures](#) ;
- le contrôle strict des incinérateurs d'hôpitaux et des entreprises ;
- l'enjeu des particules fines (moteurs diesels, chauffage au mazout...).

Ces problématiques ne relèvent pas toujours directement de la compétence communale. Toutefois avec une proposition comme [l'abonnement de bus à 1 euro par mois](#), nous entendons montrer que la Ville peut agir concrètement si elle en fait une vraie priorité.

Enfin, nous proposons que l'utilisation de **pesticides** par les Services communaux soit progressivement supprimée au profit de méthodes alternatives telles le désherbage thermique ou manuel et le paillage ou la couverture des sols par des broyats végétaux.

5.3. Végétaliser les toitures

Nous souhaitons que le nouveau Règlement communal d'urbanisme (RCU) prévoie d'importants incitants (en sus de la modeste prime communale existante) à la végétalisation des toitures des nouveaux bâtiments et éventuellement une obligation pour les immeubles de grande taille dont la surface au sol dépasse un seuil à fixer. Les toitures de certains bâtiments existants peuvent également être adaptées à cette fin, notamment lors de rénovations lourdes. Cette adaptation sera également encouragée et encadrée dans le nouveau RCU.

Les avantages individuels et collectifs de la végétalisation des toitures sont en effet considérables :

- Qualité du [paysage](#) urbain ;
- Amélioration de la [qualité de l'air](#). Les toitures végétalisées contribuent en effet à filtrer l'air d'une partie des polluants locaux qui s'y trouvent. De ce fait, elles améliorent la santé des habitants de la ville. De plus, elles captent du CO₂.
- Meilleure performance énergétique des bâtiments.
- Régulation thermique de l'air urbain.
- Retenue d'eau en cas d'orage, ce qui réduit les risques d'inondations et permet, dans certains cas, de réduire l'importance des travaux d'infrastructures nécessaires à la gestion des conséquences de l'imperméabilisation des sols ;
- Allongement de la durée de vie des toitures.
- Création de petits espaces verts qui contribuent à constituer un maillage écologique favorable à la biodiversité.

En outre, la valorisation des toitures pourrait permettre, dans certains quartiers denses, de créer des espaces de détente — privés, semi-publics, voire, pour les surfaces les plus importantes, publics — qui sont aujourd'hui manquants. De tels espaces de rencontre, en créant de la convivialité et de la qualité de vie, pourraient contribuer à rendre la ville plus apaisante et moins stressante pour ses habitants.

De manière générale, alors qu'un aménagement du territoire plus dense s'impose aujourd'hui pour de multiples raisons, il est regrettable que les surfaces des toitures plates— des dizaines d'hectares, au bas mot, dans une grande ville comme la nôtre— ne soient pas mieux valorisées, quels qu'en soient les usages.

Cette logique de valorisation d'espaces délaissés pourrait même être poussée jusqu'au développement de structures maraîchères, ainsi qu'on en trouve des exemples de plus en plus nombreux dans d'autres villes du monde. Les productions vivrières qu'elles permettraient, constitueraient un complément localement produit à l'alimentation des habitants et contribueraient à accroître la résilience de la ville.

Si elles ne sont pas exploitées par leur propriétaire, ces parcelles pourraient être mises à disposition de comités d'habitants ou de coopératives, avec le soutien (subsidé) d'associations spécialisées et/ou des écoles et services horticoles de la Ville, en donnant la priorité à l'alimentation locale sur l'agrément, ou mieux encore en conjuguant les deux.

5.4. Revoir la politique de propreté publique et de ramassage des immondices

Les ressources allouées à la propreté publique sont aujourd'hui colossales (au regard des moyens dont la ville dispose) puisque les dépenses pour ce poste dans le budget 2011 s'élevaient à près de 32 millions d'€ soit plus de 7 % du budget de la Ville. Environ 8 millions d'€ concernent le personnel communal affecté à la désinfection et au nettoyage (pas moins de 400 agents communaux y sont affectés sans que, globalement, soient forcément toujours obtenus des résultats réellement probants) et près de 11 millions d'€ au marché (privatisé) des collectes (qui connaît également de sérieux ratés). Concernant le nettoyage des rues, on constate que l'essentiel des efforts se concentrent sur l'hyper-centre (politique de prestige à destination des usagers de la ville) quand dans le même temps, les quartiers périphériques (et donc la majorité des habitants de la ville) sont relativement délaissés.

Nous pensons que la logique actuelle ne fonctionne pas. La propreté est d'abord un enjeu de civisme et d'éducation. C'est la notion même de bien collectif (en l'occurrence l'espace public) qu'il convient de revaloriser. Nous proposons de mettre l'accent sur des campagnes participatives (notamment via le réseau scolaire) afin de sensibiliser à cette question.

Concernant la gestion des déchets, nous prôtons les mesures suivantes :

- Déjections canines et mégots constituent la principale nuisance sur la voie publique. Nous proposons l'installation d'un « carré chien » dans chaque parc (lié à notre proposition parc par quartier) et des mesures préventives (installation de sacs à déjection) pour éviter les déjections « à-tout-va ».
- Nous proposons de vider les poubelles publiques plus souvent et d'envisager le placement de poubelles sélectives publiques, munies également de « collecteurs mégots » et poubelles à déjections (lié à notre proposition sur le mobilier urbain et Decaux).
- Le prix du sac poubelle jaune est aujourd'hui le même indépendamment des revenus, c'est injuste socialement puisque proportionnellement cette taxe est plus lourde pour les ménages les plus pauvres (la réduction n'est accordée qu'en dessous d'environ 9000 euros/an). Nous proposons d'instaurer des tranches afin de moduler en fonction des revenus. Un certain nombre de sacs « gratuits » (en fait ils correspondent à cette taxe nouvelle) est aujourd'hui distribué à chaque ménage. Nous proposons de faire varier ce nombre en fonction de la composition des ménages pour ne pas pénaliser les familles nombreuses. Nous proposons également de « récompenser » les ménages qui n'utilisent pas tous leurs sacs avec un remboursement partiel de la taxe. Il nous semble que ceci devrait permettre de diminuer les dépôts clandestins.
- Les poubelles « vertes » (déchets organiques) constituent une bonne initiative car le compostage n'est pas toujours facile en ville. Leur succès est cependant très faible. Nous proposons d'en renforcer la promotion. En outre, le ramassage bi-mensuel et non hebdomadaire (surtout en été) est également problématique. Nous proposons de prévoir un ramassage hebdomadaire. Nous proposons en outre de réfléchir à une solution de poubelle verte plus adaptée aux immeubles à appartement.
- Continuer le travail de sensibilisation à la réduction des déchets et à leur valorisation, à travers le compostage, individuel notamment (par exemple de type lombricompost). Nous proposons d'envisager la possibilité de fournir des fûts à compost à bas prix aux citoyens qui auraient suivi la formation compost organisée par le service environnement.
- Nous proposons d'alléger le montant des infractions liées à la propreté publique mais par contre de les percevoir systématiquement

Nous pensons que les meilleurs déchets sont ceux qu'on ne produit pas. N'étant pas en mesure de taxer la pollution à la source (proposition que nous soutenons, de la compétence fédérale/européenne), nous pouvons néanmoins

imaginer des mesures qui permettraient de réduire la quantité de déchets générés. Nous proposons d'ouvrir une réflexion à ce sujet au niveau communal et nous proposons, dans un premier temps, de prévenir les déchets dans le fonctionnement des services publics notamment par l'utilisation de papier recyclé (également dans l'imprimerie communale), la fourniture de tasses plutôt que l'utilisation de gobelets aux distributeurs de boissons dans les établissements de la Ville, boîtes à tartines dans les écoles, etc etc

Nous pouvons faire mieux et que nous pouvons « épargner » de l'argent en agissant tous à notre niveau individuel ! Cet argent sera bien plus utile pour d'autres projets...

5.5. Limiter la pollution électromagnétique

L'évolution technologique rapide de nos moyens de communication soumet nos organismes à de nouvelles sources de radiations aux caractéristiques différentes et aux conséquences sur notre santé encore incertaines. Les études scientifiques débouchent sur des conclusions et recommandations parfois assez différentes et le citoyen – récepteur éprouve bien du mal à se forger une opinion personnelle raisonnée.

Comme de très nombreuses autres villes du monde, Liège compte sur son territoire de très nombreux émetteurs de champs électro-magnétiques. Il n'existe pour l'instant aucun cadastre complet de ces antennes et émetteurs et une certaine opacité entoure la question. La Ville tire pourtant quelques ressources financières de la présence sur son territoire de certains de ces émetteurs.

Nous proposons donc :

- D'établir un cadastre précis des antennes et de tous les émetteurs de champs électro-magnétiques : situation précise, puissance, date d'installation, type d'environnement direct...
- De réaliser une campagne de mesures du niveau de ces radiations à travers tous les quartiers de la Ville afin de disposer de données permettant de qualifier « une situation initiale » de la question ;
- De développer une série d'actions publiques visant à réduire le niveau de ces émissions. Parmi ces mesures, la mise sur pied de réseaux WI-FI publics et gratuits dans certaines zones de la Ville (un réseau unique étant préférable à la multiplication des émetteurs) sera envisagée tout comme le recours préférentiel au câblage informatique dans les bâtiments communaux.
- De plaider auprès des autorités régionales, compétentes en la matière, pour l'application de niveaux d'émissions plus faibles qu'à l'heure actuelle, sur le modèle de la politique mise en place par la Région bruxelloise.

De manière générale, l'application constante du « principe de précaution » guidera la politique communale dans le domaine. La Ville assurera aussi une large publicité aux demandes qui seront introduites à propos de la mise en place de nouveaux émetteurs — en particulier dans le cadre des réseaux 4G, qui suscitent légitimement l'inquiétude — ou du renouvellement d'émetteurs existants. Cette publicité sera accompagnée d'une information du public proche, information assurée par un organisme indépendant.

5.6. Utiliser l'eau de pluie

La « rareté » actuelle de l'eau de bonne qualité n'est pas une fatalité. En engageant une politique de valorisation des eaux usées avec une gestion correcte de la biomasse, la pénurie que nous connaissons actuellement se résorbera progressivement. Ceci dépend de la politique régionale de l'eau ainsi que des intercommunales.

En attendant une législation réellement respectueuse de l'environnement, la promotion de l'usage de l'eau de pluie est une piste intéressante pour soulager la pénurie. Elle pourrait aussi s'inscrire dans une politique d'approvisionnement en eau potable de haute qualité.

L'eau de pluie peut couvrir une proportion importante de la consommation des ménages et son stockage peut jouer un rôle de tampon en cas de fortes pluies (tout comme les [toitures végétales](#)), ce qui permet de soulager les égouts.

De manière générale, la majorité des ménages ne connaît pas les possibilités offertes par la valorisation des eaux pluviales. Pourtant, beaucoup de maisons ouvrières liégeoises, construites au début du siècle passé, sont munies d'une citerne à eau de pluie dont l'utilisation a généralement été abandonnée au fil du temps. Nous pensons qu'il y a là un potentiel important inexploité mais nous savons qu'il n'est pas toujours facile de concrétiser la réhabilitation d'une ancienne citerne, tout comme d'envisager le placement d'une citerne neuve.

Une mesure proposée est l'instauration d'une prime pour l'installation d'une citerne à eau de pluie. Une telle prime a été mise en place au niveau communal au printemps 2009, puis modifiée en 2011 pour y ajouter la condition d'aménager un volume tampon. Il s'agit de prévoir une évacuation située à une hauteur définie de la citerne, évacuation qui laisse filtrer lentement l'eau tandis que la citerne se remplit.

Le placement de ce type de citerne est une solution intéressante, mais la prime actuelle ne nous semble pas favoriser l'installation car le montant de la prime forfaitaire (250 €) ne couvre pas le surcoût entre la citerne classique et la citerne avec volume tampon intégré.

Par exemple, une citerne de 5000 litres coûte environ 460 € htva et une citerne de même capacité avec une zone tampon de 1800 litres coûte un peu moins de 900 € htva, ce qui fait une différence de plus de 400 € htva. Par ailleurs, nous considérons que le citoyen qui effectue des travaux pour placer une citerne aura une utilisation régulière de l'eau qu'elle contient (c'est cette utilisation qui en justifie l'installation). La citerne ne sera donc pratiquement jamais pleine (ou ne le restera pas longtemps) et jouera dans la plupart des cas un rôle de tampon (moins important, mais bien réel) en cas de fortes pluies.

Dès lors, nous proposons de revoir le système de primes concernant les citernes à eau de pluie afin d'octroyer une prime de base pour toute citerne placée, qu'elle soit équipée ou non d'un volume tampon.

De plus, nous désirons montrer l'exemple en relançant l'utilisation des citernes existantes et en plaçant de nouvelles citernes à eau de pluie dans les bâtiments publics lors de leur rénovation ou lors de leur construction.

Cette eau sera utilisée, dans un premier temps, pour le nettoyage du matériel roulant, des locaux ainsi que pour l'arrosage des plantations et pour tout usage pour lequel la législation actuelle ainsi que les contraintes techniques le permettent.

Nous proposons enfin de conseiller les citoyens qui désirent remettre en service une ancienne citerne présente dans leur habitation dans l'optique de revaloriser cette eau disponible et gratuite. Ce travail pourrait s'effectuer en partenariat avec des habitants sensibilisés à la question, selon le même principe que les éducomposteurs répartis dans la Ville. Afin de favoriser l'usage de l'eau de pluie, une campagne d'information du public est indispensable.

5.7. Se passer des pesticides

Les études scientifiques se succèdent, démontrant de manière de plus en plus écrasante la nocivité des pesticides chimiques tels le Roundup® (auto-déclaré inoffensif par le fabricant à renforts de publicités, ce qui entraîne beaucoup de confusion à ce sujet), tant pour nous-mêmes, que pour la vie aquatique ou les abeilles dont nous dépendons.

Pourtant, se passer de ces produits ne semble pas une démarche facile à entreprendre pour les particuliers comme pour les services communaux (sans compter les agriculteurs). Les agents communaux sont autorisés à ce jour à utiliser des pesticides uniquement dans les cimetières, sur les pavés, les dolomies, etc. Dans la pratique, cela veut dire que de tels produits sont également utilisés, par exemple, dans des écoles en période de vacances.

Au vu de la nocivité de ces produits, nous proposons de **bannir progressivement l'usage de pesticides** par les services communaux et d'inciter les citoyens ainsi que les communes avoisinantes à faire de même. Par ailleurs, nous [refusons l'implantation de vignes traitées chimiquement](#) sur les Coteaux de la Citadelle et nous serons attentifs à cette question lorsque de tels projets se présenteront en d'autres lieux.

Il existe une panoplie de techniques alternatives permettant d'éviter le recours aux pesticides. *Nous proposons de mettre immédiatement en place un plan de gestion différenciée* qui permettrait de supprimer complètement d'ici deux à trois ans l'usage de ces produits dangereux pour la santé et pour l'environnement.

Pour exemple, des communes voisines se sont engagées dans cette démarche (Chaufontaine, Sprimont, mais aussi Lontzen, Plombières, Eupen...) et se sont équipées de désherbeurs thermiques (à mousse, à flamme directe, à eau chaude...). Bien que ce type d'outil nécessite certaines précautions d'usage, il permet de remplacer l'usage des pesticides (qui nécessitent également le port d'un masque, de gants, etc).

La gestion différenciée que nous proposons - et qui sera certainement bientôt imposée par la Wallonie - sous-entend un ensemble de mesures et de techniques (enherbement, prairies fleuries, désherbage thermique ou mécanique, zones sauvages...) qui, combinées, permettent de ne pas augmenter la masse de travail nécessaire, et par conséquent, le budget alloué à l'entretien des espaces publics.

Cette mise en place nécessite, bien évidemment, un changement progressif des mentalités quant à la perception de la nature, de surcroît en ville ; et ceci tant de la part des usagers de ces espaces, que du personnel en charge de leur entretien. Pendant la période de transition nécessaire à l'achat du matériel et à la formation progressive du personnel,

nous proposons d'afficher systématiquement des panneaux, dans les zones traitées, pour avertir les citoyens du traitement effectué, et les informer progressivement des démarches entreprises.

À moyen terme, dans la mesure où des investissements seront réalisés – puis amortis – en vue d'acquérir du matériel moins gourmand en consommables (pétrole, pesticides, etc), des économies seront réalisées. Cette diminution des frais de fonctionnement permettra, en fonction des dispositions budgétaires en vigueur, d'allouer cet argent à l'engagement de personnel supplémentaire.

Pour appliquer le principe du pollueur-payeur, il serait nécessaire (et nous soutenons cette proposition) de taxer au niveau fédéral les produits toxiques tels les pesticides, mais aussi détergents, poudres à lessiver et autres produits ne présentant pas un niveau de biodégradabilité satisfaisant (à définir). Nous polluons en effet l'eau avec de tels produits, parfois sans le savoir !

Des citoyens et des associations organisent des ateliers afin de réaliser soi-même ses produits d'entretien et cette solution économique et écologique rencontre de plus en plus de succès. Nous proposons de soutenir ces initiatives et d'informer le citoyen à ce sujet par le biais du service environnement, notamment.

Nous proposons également de **former le personnel d'entretien de la Ville à l'utilisation de produits naturels plus doux pour l'environnement** et d'exiger l'utilisation de tels produits dans les **cahiers des charges pour les nettoyages des bâtiments publics** pris en charge par des sociétés privées. Certaines communes le font, pourquoi pas la nôtre ?

5.8. Favoriser une nourriture saine et locale

Nous savons que nous devons réduire nos émissions de CO2 de manière importante si nous voulons que notre planète reste habitable dans les décennies à venir. Les changements climatiques se font sentir partout dans le monde et notre pays n'est pas épargné. Dans le même temps, nous constatons l'épuisement progressif et inévitable des énergies fossiles sur lesquelles notre société est bâtie et dont elle s'est rendue dépendante : pétrole, gaz, uranium...

Nous constatons par ailleurs que la nourriture est devenue un objet spéculatif comme un autre et que les grandes entreprises agro-alimentaires nous ôtent peu à peu le droit et la possibilité de décider, à l'échelle d'une commune, de produire une nourriture qui soit respectueuse de la Terre et des Hommes.

Nous pensons qu'il est urgent de modifier nos habitudes alimentaires en vue de préserver nos ressources, la qualité de l'air et de nos sols. Nous pensons que le pouvoir communal doit montrer l'exemple et nous sommes convaincus que les mesures que nous proposons favoriseront le bien-être de nos concitoyens, tout en stimulant la convivialité, la créativité et l'économie locale.

Nous proposons de promouvoir auprès de la population une agriculture locale et de saison, par des actions (conjointes avec les collectifs impliqués) de sensibilisation ou de contribution concrète à la Transition post-pétrole.

Dans les cantines (en particulier scolaires) gérées par la Ville, nous souhaitons privilégier les produits locaux (i.e. venant en majorité du territoire de la province de Liège) et biologiques, sans que ceci n'affecte la structure de prix (démocratique) pratiquée par RESCOLIE. Nous sommes convaincus que c'est possible car c'est déjà pratiqué par d'autres cantines dans des communes voisines.

VEGA défend le fait que ce soit une structure publique (RESCOLIE) qui serve les repas à prix démocratique dans l'enseignement communal. Dans la mesure où l'empreinte écologique de la viande est bien plus importante que celle des légumes, nous proposons en outre que la Ville déclare officiellement un jour par semaine sans viande, à l'instar de la Ville de Gand

Nous proposons la mise en place d'un « audit écologique » (réalisé par une structure publique ou associative) de la nourriture servie dans les cantines. Cet audit servira de base de travail pour améliorer la qualité des repas proposés en termes de santé, empreinte carbone, pulvérisations, etc...

Nous plaidons par ailleurs pour la suppression dans les écoles des distributeurs de sodas (propriété quasi exclusive de la multinationale Coca-Cola), chips et autres fausses douceurs qui affectent la santé de nos enfants. Ces appareils seront remplacés progressivement par une offre en produits artisanaux et locaux (pommes, jus de fruit, lait,...) ou issus du commerce équitable (barres de céréales, fruits secs,...) selon les mêmes principes, ainsi que la généralisation de fontaines d'eau potable et gobelets personnels..

Conscients qu'en raison du sous-financement structurel de l'enseignement communal liégeois, les distributeurs sont parfois devenus une source de revenu importante afin de financer des actions solidaires (livres gratuits, aide au financement de voyages scolaires,...), pendant la période de transition et à titre d'incitant, nous proposons que la ville compense si nécessaire les éventuelles pertes de rentrées par un subside exceptionnel. Nous l'évaluons dans une

fourchette comprise entre 100.000 et 200.000 euros.

5.9. Protéger les coteaux de la citadelle

Les Coteaux de la Citadelle ont connu, ces dernières décennies, une revalorisation importante menée par les pouvoirs publics avec le concours des Liégeoises et des Liégeois. Ce poumon vert situé au cœur de Liège a d'ailleurs récemment obtenu trois étoiles au guide Michelin, ce qui classe nos Coteaux parmi les destinations touristiques les plus prisées au niveau régional.

Le développement de ce site exceptionnel, comme c'est le cas pour d'autres lieux (nous pensons notamment à la Chartreuse), est limité par quelques gardes-fous, et notamment par le classement du site en zone verte au plan de secteur (compétence régionale). Ce classement détermine l'affectation autorisée du sol et évite certains développements inappropriés.

Une étude a été récemment demandée par le Collège communal de Liège en vue de déclasser certaines zones du site des Coteaux de la Citadelle, dans le but d'y permettre la culture de vignes, en dépit de l'opposition de plusieurs associations, formalisée dans une pétition soutenue par 6000 signatures et demandant la conservation du site des Coteaux de la Citadelle en l'état.

VEGA souhaite que les Coteaux restent en zone verte. Une exploitation viticole dans les Coteaux n'est envisageable à nos yeux que moyennant le respect d'un certain nombre de critères, compatibles avec celle-ci : emprise limitée pour respecter la diversité biologique importante des lieux ainsi que leurs autres usages et pour éviter l'impact qu'une monoculture aurait sur les abeilles, choix d'un type de culture évitant l'érosion des sols et n'utilisant pas de pesticides (la proximité des habitations est trop grande).

Nous pensons par ailleurs que le soutien public d'un projet tel que celui qui est aujourd'hui sur la table entre en contradiction évidente avec l'engagement récent de la Ville pris à travers la signature du plan Maya, et que son caractère privé — ce point étant très discutable dans ce cas précis — n'ampute en rien la responsabilité de la Ville à son égard.

Nous comprenons l'intérêt touristique et de notoriété d'un « Crémant de Liège » (à déguster lors de l'Expo 2017 par exemple) ainsi que du retour de la vigne à Liège, mais nous pensons qu'il est bien plus sage de se contenter d'un « Vin de Liège » cultivé dans des lieux mieux adaptés.

Nous jugeons donc inutile le recours à un Plan Communal d'Aménagement Révisionnel (PCAR). Nous proposons, s'il est encore temps, de stopper la procédure et d'affecter le montant ainsi libéré à des politiques plus utiles, par exemple une contribution à la mise sur pieds du [corps de cantonniers](#), chargé de veiller à l'entretien et la propreté des [parcs et espaces verts](#).

Si la majorité communale en place est reconduite et qu'elle maintient sa position, nous demanderons l'organisation d'une consultation populaire d'initiative communale permettant aux citoyens d'indiquer ce qui leur semble bon dans ce dossier.

De manière plus générale, nous proposons d'agir de la sorte pour tout développement urbanistique ou agricole nécessitant la dé-classification d'une zone d'espaces verts, de parc, naturelle ou forestière au plan de secteur, afin d'éviter toute dérive future et ainsi préserver nos espaces verts, lieux de vie et de détente.

5.10. Promouvoir le don d'organes

Grâce aux impressionnants progrès des technologies médicales, la liste des organes humains qui peuvent être greffés s'est beaucoup allongée au cours des dernières années. De nombreuses ont pu être sauvées grâce à des actes de pure générosité humaine.

La proposition consiste simplement en la mise sur pied d'une vaste campagne communale de promotion de ce geste de solidarité ! Les autorités communales s'appuieront évidemment sur les associations actives dans ce domaine et mettront à profit leur expérience et leur expertise en la matière. Il s'agira de donner une visibilité très forte à ces associations mais aussi de sensibiliser le personnel communal. Cette campagne pourrait concerner aussi le sujet du don de sang ! Les besoins sont grands et la pénurie est souvent menaçante.

Ce sont des actions qui peuvent créer du lien entre les Liégeois, entre tous les Liégeois !

5.11. Veiller au bien-être animal

Différentes propositions émanant des associations de défense du bien-être animal nous semblent mériter d'être appliquées.

- Création d'une compétence échevinale du bien être animal à l'instar de plusieurs autres communes belges (Ixelles, Saint-Trond, Anvers...). Personne de référence au sein de l'administration concernant les intérêts des animaux dans la commune.
- Problématiques chats errants : la commune sensibilisera à la problématique et incitera les propriétaires à stériliser leur chats. Aides/ prix réduits pour les propriétaires précarisés.
- Surpopulation de pigeons : stop euthanasie, car la place laissée vide est prise par d'autres. Nous plaidons pour une solution durable et respectueuse : l'installation de pigeonniers contraceptifs.
- Interdiction de vente des animaux de compagnie sur les marchés (actuellement cette interdiction ne vise que les chiens et chats).

5.12. Créer un corps de cantonniers

Nous souhaitons la constitution d'un corps de cantonniers (au nombre d'un par quartier) chargés de la surveillance des espaces verts et des zones naturelles. Ces agents communaux assermentés, jouissant d'une grande indépendance dans leur travail et assignés de façon durable à un même espace géographique, auront pour mission de :

- Assurer une présence dans les parcs, rassurante notamment pour les personnes âgées, et favoriser la cohabitation harmonieuse entre tous les usagers ;
- Favoriser le compostage local des déchets verts et toutes initiatives de jardins collectifs, productions vivrières ou fleurissements ;
- Constater les petites infractions et autres gestes d'incivilités ;
- Jouer un rôle éducatif au point de vue respect de la propreté des espaces, en collaboration avec les services compétents ;
- Porter une attention particulière aux arbres publics et privés, éléments pérennes et capitaux du paysage ;

Ces cantonniers recevront une formation adéquate pour remplir au mieux leurs missions.

La trentaine d'ETP nécessaires pourraient être financés par la réaffectation d'une partie du personnel des services de nettoyage de l'espace public, personnel auquel une promotion serait proposée.

5.13. Développer le caractère public, ludique et sportif de la Meuse

La Meuse, notre fleuve, a été longtemps ignorée. Ses berges ont été transformées en voiries à grand gabarit et l'amélioration de la qualité de son eau a été jugée comme une mission secondaire. Nous regrettons que cet espace public liégeois majeur ne soit aujourd'hui utilisé que par quelques sportifs et plaisanciers et qu'il ne serve de lieu de résidence qu'à quelques habitants de péniches.

Heureusement, les mentalités ont évolué depuis quelques années et des signes encourageants indiquent que l'idée de la réappropriation du fleuve par les Liégeois progresse à petits pas. Mais il ne s'agit encore que des « bords » du fleuve !

Le présent projet vise à rendre au fleuve lui-même son rôle d'espace public. Un espace plus accessible et plus vivant, plus praticable et plus pratiqué.

En s'appuyant sur les structures en place (port de plaisance, bateau du Pays de Liège, club de voile, club d'aviron,...) mais aussi sur les espaces publics qui donnent accès au fleuve et se prêtent déjà à son utilisation (parc de la Boverie, port de l'île Monsin), il s'agira de concevoir des animations et des manifestations qui se passeront sur l'eau ! Compétitions, régates, pêche, parades navales. peuvent faire leur retour sur la Meuse !

Il s'agira aussi de « mettre en scène » le fleuve ! Le Palais des Congrès tout ouvert sur la Meuse est là pour nous montrer un exemple. Et une réalisation récente dans le port d'Anvers montre qu'il est même possible d'installer une piscine sur l'eau. Ce type de projet étant réalisé, l'opération « Liège sur plage » prendrait un autre sens car les Liégeois

pourraient avoir la plage. et l'eau !

Ce projet sera aussi réfléchi de manière à retracer l'histoire du fleuve si intimement liée à celle de la ville. Une « archéoplage » pourrait rassembler documents, maquettes, images d'hier et d'aujourd'hui. Et Liège mériterait à nouveau son titre de ville d'eau qui lui avait permis d'accueillir en 1939 une exposition internationale sur ce thème !

Ce projet nécessite d'une part une politique d'investissements répartis sur plusieurs années, investissements qui seraient basés sur la réalisation préalable d'un Plan Meuse conçu comme un schéma directeur d'aménagement. Il nécessite aussi la mobilisation (et si besoin la création) d'associations qui développeraient un lien particulier avec la Meuse.

Ce projet sera comme un miroir tendu aux Liégeois. Il devrait les motiver à améliorer par une foule de geste quotidiens l'état du fleuve et de ses abords mais aussi la qualité de son eau.

5.14. Réduire notre dépendance au pétrole et lutter contre les changements climatiques

La société dans laquelle nous vivons dépend à maints égards de la possibilité de disposer de pétrole à bon marché et en quantités abondantes. Nous savons pourtant que cette ressource va rapidement devenir de moins en moins disponible, car de plus en plus difficile à extraire. Son prix ne peut donc que croître. Par ailleurs, la demande mondiale ne cesse d'augmenter, ce qui amplifie le problème. L'agence Internationale de l'Énergie, à la suite de l'ASPO (Association d'étude des pics du pétrole et du gaz) a annoncé en 2011 que le pic mondial de production de pétrole conventionnel (celui facile à extraire et représentant actuellement 80 % de la production mondiale) avait été atteint en 2006. Il s'agit du moment où nous avons consommé la moitié des réserves mondiales de pétrole conventionnel, tenant compte des découvertes probables dans le futur.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura plus de pétrole, mais qu'il deviendra plus ou moins vite impayable pour la plupart des citoyens et réservé à certaines applications « indispensables ». Ces variations du cours international du pétrole ont un effet direct sur l'économie mondiale et locale : une augmentation de prix du pétrole entraîne directement un ralentissement de l'économie. Le pétrole est le « sang » de notre économie depuis des décennies, et les dernières grandes crises économiques ont été conditionnées en partie par ce facteur important, mais masquées pour le grand public derrière les problématiques bancaires et financières.

Dans le même temps, les changements climatiques ne sont plus à démontrer et leurs effets se font sentir partout dans le monde. Nous devons par conséquent modifier rapidement notre manière de vivre et organiser la société afin de répondre à la fois à ces enjeux, énergétique et climatique. Nous voyons ici une belle opportunité de réorienter notre société, notre ville, notre commune en tenant compte de la crise économique, culturelle, sociale, environnementale que nous vivons.

Le programme de VEGA regorge d'analyses et de propositions qui font partie d'un projet global, dans l'esprit des initiatives de Transition, des Slow Cities et autres dynamiques citoyennes et associatives qui tentent de donner plus de place à la sobriété et à la convivialité. De plus en plus de villes rejoignent ces mouvements et mettent en place une réorientation partielle ou totale de leur fonctionnement pour proposer à leurs citoyens une ville où l'on vit, où l'on respire et où l'on se sent bien.

Par ailleurs, la coopérative VEGA constate que les indicateurs écologiques sont tous dans le rouge et que la situation ne s'améliore pas malgré les signaux d'alerte qui nous parviennent de toutes parts et qui se sont très fortement amplifiés ces dernières années. Nous pensons qu'il est indispensable d'entamer un virage significatif afin que notre planète reste habitable et accueillante dans les prochaines décennies. Cela nécessite de l'ambition politique, mais également une prise de conscience de la population qui doit exercer une pression croissante sur le monde politique ; quant à ce dernier, il ne devrait pas succomber aux seuls intérêts économiques, au détriment de cet objectif.

Nous proposons ainsi, sur le plan énergétique, d'adopter la stratégie des « Négawatts », qui consiste à simultanément réduire sa consommation d'énergie, augmenter l'efficacité énergétique et promouvoir les énergies renouvelables.

Dans cet esprit, nous proposons de :

- Refuser l'énergie nucléaire comme source d'électricité ; nous considérons cette filière de production comme destructrice, non-contrôlable et non durable. Par conséquent, nous proposons que la Ville choisisse un fournisseur d'électricité qui ne cautionne pas l'énergie nucléaire et soutienne activement la sortie du nucléaire au niveau fédéral.

- Poursuivre les économies d'énergie engagées par la Ville et proposées aux citoyens à travers la [campagne « Engage »](#), notamment. Nous porterons par ailleurs une attention particulière au choix des matériaux pour limiter les [pollutions intérieures](#) dans le cas d'isolation, de rénovation...
- Étendre cette campagne aux commerces du territoire et inclure notamment au [Règlement communal d'urbanisme \(RCU\)](#) l'obligation de disposer de portes et de les laisser fermées lorsque la température extérieure est inférieure à 12 degrés (par exemple) ou supérieure à 28 degrés (par exemple) afin de limiter les consommations importantes respectivement en chauffage et en climatisation. Cette mesure s'inscrit également dans notre désir de [favoriser le commerce de proximité](#) dans la mesure où ce sont majoritairement les grandes enseignes qui ont recours à ces pratiques.
- Revoir les [primes énergies de la Ville](#) afin de donner priorité à ces primes aux personnes disposant d'un faible revenu.
- Étudier les mesures qui permettraient d'encourager les propriétaires à diminuer le montant de la facture énergétique du locataire (et par conséquent d'alléger l'impact environnemental).
- Réduire la consommation d'électricité de la Ville, notamment en accélérant le remplacement des [éclairages publics](#), mais également par diverses mesures au sein des services communaux (chasse aux écrans en veille, gestion des ordinateurs et de l'éclairage, etc.).
- Soutenir le développement d'une énergie locale renouvelable en lançant un appel aux citoyens qui ne peuvent pas placer à domicile une installation de panneaux photovoltaïques et qui désirent contribuer à l'installation d'une installation collective sur les bâtiments publics par la prise de parts sous forme coopérative ou de tiers investisseur.
- Tenir compte de [critères de durabilité dans les marchés publics et les marchés de fournitures](#) : notamment choisir du matériel de qualité avec garantie étendue, réparable, à faible consommation, etc.
- Étudier un plan de réduction des déplacements et de la consommation énergétique du parc motorisé des services communaux.
- Poursuivre les aides aux déplacements en transports en commun du personnel communal, mais aussi soutenir le partage de voitures privées (tel le système Autopia), notamment en réservant des emplacements de parking pour ce type de véhicules clairement identifiés lors d'aménagements de places, parkings ou autres, et envisager de mettre en place des arrêts de type Covoit-STOP dans les quartiers.
- Réduire les déplacements urbains en voiture individuelle et augmenter la part modale du vélo et des transports en commun : voir les nombreuses fiches au programme VEGA concernant la mobilité.
- Aider les citoyens à réduire plus facilement leur consommation d'électricité par la mise en place d'un réseau de conseillers énergie fonctionnant sur le même principe que les édu-composteurs bénévoles répartis dans les quartiers et formés par la Ville. Ces conseillers énergétiques effectueraient de courtes visites chez les citoyens afin de les guider concrètement de manière pratique à diminuer leur consommation d'électricité ; des informations claires seraient disponibles à ce sujet dans les [maisons des services publics](#). Toutes les études montrent que l'on peut facilement réduire sa consommation d'électricité de 20 à 30 % sans pratiquement rien changer dans son mode de vie.
- Sensibiliser, de façon soutenue et régulière, les élèves et les étudiants de l'enseignement communal à la problématique énergétique.
- Réduire l'énergie dépensée dans la fabrication et l'acheminement de matériel et notamment d'outillage par les particuliers. Nous considérons absurde que chaque habitant dispose d'une échelle, d'une brouette, d'une hache etc. dans la mesure où ces objets sont le plus souvent achetés pour un besoin ponctuel. Les maisons des services publics pourraient favoriser le partage d'outillage entre citoyens avec une gestion de dépôts et de prêts selon des critères et des conditions à définir ;
- Favoriser [une alimentation locale et de type biologique](#), et soutenir les initiatives citoyennes de circuits courts tels GAC, SEL et autres.
- [Végétaliser les toitures](#) et favoriser l'agriculture urbaine (création de ceintures vivrières), ainsi que la plantation d'arbres fruitiers ;

5.15. Sauvegarder la biodiversité, indispensable à la vie

Notre Terre est riche en ressources naturelles et en espèces vivantes, qui sont dépendantes les unes des autres et forment un équilibre parfait. Avec l'industrialisation et l'urbanisation galopante que nous avons connu ces dernières décennies, nous avons bien souvent négligé et perturbé les cycles écologiques, pourtant indispensables à la vie humaine.

Il n'est plus à démontrer, par exemple, l'importance des abeilles et autres insectes pollinisateurs, qui fertilisent nos arbres et nos légumes : 80 % de notre alimentation en dépend. L'abeille est aujourd'hui gravement menacée, par [l'utilisation des pesticides](#), mais également par la perte de biodiversité ; le citoyen a un rôle important à jouer !

Sauver les abeilles, respecter les autres formes de vie, ce n'est pas toujours facile mais pourtant indispensable. Choisir de semer des fleurs mellifères (qui présentent un intérêt pour les pollinisateurs) plutôt que d'entretenir un gazon droit et sans vie, planter des haies indigènes (cornouiller, hêtre, charme, aubépine, orme, églantier, néflier...) qui serviront de refuge pour les insectes et de nourriture pour les oiseaux ; installer des refuges à insectes, mais avant tout cesser d'utiliser des pesticides qui détruisent la vie : tant d'actions nécessaires et possibles en ville, à réaliser par les autorités publiques et par chaque habitant.

Nous saluons les initiatives prises par la Ville de Liège telles la signature de la charte Maya et la réduction progressive de l'utilisation de pesticides dans les services communaux, mais nous relevons des incohérences dans les projets envisagés (voir notamment la problématique des Coteaux de la Citadelle->article109] ainsi que dans l'aménagement urbain (arbres fruitiers « non-comestibles » place des déportés...). Nous pensons qu'il est indispensable de tenir compte de la biodiversité dans tous les développements à venir de notre ville.

En outre, nous proposons de :

- [Se passer complètement des pesticides](#)
- Créer des zones de prairies fleuries dans les parcs au lieu d'espèces horticoles qui demandent beaucoup de travail et d'entretien, ce qui permettra par ailleurs de réduire les nuisances dues à la tonte régulière de ces zones, par un fauchage deux fois l'an ;
- [Végétaliser les toitures](#) et favoriser l'agriculture urbaine (création de ceintures vivrières), ainsi que la plantation d'arbres fruitiers ;
- Refuser les OGM sur le territoire de la commune. Les semences OGM portent gravement atteinte à la biodiversité car elles exercent un croisement des espèces et contaminent les cultures voisines. Par ailleurs, elles entraînent une dépendance immédiate et permanente des agriculteurs aux sociétés multinationales qui les produisent.
- Créer [un parc dans chaque quartier](#). Les parcs présenteront un plus grand intérêt pour la biodiversité dans la mesure où une gestion différenciée sera mise en œuvre (voir le [point concernant les pesticides](#)).
- Envisager la présence d'une mare naturelle (sans poissons, mais accueillant tritons, grenouilles, oiseaux, etc) dans chaque parc, entourée d'une bande fleurie et protégée par des clôtures, sur lesquelles seront apposés des panneaux didactiques ; les parcs pourraient devenir de vrais lieux pédagogiques pour les écoles ;
- Planter 1000 arbres fruitiers, en favorisant les fruits secs en voie publique et réservant les fruits tels poires, pommes et autres dans des zones plus facilement gérables dans une optique pédagogique ; ces zones pourraient être mises à disposition des citoyens pour la récolte, ou à des coopératives agricoles selon le même principe que pour les [cultures sur les toitures](#) ;
- Continuer le cadastre des arbres qui est en cours, et l'étendre aux espaces verts, toitures, murs végétaux ; organiser des visites des quartiers pour les habitants en vue d'amplifier le phénomène et de sensibiliser la population.
- Envisager la mise à disposition de broyat et de matières carbonées pour les citoyens qui le désirent. Actuellement, ces matières récoltées lors des élagages et de l'entretien général des espaces verts sont actuellement acheminées vers des centres de tri aux frais de la Ville.
- Utiliser des plantes grimpantes comme fresques murales et comme moyen de lutte contre les tags.
- Respecter les arbres et ne pas déplanter pour replanter lorsque ce n'est pas indispensable, remplacer les arbres malades et choisir systématiquement des essences indigènes qui présentent un intérêt pour la biodiversité.

6. Social

6.1. Donner au CPAS les moyens de ses missions

Augmenter l'efficacité, la qualité, l'éthique et les moyens d'action du CPAS Afin d'aider plus efficacement à mieux vivre, et non juste survivre, le nombre croissant de Liégeois(es) plongés dans la précarité et la pauvreté, nous proposons pour les 6 prochaines années une hausse de 5 % par an du budget alloué au CPAS. Ceci correspond à environ 1,25 millions d'euros de plus chaque année (sur un budget de plus de 450 millions d'euros).

Dans le budget 2012 de la Ville de Liège, l'augmentation programmée du budget CPAS (par rapport à 2011) n'est que de 1.5 %. C'est en réalité une baisse qu'organise la majorité, le budget du CPAS passe ainsi de 5,42 à 5,28%. C'est d'autant plus inacceptable que dans le même temps, à titre de comparaison, le budget de la police augmenterait lui de plus de 5% (passant de 12,09 à 12,19%). Cela ne laisse planer aucun doute sur le choix de société que fait la majorité actuelle. Plus de misère entourée de plus de policiers ...

Nous ne favoriserons pas, à l'instar de l'actuelle majorité, une politique de cache-misère ou de répression des pauvres mais bien une politique d'augmentation des moyens disponibles pour améliorer le quotidien de ces Liégeois dans les difficultés. Nous ne pouvons pas faire une photographie de l'état de la question du non-emploi et de la pauvreté au niveau de la Ville de Liège sans faire référence à des enjeux majeurs de l'avenir de la Wallonie, d'une part la régionalisation, et d'autre part la réforme du chômage (dégressivité et limitation à 3 ans du droit au chômage des chômeurs admis sur base des études). Dans les deux cas, l'objectif est clairement de transférer des politiques fédérales aux Régions et Municipalités. En tant que parti progressiste nous ne pouvons que plaider pour un changement de cap au niveau fédéral. Nous sommes totalement opposés à la réforme du chômage en cours qui n'a d'autre but que de sacrifier les chômeurs pour mieux attaquer les salaires et réduire ainsi à néant une des plus belles conquêtes sociales : la Sécurité sociale belge et conduire ainsi à la création d'un tiers-monde autochtone.

Le revenu moyen par habitant à Liège est extrêmement faible : entre 13.081 et 21.812 euro selon la source. Cela cache évidemment les inégalités profondes qui existent entre les habitants. C'est pourquoi nous développerons une politique d'aide réelle aux personnes sans emploi afin de favoriser leur pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels inscrits dans la Constitution belge en son article 23.

À cette fin, nous proposons une série de mesures, non-exhaustive, à mettre en œuvre immédiatement au CPAS de la Ville de Liège.

1. Le devoir d'informer de manière claire, adaptée et impartiale sur le droit au revenu auquel le citoyen pourrait prétendre et de donner des décisions motivées et transparentes.

- Rendre public le règlement de l'aide sociale. Développer une communication sur le droit au CPAS adaptée à tous les publics (notamment les moins lettrés) afin d'assurer la compréhension des droits et devoirs à tous les citoyens.
- Cesser de refuser abusivement le droit aux citoyens qui en font la demande ce qui conduit une portion congrue d'entre eux à devoir gagner un recours au Tribunal du Travail.
- Cesser d'exiger des documents inutiles ou introuvables (en particulier aux demandeurs de nationalité étrangère) comme condition d'octroi ou de maintien de l'aide
- Clarifier les exigences en matière de recherche d'emploi (tenir compte des capacités réelles de la personne ainsi que de l'état réel de la pénurie d'emploi dans le bassin local). Trop souvent les exigences du CPAS sont aussi draconiennes, arbitraires que celles de l'ONEM dans le cadre de la « chasse au chômeurs » (contrôle de la disponibilité à chercher un emploi).
- Mettre fin à la pratique de cessations de paiement sans notification ni motivation préalable au bénéficiaire.
- Rendre publiques certaines séances du Conseil de l'aide lorsque sont débattues des questions de fond.

2. Le devoir de rendre un service public de proximité compétent, respectueux de la vie privée du citoyen, impartial, complet, qui conseille avec bienveillance et efficacement le citoyen sur toutes les possibilités qui lui sont offertes par le CPAS sans préjudice de son droit futur.

- Cesser le recours à du personnel contractuel précaire et non qualifié pour l'accueil des demandeurs, (usage abusif des articles 60).

- Adapter l'engagement de personnel social et administratif à l'évolution réelle de la quantité de travail en visant la qualité du service au citoyen et la rapidité de résolution de sa situation.
- Mettre fin à la politique de précarisation de l'emploi public par l'engagement d'article 60 dans les emplois prévus au cadre. Enfin, veiller à nommer les travailleurs dans un temps réglementaire.
- Respecter l'égalité de traitement entre statutaires (personnel nommé) et précaires (subsidés APE ou art. 60) en terme de salaires, droit aux congés, remboursement des frais de déplacement, formation.
- Respecter des délais d'examen des demandes, de prise de décision, de notification et de paiement
- Assurer une accessibilité et une transparence dans l'octroi de l'aide urgente. La politique des aides urgentes est totalement déficiente aujourd'hui. Il faut réserver une enveloppe budgétaire à cette fin et l'inscrire dans le règlement de l'aide avec des modalités précises d'octroi par souci d'équité et de transparence à l'égard du citoyen.
- Respecter la loi sur les garanties locatives, le CPAS doit octroyer deux ou trois mois de caution comme l'exige la loi sur les loyers, et pas un seul mois comme le fait le CPAS
- Clarifier les relations avec la police
 - dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale
 - contre les « marchands de sommeil »
 - dans la traque aux mendiants et SDF (cf. opérations points noirs).
- Création d'un service d'aide psychologique.
- Créer un réel service logement qui aide à la recherche de logement, et facilite l'accès pour les bénéficiaires aux logements appartenant au CPAS.
- De concert avec la Ville, soutenir la création de maisons de repos publiques (il n'en existe pas une seule à Liège) en conséquence de quoi, le CPAS doit intervenir financièrement pour permettre l'hébergement des personnes dont les revenus sont insuffisants dans des maisons de repos privées.

6.2. Faire des mairies de quartier de véritables « maisons des services publics »

En 2005, la poste belge a été privatisée à 50 % avec l'entrée dans son capital d'un fonds d'investissement privé (CVC Capital Partners) dont l'activité principale consiste à racheter des entreprises en vue de les revendre à court ou moyen terme en faisant de grosses plus-values.

Alors qu'il y avait 35 bureaux de poste à Liège en 2005, il en reste à peine 8 aujourd'hui (Angleur-centre, Bressoux-centre, Jupille-sur-Meuse, Liège-Perron, Liège-Guillemins, Liège-Avrois Liège-Longdoz et Rocourt-Reine-Astrid) complétés de 28 points-poste (dont certains, cependant, ferment ou sont menacés de fermeture).

Nous dénonçons cette logique qui, dans les grandes villes autant que dans les zones rurales, éloigne des milliers d'habitants des services postaux. À titre d'exemple, le quartier Saint-Léonard qui compte 13.000 habitants est depuis la fermeture (temporaire ?) du Point-Poste du Delhaize de la rue Marengo totalement privé de service postal. Il en va de même du quartier de Sainte-Marguerite, qui compte 16.000 habitants.

Si nous voulons le retour à un service postal 100 % public, des solutions concrètes et immédiates sont nécessaires pour les habitants de plusieurs quartiers aujourd'hui gravement lésés. Nous proposons donc que la Ville ouvre des points-poste publics dans les antennes administratives dont elle dispose (notamment dans le quartier Sainte Marguerite), que la Ville ré-ouvre son antenne administrative dans le quartier Saint Léonard, y installe un point-poste et fasse ensuite connaître leur existence dans le quartier.

La poste étant légalement tenue d'avoir un certain nombre de points-poste, nous proposons que la ville profite de ces ouvertures de points-poste pour négocier avec elle des conditions de rétribution plus favorables avec pour objectif de rendre ces emplois publics possiblement autofinancés. En outre, une augmentation de la gamme des actes et services que pourraient rendre ces agences est possible dans la mesure où les agents de la ville officiants seront assermentés.

Ce principe du retour des services publics au coeur des quartiers, nous voulons l'étendre à d'autres services et initier le concept de maisons de services publics qui permettra de redéployer le service public en mutualisant les coûts de fonctionnement des différents services au sein de petites structures bien localisées. Ces maisons de services publics deviendront de véritables pôles de la vie citoyenne à travers toute notre cité.

6.3. Créer 400 nouvelles places de crèche

Permettre à chaque famille qui en a besoin de trouver une place dans une crèche publique est un objectif fondamental. Non négociable. Et qui, malgré la création de 161 places sur la précédente législature (+ 25 prévues aux Guillemins pour la rentrée 2012), est loin d'être rencontrée à ce jour (la population de la Ville augmentant de façon importante). Le taux de couverture (le rapport entre le nombre de places d'accueil et le nombre d'enfants résidant sur le territoire d'une commune) doit être au minimum de 33 % selon l'ONE, mais nous sommes à Liège à environ 28 %. Sachant en outre que 1/3 de ces places bénéficient à des résidents d'autres communes, ce taux tombe à moins de 19 %.

Cette situation impose des choix, éventuellement douloureux. Nous proposons donc de réduire légèrement les moyens alloués à la police, laquelle a le cadre le plus élevé de toutes les villes belges (54 agents/10.000 habitants contre 27/10.000 hab. en Wallonie, ou pour ce qui concerne les villes 40/10.000 hab. à Anvers ou 48/10.000 hab. à Bruxelles) en ne renouvelant pas une partie des départs naturels, jusqu'à atteindre un cadre situé entre 45 et 48 policiers pour 10.000 habitants, c'est-à-dire encore un peu plus que la moyenne des grandes villes belges.

Avec les moyens dégagés, nous pensons possible de créer 400 nouvelles places dans les crèches communales d'ici 2018 pour atteindre un taux de couverture de 33 %. Bien entendu, il sera important de bien réfléchir à la bonne localisation de ces lieux d'accueil de la petite enfance, de façon à assurer une couverture bien répartie du territoire communal.

6.4. Instaurer une tarification progressive de l'eau

L'eau est un bien rare, précieux, indispensable à la vie. En Wallonie, la consommation moyenne annuelle par personne est de 35 à 40 m³. L'eau est une richesse naturelle majeure de la Wallonie et il convient donc de la préserver ! Le coût de l'eau potable distribuée par le réseau public est de plus en plus élevé. Entre 1998 et 2010, le coût du m³ a augmenté de plus de 250 %. Nous souhaitons garantir un accès inconditionnel à l'eau pour toutes et tous mais aussi décourager les gaspillages. Dans ce but, nous proposons l'instauration d'une tarification progressive : le prix augmentera avec la consommation par personne. Les premiers m³ d'eau par personne seront gratuits. Mais le remplissage d'une piscine coûtera plus cher qu'aujourd'hui

La tarification actuelle est composée d'une redevance annuelle, d'un coût-vérité à la distribution (CVD), d'une taxe visant à alimenter un Fonds social de l'eau et d'un coût-vérité à l'assainissement (CVA). Les montants à payer sont liés à la quantité d'eau consommée. La tarification actuelle est composée d'une redevance annuelle de (20 x CVD) + (30 x CVA), et d'un prix à la consommation de 1/2 CVD par m³ (pour toute consommation de 0 à 30 m³) et de CVD + CVA par m³ (pour toute consommation de 31 à 5000 m³).

À Liège et dans 26 autres communes voisines, c'est une intercommunale, la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE) qui assure la distribution de l'eau. La Ville de Liège dispose d'une forte représentation au sein du conseil d'administration de la CILE puisqu'elle en assure la présidence et qu'elle compte un représentant au conseil de gestion et six postes d'administrateurs. Pour les consommations liées au logement unifamilial, nous proposons d'encourager de manière beaucoup plus nette l'usage parcimonieux de l'eau en modifiant sa tarification. Nous proposons de lier cette tarification au nombre de personnes domiciliées dans le logement et d'appliquer la tarification progressive suivante :

- pour les 10 premiers m³ consommés par chaque habitant : gratuité
- pour la tranche de 11 à 20 m³ consommés par habitant : 50 % du CVD
- pour la tranche de 21 à 35 m³ consommés par habitant : 100 % du CVD
- pour la tranche de 36 à 50 m³ consommés par habitant : 100 % du CVD + 100 % du CVA
- pour la tranche de 51 à 100 m³ consommés par habitant : 100 % du CVD + 150 % du CVA
- pour la tranche au-delà de 101 m³ consommés par habitant : 100 % du CVD + 200 % du CVA

Nous proposons aussi d'ajuster les CVD et CVA afin de maintenir en moyenne constantes les sommes globalement perçues par la CILE par m³ d'eau distribué.

Animés par le souci constant d'une « symétrie des engagements », nous proposons que la CILE s'engage contractuellement à diminuer chaque année le pourcentage des très importantes pertes inhérentes à la vétusté du réseau de distribution. Il ne servirait en effet à rien que les pratiques des citoyens évoluent positivement si le fournisseur n'améliore pas la qualité de son réseau !

6.5. Accueillir les migrants

Notre Ville « accueille » aujourd’hui plus de 30.000 de personnes d’origine étrangère (majoritairement issues de l’UE). Certaines sont installées chez nous depuis très longtemps. D’autres viennent d’arriver et leur intégration pose de multiples problèmes. Cette intégration est d’autant plus difficile que ces personnes sont ressenties par une part non négligeable des autres Liégeois comme étant, au minimum, des « pique-assiettes ».

Des dispositifs, y compris communaux, ont été mis en place pour faciliter l’intégration de ces personnes migrantes et le rôle du CPAS est central dans cette matière. Il semble que ces dispositifs ne touchent pas, loin s’en faut, toutes les personnes potentiellement concernées. Ce constat est d’autant plus compréhensible que certaines de ces personnes sont chez nous en tant que « clandestins »...

Même si les compétences communales sont limitées en la matière, nous proposons que des gestes de bienvenue soient posés à l’égard de ces personnes. Nous voudrions que la Ville de Liège dise à ses nouveaux habitants (ceux-là et tous les autres !) qu’elle est heureuse de leur arrivée et que celle-ci constitue [une opportunité d’enrichissement commun](#).

Pour que cet accueil ne soit pas purement protocolaire et qu’il s’inscrive dans la durée, nous cherchons des pistes d’actions concrètes du genre de la création de « cafés des langues » qui permettrait des échanges de savoirs entre Liégeois francophones et ceux qui connaissent parfois parfaitement sur le bout de la langue une autre langue... Ce type d’action pourrait par exemple s’inscrire dans la logique d’un Service d’Echanges Local...

Dans le même ordre d’idées, une action « forte » serait de faire voter par le Conseil communal une motion affirmant que la Ville refuse d’accueillir sur son territoire toute infrastructure d’accueil, fût-elle fédérale, constituant un recul des libertés et des règles démocratiques (nous pensons notamment à la présence d’[un agent détaché à Liège par l’Office des étrangers](#) et aux « [centres fermés](#) », [comme celui de Vottem](#)).

Nous proposons également de promouvoir une politique de jumelage guidée par l’origine des migrants que l’on accueille sur notre territoire.

6.6. Améliorer l’accessibilité aux personnes en situation de handicap

La notion d’accessibilité renvoie trop souvent aux seuls aspects de mobilité et d’accès aux lieux publics. Certes, les problématiques d’accessibilité des transports en commun et de l’ensemble des bâtiments publics (communaux, en l’occurrence) sont une priorité. Toutefois si l’amélioration de cette forme d’accessibilité n’est pas accompagnée d’une large réflexion et d’une concertation concernant tous les accès à la citoyenneté de toutes les Liégeoises et de tous les Liégeois, nous passons à côté du principal objectif, celui de l’inclusion.

L’accessibilité, c’est avant tout l’accessibilité citoyenne, celle qui permet de vivre comme tout un chacun dans la cité et de participer activement à la vie sociale. L’accessibilité doit être physique : accès aux transports en commun, aux bâtiments et à la voie publique ; elle doit être sensorielle : communications communales en langage adapté, adaptation des bibliothèques et expositions ; elle doit être aussi intellectuelle : communications communales faciles à comprendre, aide à la vie citoyenne. Pour ce dernier point, nous souhaitons renforcer le rôle des « handicontacts »⁹ et leur visibilité afin qu’ils profitent au plus grand nombre.

Quelques propositions concrètes :

- **Accueil des adolescents.** Nous proposons la mise en place systématique de garderies dès 7h30 et jusque 18h tous les jours de la semaine, mercredi compris. Les adolescents handicapés ne jouissant pas de la même autonomie que leurs pairs, un système de garderie éviterait aux parents d’avoir recours au système D et/ou de devoir adapter la carrière de l’un d’entre eux.
- **Accueil des jeunes adultes en situation de handicap.** Compte tenu du moratoire de l’Agence wallonne pour l’Intégration des Personnes Handicapées (Awiph) au niveau des places d’accueil de jour et de nuit pour adultes, beaucoup se retrouvent dépourvus dès 21 ans ; si les deux parents travaillent, c’est la galère... Nous ne pouvons plus tolérer que ces jeunes se retrouvent en maison de repos ! La Ville de Liège interpellera les autorités régionales à ce propos.
- **Activités adaptées.** Nous proposons également une prise en charge communale de l’organisation d’activités adaptées, indispensables au bien-être et à la réalisation de soi : musique, sport, culture, stages de vacances,

9 Un Handicontact est un référent de proximité communal ayant pour tâche l’information et l’orientation des personnes handicapées, de leurs proches vers les services aptes à répondre à leurs besoins, vers l’organisme, l’association, le service le mieux à même à répondre à sa demande.

excursions, espaces de rencontres,... autant que possible en lien avec d'autres publics.

- **Transport.** Nous constatons une grave carence dans le domaine du transport des personnes présentant un handicap. À l'heure actuelle, les bus des TEC adaptés à ces personnes sont insuffisants et les passerelles trop souvent défectueuses. D'autre part, les autres systèmes de transport adaptés sont soit trop onéreux, soit vite saturés. Nous souhaitons faire de cette question une priorité, en augmentant le niveau d'exigence vis-à-vis des TEC et en envisageant la faisabilité financière d'un service communal complémentaire, pour les cas les plus délicats.
- **Logement.** Le [règlement communal d'urbanisme \(RCU\)](#) doit évoluer pour prendre en compte des éléments de base de l'accessibilité aux personnes présentant un handicap dans *toutes* les nouvelles constructions (rampes, largeur de portes, sanitaires,...). L'accessibilité des logements sociaux est cependant une priorité : trop peu d'entre eux ont été adaptés, amenant certaines familles à devoir déménager ou à s'accommoder d'un mode de vie peu fonctionnel voire pénible.
- **Conseils de quartier.** Nous proposons la création de [conseils de quartiers élus](#). Nous souhaitons veiller à éliminer tous les obstacles à la participation des personnes présentant un handicap à ces conseils.

6.7. Favoriser l'implication et la prise en compte des aînés

Le nombre des aînés ne cesse d'augmenter et la précarisation guette cette catégorie de la population liégeoise. Nous voulons développer une série d'attitudes et de services communaux susceptibles de replacer ces citoyens au cœur de la vie communale.

Nous proposons dès lors :

- La diffusion large d'informations relatives aux droits des aînés. Il existe un service de l'ONE, pourquoi pas un service ONV ? Des ébauches existent déjà au niveau de l'échevinat des Affaires sociales. Il faut les développer !
- La mobilité pose souvent problème à ces personnes qui sont souvent physiquement un peu diminuées. La Ville doit être attentive dans tous les aménagements qu'elle réalise dans l'espace public à cette dimension.
- Les violences invisibles sont un fléau contre lequel trop peu d'actions sont entreprises. Or elles touchent très souvent une partie des aînés...
- Les logements occupés par les aînés sont rarement « adaptés » à leur état de santé général. Via l'AIS (voir projet logements inoccupés), des actions pourraient être menées pour transformer des logements sur le principe du logement « kangourou » qui vise à accueillir sous un même toit des personnes de générations différentes. D'autres mesures plus ponctuelles pourraient être proposées par la Ville (prêts à taux réduit...) pour aider à la rénovation / adaptation de logements.
- Une grande campagne sur le thème « Prenez-vous en charge ! » pourrait inviter les aînés à s'impliquer dans des structures qui font appel au bénévolat et qui ont grand besoin de leurs compétences. La Ville pourrait servir d'interface à cette opération de dynamisation des aînés. Des incitants pourraient être imaginés. Notre philosophie générale : est que les aînés ont une place active dans la société.
- Une attention plus importante à des activités sportives adaptées aux aînés (marche rapide, Tai Chi,...).
- Promouvoir une aide aux aînés (horaires adaptés, accessibilités des lieux culturels, prix démocratiques, transport,...) en termes de sorties culturelles et d'interaction avec le monde culturel de la Ville.

6.8. Mettre en place un réseau de vigilance et de lutte contre les discriminations

Quelles soient liées à l'âge, au genre, à l'orientation sexuelle, à l'origine des personnes, les discriminations sont encore bien présentes dans notre ville. La lutte contre cet état de fait est affaire de tous. Au niveau communal, une politique transversale est nécessaire.

Organisé par la ville, ce réseau de vigilance et de lutte contre les discriminations regrouperait des représentants des pouvoirs publics — échevinats, administration, CPAS, police, etc., — et du secteur associatif présent dans les quartiers — associations sportives, inter/culturelles— ainsi que certaines instances régionales et communautaires — CRIPEL,

Centre pour l'Égalité des chances, etc.

Il recevrait les plaintes, formulerait des propositions et aurait une mission de prévention, d'information et de soutien direct aux victimes par ses nombreux relais dans les quartiers.

6.9. Valoriser et soutenir la diversité culturelle

Liège est riche de sa diversité. Comme beaucoup d'autres villes, elle a accueilli des femmes et des hommes d'origines multiples venus chercher survie, liberté, travail, savoirs, échanges...une vie meilleure. Elle est devenue le lieu d'un extraordinaire brassage ethnique et culturel. C'est avec cette diversité que doit s'inventer la citoyenneté de demain !

Hélas, qui dit relations sociales dit inévitablement conflits, compétitions, et peurs qui peuvent mener à des pratiques inégalitaires et discriminatoires. La Ville constitue néanmoins le lieu privilégié de lutte contre ces pratiques. C'est le pouvoir communal, par définition proche des habitants, qui connaît le mieux la réalité du terrain associatif et peut agir, mobiliser les énergies vers un mieux vivre ensemble. Il se doit donc d'encourager une vie culturelle critique et participative, qui stimule les questionnements de chacun, sa compréhension de l'autre, encourage la création de liens et l'émergence d'une vie collective.

À cet égard, nous constatons qu'à Liège, de très nombreuses associations font un travail merveilleux d'accompagnement des familles et des enfants dans leur processus d'insertion culturelle, socio-professionnelle, linguistique, démocratique et autres. Que dans certains quartiers, la vitalité des échanges interculturels est particulièrement porteuse, se traduisant par des projets fructueux en termes de brassage culturel, de rencontres et de solidarité.

Chez VEGA, forts de ces magnifiques exemples, nous pensons que la dynamique participative est un des meilleurs biais pour que chacun s'implique dans la vie collective, aille à la rencontre de l'autre et investisse au mieux tous les pans de la ville, politique, économique, social, culturel et relationnel. Que l'apprentissage de la vie commune, de la citoyenneté ne se fait qu'à travers le temps, des efforts de rencontres, des processus de différenciation, de déconstruction et de réflexion commune, d'obstacles et de communication. A travers des espaces de rencontres et de dialogue capables de faire tomber les préjugés et de briser les cloisonnements et replis communautaires.

Aussi, pour encourager cette diversité culturelle constructive et harmonieuse, VEGA souhaite :

- Soutenir les centres d'alphabétisation et les écoles de devoirs, en répertoriant toutes les initiatives existantes pour les coordonner au mieux, afin de valoriser les divers modes d'apprentissage et d'améliorer qualitativement ces enseignements ; en leur fournissant notamment des outils adéquats, nécessaires à leur développement (proposition de formations, manuels...).
- Plus spécifiquement dans le but de faciliter l'insertion professionnelle, organiser de nouvelles formations d'apprentissage du français adaptées aux migrants dans l'Enseignement communal de Promotion sociale.
- En deçà de l'apprentissage du Français, proposer aux primo arrivants le recours à l'interprétariat social afin de les accompagner dans leurs premières démarches administratives, leur délivrer des informations essentielles et le cas échéant, traiter des situations de chocs culturels.
- Encourager les bibliothèques communales dans leur rôle d'accompagnement des migrants : proposer des livres et des séances de lecture dans toutes les langues, organiser pour tous les enfants des séances de contes d'autres pays, lus par les migrants de ces mêmes pays.
- Mieux sensibiliser les acteurs de l'intervention sociale, notamment les personnels administratif et policier, au Dialogue interculturel et aux questions spécifiques à l'interculturalité. Nous prenons comme modèle le travail qu'exécute le CBAI à Bruxelles (Centre Bruxellois d'Action Interculturelle). Cette formation continue doit viser l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations.
- Encourager la formation de médiateurs de quartier au Dialogue interculturel sur des problèmes concrets du quotidien : tous problèmes pouvant être rencontrés dans les écoles, les maisons de repos, les administrations, les centres hospitaliers, le CPAS, etc. Avec l'ambition d'accompagner chacun au mieux en fonction de ses besoins (avec une attention particulière pour les personnes précarisées et les personnes âgées), en luttant contre tous les processus de discriminations, ferments négatifs de repliement et d'exclusion.
- Mettre sur pied un service de médiation interculturelle, complémentaire au service de médiation communale, qui serait à la disposition des particuliers, des associations, des agents communaux, des CPAS,

qui pourrait également traiter certains différends en orientant les plaignants vers des services adéquats.

- Créer un « Point de signalement local » qui recueillerait et traiterait les plaintes portant sur des discriminations. Un tel service devrait aussi impulser et coordonner des actions de sensibilisation à la discrimination et de promotion du dialogue interculturel.
- Créer dans chaque quartier des centres de coordination — sur le modèle du collectif *Autour de l'étang* à Droixhe-Bressoux — des différentes associations et structures publiques de proximité qui tissent cette interculturelité (maisons de santé, Maisons des Jeunes, Relais de l'Emploi, écoles, Services sociaux aux étrangers, commissariats...). Pour coordonner au mieux des événements de quartier, mais aussi des espaces d'expression, d'échanges, d'informations et de formations, susceptibles de favoriser de véritables « identités de quartiers » autour d'énergies et de projets communs. Ainsi, la mise sur pied d'activités festives (d'un Carnaval, d'un festival...), l'organisation de réflexions communes sur des problématiques de quartier (aménagement, etc) ou de société (Semaines autour de la journée de la Femme, etc) constituent autant de laboratoires de ce riche « bricolage interculturel » et attirent le public des autres quartiers, favorisant encore d'avantage la mixité culturelle !
- Lutter contre les freins à la formation et à l'accès culturel. En facilitant l'accès à ces activités par la mise en place de garderies et/ou d'écoles de devoirs pour les enfants (espaces féconds de rencontres interculturelles autour de l'éducation) ; en soutenant les milieux d'accueil « atypiques » tels que l'asbl La Bobine — exemplaire à ce titre — qui développent avec les familles des projets participatifs de soutien à la parentalité, au bien-être et à la gestion de la diversité ; en diffusant pour tous les facilités offertes par l'article 27.
- Sur le modèle d'un Musée des Migrations (idée qui avait été proposée en Belgique en 2005), imaginer des expositions ou des initiatives culturelles mettant en valeur les migrations à Liège, leurs histoires et leurs apports positifs.

6.10. Augmenter le nombre de douches publiques

L'offre liégeoise actuelle en bains publics est très pauvre. Depuis la fermeture en 2009 du service de bains et douches publiques (14 bains, 13 douches) attendant à la piscine de la Sauvenière, la ville ne compte plus qu'une petite ASBL, La Fontaine, qui met à disposition des personnes précarisées trois cabines de douche (il existe un projet d'agrandissement à 6 cabines). Cette ASBL, située dans le quartier Jonfosse, permet d'accueillir en moyenne 25 personnes par jour et est fermée pendant 1 mois durant les vacances scolaires. Le projet de la piscine de Jonfosse devrait également mettre à disposition des bains et douches publics (12 bains-douches) à partir de 2014. L'entrée y sera payante, sans doute autour de 2,5 €.

Rappelons l'importance d'un tel service au bénéfice des personnes SDF mais également des personnes précarisées. En effet, il existe encore de nombreuses habitations liégeoises qui ne disposent pas d'installations sanitaires fonctionnelles (40 % en 1995).

Même s'il n'existe aucune obligation légale pour une commune d'organiser un service de bains-douches publics, nous pensons qu'il est du devoir moral de la Ville d'augmenter l'infrastructure sanitaire publique à destination des personnes précarisées. Nous pensons que 3 douches pour une ville de 200.000 habitants sont nettement insuffisantes. L'offre actuelle et le projet en cours étant tout deux situés dans le quartier Jonfosse, en rive gauche, nous plaçons au minimum pour l'organisation d'une seconde structure en rive droite.

En outre, nous proposons que, dans un premier temps au moins, les piscines communales encore en fonction prolongent par exemple d'une heure leur horaire d'ouverture une ou deux fois par semaine afin d'accueillir les personnes qui souhaiteraient juste se doucher. Cette proposition a le mérite d'éviter de construire de nouvelles infrastructures et de permettre l'accueil des personnes précarisées de manière non stigmatisante.

6.11. Encadrer la prostitution

La question très sensible de la prostitution n'a pas encore fait l'objet d'une discussion approfondie au sein de VEGA. Le point de vue réglemmentariste (reconnaissance et encadrement légal de la prostitution, création de droits sociaux pour les personnes prostituées) apparaît cependant être majoritaire en notre sein, contre la logique de la tolérance hypocrite ou l'abolitionnisme.

Comme sur d'autres sujets, nous souhaitons mettre un principe de réduction des risques au cœur du raisonnement sur l'action publique en matière de prostitution : l'enjeu n'est pas de porter un jugement moral, mais de protéger

autant que possible la santé des personnes, sans oublier bien sûr de lutter contre les filières illégales et la traite des êtres humains.

Plus particulièrement :

- VEGA tient à rappeler les conditions inacceptables dans lesquelles les carrées de Cathédrale Nord ont été fermées au cours de la législature écoulée, sans qu'aucune alternative ne soit proposée aux personnes prostituées ;
- L'avis de VEGA sur la possible création d'un « Eros center » est nuancé. Nous saluons la prise en considération du problème de la prostitution par la Ville. Tout en signalant qu'un tel encadrement ne répond qu'à une partie des situations de prostitution. Nous pensons donc qu'il serait dangereux en terme social et humain de limiter la prostitution à ce seul espace, rendant illégale toute pratique extérieure. Cette mesure pourrait en effet favoriser la clandestinité des pratiques externes, rendant cette population inaccessible à toute forme de travail social.
- Nous soutenons le projet — avancé par certaines associations — de circonscrire à Liège une « Zone P » en centre-ville où la prostitution de rue serait tolérée.

6.12. Améliorer la gestion du personnel communal

La première ressource de la Ville, les premiers acteurs des politiques qu'elle mène, ce sont les agents communaux, qu'ils soient statutaires ou contractuels, qu'ils fassent partie du personnel dépendant directement de la Ville, de la police, du CPAS, du corps enseignant ou des intercommunales.

Il importe donc de mener une véritable politique de gestion de ce personnel, afin de lui permettre de travailler dans de bonnes conditions, au service de tous les citoyens de la Ville.

L'importante vague de nominations au sein de l'administration communale, au printemps dernier, a constitué une bonne nouvelle pour de nombreux agents communaux et pour la pérennité du service rendu à la population. Elle ne constituait cependant que l'apurement d'un considérable passif accumulé au cours des années. Elle ne saurait pas cacher — il faut bien le dire — le découragement ou la démotivation d'une partie du personnel communal.

Une politique dynamique du personnel, en améliorant les outils (notamment informatiques) et les conditions de travail, en simplifiant les procédures de travail, en reposant sur un principe de confiance et de délégation, dégagera selon nous des gains de productivité importants, qui permettront de redéployer le personnel communal sur de nouvelles missions, mais devront également bénéficier aux intéressés. La mise en place récente d'un service des ressources humaines (remplaçant l'ancien service du personnel) est un pas en ce sens, même si ses effets ne se font pas encore sentir.

Nous proposons donc de :

- Publier — y compris sur le site de la Ville — un organigramme de l'administration, avec le nom de tous les responsables, et leurs coordonnées. Cet organigramme facilitera la circulation de l'information, permettra de joindre directement le bon service,... Il est aussi une condition à l'analyse régulière de l'adéquation des personnes et des missions qu'elles remplissent. Les agents qui entretiennent des relations bilatérales entre services doivent cependant veiller à ne pas dépasser leurs prérogatives et à informer leur hiérarchie.
- Faciliter la mobilité des travailleurs qui le souhaitent entre différents services (maintien de l'ancienneté en cas de changement de corps, recrutements internes,...).
- Intensifier la politique de formation et de valorisation des compétences (déjà promue dans la convention sectorielle 2005-2006, mais qui est loin d'être généralisée).
- Accorder progressivement la possibilité à chaque agent travaillant à temps-plein de consacrer une demi-journée par semaine à un projet d'intérêt public de son choix. Il s'agit ici de favoriser l'écoute et la valorisation des initiatives des membres du personnel dans le cadre de leur travail.
- Mettre en place des mécanismes (économats central, recours à la centrale d'achat régionale,...) simplifiant et accélérant la mise à disposition du matériel nécessaire au travail des agents communaux (i.e. permettant d'éviter de passer un [marché public](#) chaque fois qu'on veut acheter une chaise de bureau). Les délais actuels pour obtenir le matériel nécessaire à la réalisation des missions constituent souvent un frein pour le bon fonctionnement de certains services.

- Lancer un grand plan d'informatisation de l'administration. Déployer un [réseau de fibre optique](#) reliant tous les bâtiments communaux (et permettant la tenue de réunions à distance, etc). Veiller à ce que tous les agents effectuant un travail de bureau disposent d'un ordinateur performant (ce n'est pas encore le cas, notamment, au CPAS). Fournir (avec une attention aux [enjeux de pollution électromagnétique](#)) des terminaux mobiles aux agents de terrain. Numériser de nombreuses procédures requérant aujourd'hui la circulation de papier (usage de signatures numériques, automatisation,...). Créer un véritable intranet communal, avec descriptions de procédures, suivi des dossiers pour les différents services concernés, etc (ce qui doit notamment mener à la suppression de la plus grande partie du courrier interne).
- Promouvoir [l'égalité entre les femmes et les hommes](#) au sein de l'administration, notamment en implémentant des bilans sociaux sexués dans l'ensemble de ses structures, en proposant des formations pour lutter contre les stéréotypes.
- Évaluer tous les trois ans les responsables de l'administration, favoriser une rotation des responsabilités en fonction des résultats ; proposer un entretien annuel personnalisé à chaque agent par un service d'audit permanent de l'administration, à créer en interne. Mettre en place des cellules de travail transversales, permettant, pour certains types de projets, de limiter les effets néfastes de la trop grande verticalité de la structure hiérarchique de l'administration.
- Porter une très grande attention à la rénovation de la Cité administrative de la Ville, élément majeur du [paysage](#) urbain liégeois. Cette rénovation est annoncée pour le début de la prochaine législature communale. Maintenir un service administratif sur place de façon continue. Veiller à la rapidité d'exécution des travaux pour éviter la formation d'un chancre en plein centre-ville. Placer haut la barre sur le plan de la performance énergétique du bâtiment. Garantir de bonnes conditions pour le déménagement des agents. Affecter le dernier étage du bâtiment à un espace accessible au public. Respecter l'[architecture moderne](#) des lieux, tout en favorisant une intervention [architecturale](#) créative. Promouvoir une grande opération d'[art public](#) dans le cadre cette rénovation.
- À défaut de pouvoir améliorer des barèmes qui sont, dans l'ensemble, assez bas, offrir à tous les agents communaux : une assurance hospitalisation, un vélo de fonction, des chèques repas, un libre parcours TEC et un accès gratuit aux installations sportives et culturelles communales. L'impact budgétaire de cette mesure (plusieurs millions d'euros par an) est conséquent, et sera assumé progressivement au cours de la législature.

7. Logement

7.1. Atteindre 20 % de logements publics

La constitution belge reconnaît dans son article 23 le droit au logement, au même titre que le droit à une vie conforme à la dignité humaine. Ce droit est également stipulé dans la Charte de Droits Fondamentaux de l'Union Européenne (art. 34).

Dans les faits, force est cependant de constater que l'Etat a poursuivi une politique libérale en la matière abandonnant la « régulation » au seul marché. Concrètement, aujourd'hui le droit de propriété prime sur le droit au logement et les aides à l'accès au logement acquisitif priment sur l'aide au marché locatif. Il s'ensuit que c'est la population précarisée qui souffre le plus et qui a le plus de difficultés à se loger décemment et de manière durable.

Après une longue érosion de sa population et un exode des Liégeois et Liégeoises vers les communes périphériques ou la proche campagne, la Ville de Liège voit le nombre d'habitants domiciliés sur son territoire repartir doucement à la hausse depuis le début des années 2000. Dans le même temps, l'offre de logements ne suit pas : le nombre de permis de bâtir (constructions nouvelles ou rénovations) ne croît pas ou peu (depuis 10 ans, il oscille annuellement entre 450 et 650), et le nombre de logements sociaux longtemps demeuré constant (aux alentours de 8.500) a baissé de façon importante (- 1.100) avec la démolition de tours (non encore amorties) sur Droixhe et la non-occupation de plusieurs autres tours appelées à être revendues au privé. En conséquence, les prix de l'immobilier s'envolent (+ 22 % à Liège en 4 ans).

Le parc immobilier public recouvre moins de 8 % du parc immobilier liégeois. La ville ne respecte donc pas le souhait émis par la Région wallonne d'atteindre 10 % dans toutes les communes. Même si la notion de logement public est différente aux Pays-Bas, signalons, à titre de comparaison, qu'à Maastricht, le secteur public détient plus de 60 % des logements.

Dans notre Ville où plus de 26 % de la population active est sans emploi, le logement public doit jouer un rôle essentiel, que ce soit pour l'accès des plus modestes à un logement, pour la lutte contre la spéculation immobilière et la hausse des prix ou pour impulser une véritable politique urbanistique (affectation des sols, mixité sociale, économies d'énergies,...).

Notre objectif est d'atteindre 20 % de logements publics répartis comme suit : 12 % de logements sociaux (soit la création à terme de 4000 logements supplémentaires) répartis dans la ville (avec un quota pour tout projet immobilier privé de plus de 30 logements ou parcelles), 3 % de logements gérés via les Agences immobilières sociales (AIS) qui permettent de valoriser des immeubles privés (en priorité les 3000 logements inoccupés recensés à Liège) dont les propriétaires ne veulent ou ne peuvent pas assurer la gestion, et 5 % de logements publics financés par une caisse publique d'investissement et loués à un prix proche du marché pour maîtriser la tendance inflationniste.

7.2. Habiter les logements vides

Le logement est un facteur d'inclusion et de cohésion sociale qui est souvent à la base d'autres droits. Or la question du logement est devenue très sensible pour un nombre toujours plus grand de Liégeois et de Liégeoises. Tandis que la hausse des loyers rend de plus en plus de logements inaccessibles à ceux qui disposent de faibles revenus, les familles nombreuses trouvent aussi difficilement à se loger. Quant aux personnes isolées, spécialement quand elles sont âgées, elles ont du mal à trouver un logement décent et adapté ou à conserver et entretenir celui qu'elles possèdent.

Notre Ville dispose pourtant d'un bâti très important puisqu'elle accueillait encore en 1947 pas moins de 250.000 habitants ! Suite à diverses enquêtes sur le terrain et autres analyses, les services communaux ont identifié en 2005 pas moins de 3.350 logements vides. Qui peut dire aujourd'hui combien il y en a ?

Nous proposons de consacrer à cette problématique des moyens importants, tant humains que financiers. Il s'agit d'abord de mettre en application les outils légaux et réglementaires qui existent, tant au niveau communal qu'au niveau régional ou fédéral. Il faut faire preuve de volontarisme dans ce domaine crucial pour la dignité humaine. Cela signifie concrètement qu'il faut commencer par appliquer strictement les taxes et amendes en vigueur. Un bilan des évolutions enregistrées pourra être raisonnablement établi après une année de mise en application énergique de ces outils.

Il s'agit aussi d'épauler les propriétaires privés qui le souhaitent en développant la structure existante de l'Agence

Immobilière Sociale. Il faut lui accorder les moyens de fonctionner à plein régime et la considérer comme un levier très intéressant dans la politique foncière communale qui devra être définie. À l'échelle de la Ville et avec les outils dont celle-ci dispose, nous proposons de faire du droit au logement une véritable priorité et d'activer tous les outils disponibles.

Nous demandons

- que soient prises les mesures nécessaires afin de combler l'écart entre le nombre d'immeubles inoccupés et le nombre d'immeubles taxés
- que, tous les six mois, soient rendue publique l'évolution chiffrée de la situation
- que soit appliqué dès la première année de l'enrôlement le taux plein de la taxe
- que les moyens financiers et humains mis à disposition de l'AIS soient augmentés de manière très significative

Forts des résultats qui seront ainsi engrangés, les services communaux pourront s'attaquer au problème déjà ancien des étages inoccupés dans de nombreux bâtiments à fonction commerciale.

8. Sécurité

8.1. Développer une autre politique de sécurité

Le débat sur la sécurité est omniprésent dans les campagnes électorales. La surenchère sécuritaire menant à continuellement augmenter le nombre de policiers, de caméras de surveillance et de protections physiques des agents publics déshumanise l'espace public en ajoutant des barrières entre les gens et démontre de facto son incapacité à résoudre les problèmes posés.

Nous voulons renforcer la confiance des citoyens et leur pouvoir d'action sur les problématiques de violence et d'insécurité.

La sécurité est avant tout une question de société. Et si personne ne saurait prétendre que le sentiment d'insécurité ne découle pas de situations concrètes de menace, il faut admettre l'importance du facteur psychologique, facteur bien exploité, par ailleurs, par des formations d'extrême droite qui cherchent, en l'alimentant, à tirer parti du « climat » d'insécurité ainsi créé.

Il en découle que les réponses purement « techniques » à l'insécurité s'avèrent insuffisantes, que si la répression des délits est une fonction indispensable de la puissance publique, le « discours répressif » à outrance, en occultant les causes de la délinquance, se prive des moyens pour la dépasser et contribue ainsi à entretenir l'insécurité, que le « discours sécuritaire » est souvent, lui-même, un facteur d'insécurité.

C'est pourquoi VEGA souhaite :

- Favoriser les initiatives créant de la solidarité et de la réflexion pour les personnes se sentant vulnérables, initiatives qui tenteront de faire émerger des revendications basées sur leur vécu et de les rassembler autour d'actions collectives (exemple : « La marche des salopes »).
- Favoriser les « marches exploratoires » engagées par les mouvements associatifs avec des publics fragilisés (femmes, personnes âgées, personnes handicapées), marches visant à évaluer le sentiment d'insécurité au travers de la ville et à provoquer un écho dans le débat politique local puis dans la politique communale.
- Organiser la formation systématique des agents des services publics qui sont en contact avec le public (les chauffeurs de bus, par exemple) à la gestion non-violente des conflits.
- Organiser la mise en place de modules de formation pour tous les citoyens intéressés, en vue de multiplier, sur le terrain, la présence d'intervenants susceptibles de désamorcer, par le dialogue, des situations conflictuelles. L'insécurité n'est pas qu'un « sentiment ». Elle découle bien, aussi, de violences, menaces et actes délictueux bien concrets que la société se doit de prévenir, poursuivre et réprimer. En la matière VEGA souhaite aussi que soit favorisée la lutte contre des violences moins visibles.

Aussi, plutôt qu'une augmentation des effectifs policiers, VEGA plaide pour une utilisation plus rationnelle des moyens déjà consacrés à cette réalité et notamment pour une politique visant à accroître la confiance citoyenne dans la police signifiant :

- **Plus de patrouilles à pied et à vélo.** Les patrouilles en voiture imposent une relation entre les policiers et leur environnement qui ne favorise pas les échanges avec la population. Plus de police de proximité renforce le sentiment de sécurité, dissuade des comportements inciviques et permet un meilleur contact avec la population. Nous plaillons pour un nombre plus important de patrouilles à pied et à vélo.
- **Une police exemplaire.** Les cas de violences policières sont heureusement rares, mais la confiance de la population dans la police nécessite qu'il ne puisse planer aucun doute sur l'esprit civique de ses membres. Nous souhaitons que toute plainte mettant en cause l'attitude de la police soit minutieusement étudiée sans attendre et que les mesures nécessaires, disciplinaires et organisationnelles soient prises rapidement afin de désamorcer le conflit au plus vite et de prévenir de nouveaux incidents. Des actes inacceptables de violences policières à l'encontre de personnes d'origine étrangère et de sans-papiers (descentes de police massives et intempestives, arrestations massives, arrestations arbitraires, contrôles d'identité abusifs, attitudes discriminatoires...) ainsi qu'à l'encontre de personnes solidaires avec les sans-papiers (répressions musclées de manifestations) sont rapportés dans diverses communes et localités du Royaume. VEGA sera particulièrement vigilante sur ce point et dénoncera de tels comportements inacceptables s'ils se produisent à Liège. VEGA veillera toujours à rappeler que les sans-papiers doivent être traités avec dignité.

- **Peloton anti-banditisme : une intervention dans le cadre strict de sa mission.** La police locale de Liège compte dans ses rangs un peloton anti-banditisme qui a pour mission d'intervenir dans toutes les situations à caractère violent ou potentiellement dangereuses. Ce peloton est l'intervenant prioritaire en cas de situations où une arme est signalée ou susceptible d'être utilisée. Les agents du PAB sont entraînés à utiliser des techniques de défense et d'arrestation « musclées ». Trop souvent, cette unité intervient pour des situations ne présentant que peu de risques, notamment lors de fins de soirées festives ou pour mettre fin à une manifestation ne présentant aucun caractère violent. Ce sont ces interventions que nous considérons comme non-adaptées aux situations visées. VEGA souhaite que le peloton anti-banditisme ne soit utilisé que dans la limite stricte de ses missions, lorsque la situation présente réellement un danger sérieux pour des vies humaines.
- **Rationalisation du recours aux caméras de surveillance.** De nombreuses études ont montré que la vidéo-surveillance ne constitue pas une réponse appropriée aux phénomènes délictueux : coût considérable, effet dissuasif quasi-nul,... Nous réclamons donc que l'usage de cet outil soit minutieusement étudié en fonction de sa réelle utilité. Les caméras inutiles devront être retirées.

8.2. Une police qui s'attaque aux violences invisibles

La sécurité physique au sein de l'espace public est un droit fondamental incontestable qui doit être garanti par les pouvoirs publics. Pour VEGA, il est également primordial de s'attaquer à des violences moins visibles mais dont l'impact sociétal et humain est indéniable. Ce sont d'abord des violences que nous disons « invisibles » qu'il convient de se soucier et vis-à-vis desquelles une politique de prévention et de répression doit être prioritairement mise en place. Il s'agit de violences physiques ou morales orientées sur des personnes fragilisées : comportements discriminatoires, violence intrafamiliale, violences de voisinage... Ce sont aussi les comportements propres à la criminalité organisée, notamment celle liée aux trafics de drogues et à la prostitution, et les violences sur le lieu du travail.

VEGA souhaite :

- **La mise sur pied d'une section policière spécifique « violences intrafamiliales et conjugales ».** Composée de policiers référents, elle veillerait au suivi de la procédure (dépôt de plainte, visite à domicile), notamment quand l'auteur est effectivement poursuivi. Ce travail se fera en collaboration étroite avec les magistrats de référence du Parquet et avec les travailleurs et acteurs sociaux. Cette section policière permettra d'améliorer encore les relations entre ces différents secteurs d'intervention. De plus, complémentaire d'un service qui ferait le lien entre personne victime, monde judiciaire et policier (voir la fiche programmatique sur ce thème), elle participera à une meilleure prise en compte des savoirs, attentes et besoins en matière de sécurité exprimés par les personnes qui sont victimes de violences au sein du couple et de la famille. Par ailleurs, une politique permanente de formation des agents de police sur ces thématiques reste essentielle.
- **Un accueil policier adéquat aux plaintes pour des violences à caractère discriminatoire.** Il est primordial de lutter contre les violences inspirées par des motifs discriminatoires. Malheureusement, nombre de citoyens ne se sentent pas en confiance pour s'adresser à la police, surtout lorsqu'ils sont victimes de cette catégorie de violences. La formation des agents de police à l'enregistrement des plaintes, en ce compris la motivation correcte dans le cadre d'un délit à caractère homophobe, raciste ou inspiré par un autre motif discriminatoire doit se poursuivre.
- **Une attention particulière de la police aux plaintes relatives à des conflits de voisinage.** Le droit de vivre chez soi dans la tranquillité et la sécurité est un droit fondamental. Mais vivre ensemble dans les quartiers ne s'avère pas toujours facile et des conflits ouverts peuvent éclater. Dans certains cas, des injures, des nuisances sonores, des bousculades, des violences verbales et / ou physiques, des violences à l'égard de biens matériels au sein de leur quartier et donc de leur lieu de vie quotidien sont utilisés par certains comme moyens d'intimidation à l'égard de voisins. Exercés de manière récurrente, ces petits événements peuvent rendre la vie communautaire impossible. Au delà des principes fondamentaux de courtoisie et de respect mutuel, il existe des règlements à respecter et nombre de tels faits constituent des infractions pénales. La volonté de vivre en bon voisinage peut cependant s'opposer à ce que l'on porte plainte l'un contre l'autre pour le moindre écart. Sans plaider pour le tout à la justice ni pour une police de gardiennage, nous souhaitons que les agents de quartiers accordent une attention particulière aux conflits de voisinage et que des mécanismes de médiation de ces conflits soient mis sur pied. Nous estimons que les comités de quartier peuvent être appelés à y jouer un rôle. VEGA plaide pour que les plaintes pour des infractions commises de manière récurrente dans le cadre de conflits de voisinage soient accueillies et traitées de manière adéquate

par la police.

- **Une mobilisation intensive contre le crime organisé.** La criminalité organisée active notamment dans les trafics de drogue et de la prostitution, alimente une économie parallèle dont les nuisances sont préoccupantes et qui contribue largement à un climat d'insécurité dans la ville. VEGA propose de mobiliser de façon plus intensive les forces policières contre le crime organisé.
- **Une écoute policière adéquate des plaintes pour violences au sein de l'entreprise.** Les cas de harcèlement sur le lieu du travail et de licenciements abusifs semblent nombreux. Plus que des situations ouvertement violentes, ce sont des pressions insidieuses qui sont souvent rapportées, poussant le travailleur à bout. L'inspection du travail n'est pas toujours suffisamment présente et les employés démunis ne savent pas à qui s'adresser. VEGA souhaite que la police soit à l'écoute de ces violences et des dangers sur le lieu du travail, et qu'elle soit en mesure de relayer les plaintes à l'inspection du travail qui pourra poursuivre lorsque cela s'avère nécessaire.

8.3. Lutter contre les violences conjugales et intrafamiliales

La dernière décennie a vu de nettes améliorations en matière de luttes contre les violences intrafamiliales. Deux circulaires datant de 2006 ont joué un rôle particulièrement important dans ces progrès. La première en proposant une définition fédérale, donc commune à tous les niveaux de pouvoir, des violences conjugales et intrafamiliales. Et la seconde, inspirée de la circulaire liégeoise dite de Tolérance zéro, en orientant les actions des services de police et des parquets (elle enjoint notamment les premiers à acter toute plainte dénonçant des violences conjugales et les seconds à ne plus les classer sans suite comme c'était le cas trop souvent auparavant), en appelant à la désignation de magistrats et de policiers de référence et en encourageant une politique de formation ambitieuse de ces différents acteurs.

Cette problématique mérite néanmoins, selon nous, de rester une priorité à tous les échelons de décision, et en particulier au niveau communal. Elle reste en effet une question majeure de justice sociale et de santé publique.

Trois chiffres pour rappeler à la fois la gravité, l'ampleur et les conséquences sociétales du phénomène. En 2010, 111 personnes sont mortes en Belgique des mains de leurs partenaires, parmi lesquelles une majorité écrasante de femmes. Par ailleurs, entre 2007 et 2010, pas moins de 12.500 affaires de violences conjugales ont été prises en compte par le Parquet correctionnel de Liège. Enfin, une étude européenne publiée la même année évalue le coût total des seules violences au sein du couple pour les 27 pays membres de la zone Euro à 16 milliards d'euros, partagés entre les dépenses de sécurité sociale, celles du secteur médico-social et judiciaire, les pertes de production dues aux décès, aux incarcérations et à l'absentéisme et enfin, les coûts humains des viols et des blessures graves. Une recherche française publiée dans Santé publique en 2010 met l'accent sur l'importance d'investir dans la prévention des violences et parle d'un coût de 2,5 milliards d'euros pour la France. On peut donc raisonnablement extrapoler des dépenses annuelles approchant les 300 millions d'euros pour un pays comme la Belgique.

Les intervenants spécialisés soulignent que les avancées récentes sont loin de résoudre tous les problèmes. Tout d'abord parce que les circulaires ne sont pas contraignantes et que leur mise en application dépend par conséquent des connaissances, des convictions et des motivations des policiers (et en particulier des commissaires et chefs de zone) et des magistrats (et en particulier des procureurs du roi). Mais aussi en amont de l'intervention répressive, parce que les violences conjugales et familiales (leur définition, les droits des victimes, les ressources disponibles pour les auteurs,...) restent souvent méconnues des intervenants de terrain.

Enfin, il faut souligner également que la spécificité des violences entre partenaires (les protagonistes se connaissent, sont liés par une histoire, des enfants, des sentiments, des biens immobiliers, un regroupement familial...) et intrafamiliales (souffrances et culpabilité des enfants témoins des violences ou directement maltraités, intensité des conflits de loyauté,...) demande des interventions complexes qui allient souvent subtilement les volets fermeté/sanction et suivi psycho-social des personnes. Or, ces interventions ne se trouvent pas sous forme de recette dans les circulaires ministérielles : elles ne peuvent que s'inventer sur le terrain, à condition que soit facilitée la collaboration intersectorielle (entre associations, service d'aide à la jeunesse, police, justice,...).

On voit bien que la commune, à son niveau de pouvoir, peut jouer un rôle majeur.

Nous mettons dès lors l'accent sur quatre priorités :

- développer encore l'effort de sensibilisation et de formation. En privilégiant notamment des modules de base repartant d'une part de la définition officielle des violences conjugales en tant qu'ensemble « de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires (...), qui visent à contrôler et dominer l'autre » et,

d'autre part, des façons dont elles affectent les enfants. En généralisant la formation continuée du corps policier et en l'élargissant également aux acteurs de première ligne que sont les enseignants dans les écoles et les puéricultrices dans les crèches communales, les collaborateurs du CPAS, etc... En veillant à ce que soient nommés dans ces différentes institutions des travailleurs-référents « violences conjugales et intrafamiliales » dont le rôle serait de maintenir vivante la sensibilisation, d'être à l'écoute et de référer le cas échéant vers des services spécialisés.

- réfléchir à la création d'un service spécialisé qui jouerait un rôle d'interface entre les personnes victimes de violence et les instances judiciaire et policière. Si une répression plus sévère est évidemment indispensable dans certaines situations, le constat a été fait qu'une judiciarisation qui ne tient pas compte du point de vue des victimes peut entraîner des conséquences (représailles familiales, perte d'emploi de l'auteur et précarisation, défiance vis-à-vis de la justice...) non-désirées par les victimes et risque de passer à côté de son objectif de sécurisation¹⁰. Intimement lié à l'institution judiciaire mais cependant indépendant de celle-ci, ce service veillerait principalement à entendre les demandes des victimes, à les informer (par exemple de la décision du magistrat ou de la fin de détention préventive de l'auteur) et à les accompagner au long de la procédure.
- mettre sur pied une section policière spécifique « violences intrafamiliales et conjugales ». Composée de policiers référents, elle veillerait au suivi de la procédure (dépôt de plainte, compléments d'enquête, visite à domicile) en collaboration étroite avec les magistrats de référence du Parquet. Cette centralisation des démarches soulagerait de nombreux policiers, assurerait la qualité de l'accompagnement policier et pourrait également faciliter les contacts et la coopération sectoriels (avec les intervenants sociaux du service d'assistance policière aux victimes de la police -SAPV) ou intersectoriels (avec les services externes) qui sont eux aussi indispensables.
- miser sur la prévention en relançant un programme ambitieux d'animations dans le vaste réseau scolaire liégeois et cela dès l'école primaire (stéréotypes et relations filles-garçons, [égalité/inégalités entre hommes et femmes](#) puis, plus tard, le thème du contrôle et des violences dans les relations amoureuses).

8.4. Permettre les « Cannabis social clubs »

La Coopérative politique VEGA a pris acte de l'entrée en vigueur, ce premier mai, de la loi promulguée aux Pays-Bas interdisant la vente du cannabis et de ses dérivés aux résidents étrangers dans les Coffee shops du pays et des déclarations stigmatisantes de la ministre de l'intérieur, Mme Milquet, contre les « touristes de la drogue ». Cette nouvelle donne va inévitablement amener bon nombre de consommateurs belges à se tourner vers des filières illégales.

L'approche prohibitionniste défendue par le gouvernement belge mène au développement de mafias, au dévoiement de considérables moyens policiers, à la criminalisation de personnes qui veulent juste fumer un joint comme d'autres sirotent un cognac ainsi qu'à l'augmentation des risques sanitaires pour les consommateurs.

Nous plaidons, au contraire, pour une politique pragmatique associant prévention et information (la consommation de cannabis, tout comme celle d'alcool ou d'autres stupéfiants, présente des risques pour la santé, dont les usagers doivent être informés), réduction des risques, assèchement des filières illégales et liberté des individus de choisir ce qui est bon pour eux.

Dans cette optique, la Coopérative VEGA souhaite que la création à Liège d'un ou plusieurs « Cannabis social clubs » soit permise sur le modèle développé par l'association anversoise [« Trekt uw plant »](#). Cette initiative consiste en la mise en place de plantations collectives de cannabis destinées à la consommation personnelle des planteurs. Cette production ne peut être commercialisée.

Après quelques atermoiements, les autorités communales anversoises apportent aujourd'hui leur soutien à cette initiative. Nous proposons aux autorités liégeoises d'adopter la même attitude.

¹⁰ Le contexte particulier de la violence conjugale et familiale fait que de nombreuses plaintes sont déposées par des femmes qui attendent un changement de comportement de la part de leur compagnon et pas son incarcération (notons toutefois au passage que l'emprisonnement à proprement parler reste une conséquence rare, notamment étant donné le taux d'occupation-record des prisons belges).

9. Economie

9.1. Diversifier l'économie

La plupart des responsables politiques de la région affirment avec constance leur conviction que l'avenir économique de la métropole liégeoise se trouve dans le secteur « logistique ». Une monoculture se substitue à une autre.

Une complaisance certaine accompagne la multiplication des projets d'infrastructure que suppose cette nouvelle stratégie économique régionale.

Si tout n'est pas à jeter dans ces projets, la logistique n'est pas, selon nous, le secteur sur lequel peut se bâtir solidement le redéploiement économique liégeois :

- Consommation déraisonnable de ressources foncières et énergétiques par emploi créé ;
- Dépendance au pétrole bon marché ;
- Emploi de qualité souvent médiocre, facilement délocalisable ;
- Impact environnemental très lourd ;
- L'hyper-mobilité des marchandises, à quoi vise le secteur logistique, intensifie la concurrence des entreprises locales avec des entreprises situées dans des pays où les conditions sociales et écologiques sont très nettement moins bonnes. Ce secteur contribue donc directement à détruire des emplois locaux, dans les industries manufacturières.

Le risque est élevé de voir le miracle logistique devenir mirage lorsque les conditions changeront légèrement. Déjà, de lourds nuages pèsent sur les activités de la société TNT à Bierset.

Nous appelons dès lors à diversifier beaucoup plus le tissu économique de la métropole liégeoise, en investissant dans le tourisme, dans les nouvelles technologies, dans l'économie verte, les services publics et, surtout, en défendant la vocation industrielle de la région. La Ville de Liège, par l'influence qu'elle a dans de nombreux leviers économiques locaux, peut contribuer de façon importante à orienter cette stratégie.

9.2. Défendre la présence de l'activité économique en ville

L'activité économique a sa place dans la ville. La logique du zonage qui a présidé à l'aménagement du territoire depuis l'après-guerre et surtout depuis la création des plans de secteur, logique qui se traduit par des « zonings industriels » et des « centres commerciaux » est fondamentalement problématique car elle allonge inutilement les déplacements, oblige bon nombre de travailleurs à acheter une voiture, encourage la péri-urbanisation et appauvrit la ville...

Nous voulons au contraire ramener l'activité économique — artisanale, mais aussi industrielle, sous certaines conditions — en ville. Nous soutenons à ce titre un projet comme la réhabilitation du Val Benoit. Nous défendons aussi le maintien d'une sidérurgie intégrée à Liège. Nous voulons que la reconversion des chancres urbains soit l'objet d'une politique spécifique directement menée par les autorités communales et régulièrement soumise à l'approbation du conseil communal. Nous voulons que le RCU précise les conditions de ce retour en ville d'activités économiques diverses qui doivent être compatibles avec les autres fonctions de la cité.

9.3. Favoriser le commerce local

L'importance du commerce de proximité n'est plus à démontrer dans la vitalité des quartiers.

Nous proposons une série de mesures concrètes :

- Adapter les horaires de livraison pour certains types de commerce, notamment l'HORECA. Une zone livraison de 9h à 11h est par exemple peu utiles pour certains restaurateurs, qui dorment le matin et dont les livraisons sont généralement réceptionnées à partir de midi jusqu'au soir.
- Veiller à garantir l'accès des marchés publics de fournitures aux commerçants locaux, qui sont parfois moins chers que les grandes sociétés qui soumissionnent habituellement. Ceci suppose notamment que la Ville paye ses fournisseurs en temps et en heure.

- Favoriser une fiscalité différenciée sur le commerce, au bénéfice du commerce indépendant et du commerce de proximité.
- Refuser l'ouverture systématique des commerces le dimanche, pour préserver la vie de famille des travailleurs du secteur et notamment celle des indépendants, qui ne peuvent rivaliser avec les grandes chaînes.
- Favoriser la réouverture de commerces locaux autour des futurs arrêts de [tram](#), en profitant de la concentration de clientèle qu'ils amènent.
- Favoriser l'accessibilité des zones commerçantes aux cyclistes. Prévoir des emplacements de stationnement en nombre suffisant. Inciter les commerçants à connaître leurs clients à deux roues et à leur accorder des avantages similaires à ceux qu'ils accordent aux automobilistes.
- Lancer un concours communal annuel qui offrirait 3 bourses aux 3 meilleurs projets jugés en termes de faisabilité, originalité, écologie et qualité du produit proposé.
- Poursuivre le système — récemment mis en place — qui permet de dédommager les commerçants lorsqu'ils perdent une partie importante de leur chiffre d'affaires en raison de travaux de voirie.

9.4. Devenir ville pilote pour la fibre optique

Nous souhaitons que la Ville de Liège — en s'appuyant sur l'éventuelle organisation d'une [exposition internationale en 2017](#) sur le thème « Connecting the World, Linking People » — obtienne des niveaux de pouvoir supérieur de devenir ville pilote en Belgique pour le déploiement d'un réseau de type [FTTH](#), permettant de relier les utilisateurs finaux au réseau de fibre optique, c'est-à-dire de faire circuler des données à très grande vitesse.

Les enjeux sont multiples. Ils concernent la santé, la culture, la sécurité, la mobilité (en remplaçant certains déplacements par des téléconférences),...

La présence d'un réseau de fibre optique est aussi et surtout un enjeu économique, en permettant le développement de multiples activités dans le domaine des nouvelles technologies et des industries de réseau ou simplement en donnant la possibilité aux entreprises d'échanger de grandes quantités de données de façon aisée.

La gestion de ce réseau devra rester dans le domaine du service public.

9.5. Aménager un camping

Le secteur hôtelier s'est beaucoup développé au cours des dernières années. L'offre de chambres de haut standing est aujourd'hui importante tandis que celle pour les petits budgets est faible. Nous ne voulons pas d'une ville réservée aux seuls touristes riches. Le projet de créer un camping existe. Il est dans les cartons depuis longtemps. Il faut en activer la réalisation et, peut-être, en repenser la localisation. Il s'agit de concrétiser au plus vite cette idée qui peut attirer de nouveaux visiteurs chez nous et participer à la construction d'une ville « ouverte à tous ».

Un terrain communal est disponible sur le plateau du Thier-à-Liège. Il devrait pouvoir accueillir une quarantaine de tentes et caravanes. Quelques mobil-homes aussi. Toutes commodités à prévoir. Et un entretien scrupuleux ! Il faut évidemment mettre en place des liens forts avec le centre de la ville : ligne de bus à haute fréquence et chemin piétons / cyclistes. Et pourquoi pas un aspect « gestion verte » (eau de pluie, électricité verte...) ? Ce lieu peut aussi être « pensé » comme une extension de l'auberge de jeunesse Simenon. Il pourrait aussi être utile en cas de manifestation du type festival...

Les frais liés au fonctionnement de l'infrastructure devraient être compensés par les rentrées tirées des loyers et taxes perçues.

10. Finances

10.1. Instauration d'une fiscalité locale plus redistributive

Nous souhaitons une plus juste répartition des richesses. Même si elle doit souvent composer avec un sous-financement chronique, une commune comme Liège dispose d'une réelle capacité d'orienter sa fiscalité et ses dépenses afin d'œuvrer pour plus de justice sociale.

La Ville de Liège a élaboré, en 2012, un budget d'environ 464 millions d'euros. L'examen de celui-ci permet notamment de relever certaines priorités au niveau des dépenses.

Notons :

- 53,8 millions d'euros pour la police (augmentation de 5,18 % par rapport à 2011) alors le nombre de policiers par habitant à Liège est déjà le plus élevé de Belgique ;
- seulement 24,5 millions d'euros pour le CPAS (augmentation de 1,5 % par rapport à 2011, soit une baisse de la part relative dans le budget) alors que celui-ci voit augmenter de façon importante le nombre de ses [missions](#).
- environ 32 millions d'euros pour la [propreté publique](#).

Au niveau des rentrées, la Ville a enrôlé en 2010 (derniers chiffres à notre disposition) environ 146 millions de recettes fiscales. Nous sommes convaincus que la Ville dispose d'une réelle marge de manœuvre au niveau de ses rentrées fiscales. Pour nombre des taxes, redevances ou additionnels, il existe un taux maximum recommandé par la Région wallonne (TMRRW) fixé via une circulaire budgétaire. Il convient cependant de noter que l'autonomie communale est garantie par la Constitution belge. Les TMRRW ne sont donc que des recommandations.

Un examen du rendement des taxes communales permet d'identifier les postes principaux :

- La taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (taux 8 %, pour un TMRRW 8,8 %) : 44.6 millions.
- La taxe additionnelle au précompte immobilier (taux 2.870 et TMRRW : 2.600) : 57.5 millions.
- La taxe urbaine sur les déchets ménagers (partie forfaitaire) : 14.5 millions et la taxe urbaine sur les déchets ménagers (vente de sacs) : 973.000 euros.
- La taxe sur la force motrice : 4,8 millions d'euros.
- La taxe sur les hôtels et logements (droits constatés 2010 = 3.15 millions d'euros).

Selon VEGA, certaines taxes devraient être revues à la hausse et d'autres à la baisse tout en tentant d'obtenir au total une augmentation d'environ 10 millions d'euros des rentrées fiscales de la Ville. Parmi les taxes à revoir à la hausse, nous pointons :

- La taxe sur l'enlèvement de déchets abandonnés (droits constatés 2010 = 15.233 euros et pas de TMRRW) est selon nous largement insuffisante. Parallèlement à l'augmentation des capacités en RecyPark sur le territoire de la ville, nous souhaitons dès lors l'augmenter.
- La taxe sur les agences hippiques (droits constatés 2010 = 8.184 euros) mais le taux maximum (62 € par mois ou fraction de mois d'exploitation) en est fixé par l'article 74 du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus qu'il conviendrait de revoir pour ce faire.
- La taxe sur les exploitations de taxis. Les droits constatés 2010 étaient de 0 euro ce qui constitue une perte non négligeable pour la ville alors que le TMRRW s'élève à 600 € pour chaque véhicule autorisé par le Collège. Il faudrait cependant vérifier si le règlement a été voté par le Conseil communal, approuvé par la Tutelle.
- La taxe sur les panneaux publicitaires (droits constatés 2010 = 1.15 millions d'euros et TMRRW : 0,6 € le dm carré).
- La taxe sur les toutes-boîtes (droits constatés 2010 = 2.5 millions d'euros) ; Le TMRRW est modulé en fonction du poids des écrits publicitaires (de 0,0111 € à 0,08 € par gramme) mais il n'est que de 0,006 € par exemplaire distribué pour les écrits émanant de la presse régionale gratuite. C'est trop peu !
- La taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique (droits constatés 2010 = 21.475 euros) Le TMRRW

pour les diffuseurs sonores est 60 €/jour , et elle est de 15 €/jour pour la diffusion par panneaux mobiles. Afin notamment de dégager la ville de la pression publicitaire, nous souhaitons majorer ce taux. Nous souhaitant que les commerçants ambulants (glaciers...) continuent de n'être pas visé par celle-ci.

- La taxe sur les agences bancaires (droits constatés 2010 = 291.086 euros et TMRRW : 400 € par poste de réception).
- La taxe sur les parkings à péage en plein air (droits constatés 2010 = 147.110 euros et pas de TMRRW) est selon nous largement insuffisante. Afin de libérer la ville de la pression automobile et de financer notre proposition d'abonnement bus à 1 euro par moi, nous proposons de la revoir à la hausse (entre 10 et 20 cents de l'heure de majoration).
- La redevance sur le stationnement (droits constatés 2010 = 1.2 millions d'euros et pas de TMRRW) répond exactement aux mêmes critères.
- La redevance sur le stationnement abonnements (droits constatés 2010 = 897.970 euros et pas de TMRRW) répond exactement aux mêmes critères
- La taxe sur les magasins de nuit (droits constatés 2010 = 0 euro) qui correspond exactement au même cas que celle sur les taxis (cf. supra).
- La taxe pour les pylônes GSM et autres (droits constatés 2010 = 309.433 euros et TMRRW= 4.000 € par pylône).
- La taxe sur les secondes résidences (droits constatés 2010 = 335.334 euros et TMRRW=600 €.).
- La taxe sur les immeubles bâtis inoccupés (droits constatés 2010 = 1.22 millions d'euros) pour laquelle le TMRRW est de 150 € par mètre courant de façade alors que la ville vient (décision du conseil communal du 1 février 2011) de baisser la taxe perçue à la première année à 23,36 euros et la seconde à 58,42. Nous proposons de percevoir le taux maximum dès la première année (et parallèlement d'améliorer fortement l'offre de l' AIS afin de réhabiliter et mettre en location à des prix modestes ces habitations.
- La taxe additionnelle à la taxe sur les automobiles (taux 10 %) (droits constatés 2010 = 1.6 millions d'euros).

Mais bien évidemment il s'agit également pour raisons d'équité sociale et de souci environnemental de baisser (en tout cas pour les revenus les plus modestes) un certain nombre de taxes. Nous pointons :

- La taxe sur la délivrance de documents administratifs (droits constatés 2010 = 1.08 millions d'euros).
- La redevance sur l'introduction de demandes de dossier d'urbanisme (droits constatés 2010 = 166.082 euros).
- La taxe forfaitaire sur les déchets ménagers (voir proposition gestion déchets de VEGA).

10.2. Créer une caisse communale d'investissement

Pour réaliser de nombreux projets, la Ville a besoin de fonds. Elle se finance notamment auprès des banques privées, dont elle est de ce fait dépendante (et l'affaire Dexia a montré tout le risque que cela représente).

Nous proposons de mettre en chantier la création d'un bras financier public permettant de mobiliser l'épargne citoyenne au service du développement régional et du financement de projets d'intérêt public. Cette caisse publique d'investissement pourra avoir un statut communal, intercommunal ou s'intégrer dans un outil régional.

Elle offrira, à travers un réseau d'agences situées dans les [maisons des services publics](#) que nous proposons par ailleurs, des comptes d'épargne (donc protégés) et les fonds mobilisés seront consacrés à des projets locaux présentant peu de risque et permettant une rétribution raisonnable de l'investissement. Cette caisse permettrait notamment de réaliser [une véritable politique immobilière publique](#), rencontrant des préoccupations sociales (contrôler le prix des loyers), financières (valoriser des terrains communaux), urbanistiques (réaliser des projets cohérents) ou [architecturales](#). Elle permettrait aussi de financer les infrastructures des [crèches](#) que nous voulons créer.